



HAL
open science

Analyse des jeux d'acteurs locaux de la transition agroécologique : le cas de deux intercommunalités de sud Corrèze

Myrtille Schlur

► **To cite this version:**

Myrtille Schlur. Analyse des jeux d'acteurs locaux de la transition agroécologique : le cas de deux intercommunalités de sud Corrèze. Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04360093

HAL Id: dumas-04360093

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04360093>

Submitted on 21 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

MEMOIRE DE MASTER 2
UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
Département de Géographie Aménagement
Laboratoire TREE – UMR 6031 – CNRS/UPPA

Myrtille SCHLUR

Sous la direction de Marion Charbonneau

**ANALYSE DES JEUX D'ACTEURS LOCAUX DE LA
TRANSITION AGROECOLOGIQUE : LE CAS DE DEUX
INTERCOMMUNALITES DE SUD CORREZE**

Année universitaire 2022-2023

Mémoire de master 2

Spécialité : Géographie, aménagement, environnement et développement
Parcours Transitions environnementales, sociétés et territoires



Myrtille SCHLUR

MEMOIRE DE MASTER

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
Département de Géographie et Aménagement
Laboratoire TREE – UMR 6031 – CNRS/UPPA

Myrtille SCHLUR

Sous la direction de Marion Charbonneau

ANALYSE DES JEUX D'ACTEURS LOCAUX DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE : LE CAS DE DEUX INTERCOMMUNALITES DE SUD CORREZE

Année universitaire 2022-2023

Mémoire de master 2

Spécialité : Géographie, aménagement, environnement et développement
Parcours Transitions environnementales, sociétés et territoires

Myrtille SCHLUR

Stage de 6 mois (du 03/04/2023 au 29/09/2023)

Structure d'accueil du stage et nom du service :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laboratoire TREE (UMS 6031 – CNRS/UPPA)

Adresse : Avenue de l'Université, 64000 PAU

Maître du stage :

Marion Charbonneau, maître de conférences en géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Isabelle Degrémont, maître de conférences en géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour



Myrtille SCHLUR

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de mon stage et qui m'ont accompagnée lors de la rédaction de ce mémoire.

Je tiens en premier lieu à remercier Marion Charbonneau et Isabelle Degrémont, mes tutrices de stage dans le cadre du projet TAETERR-NA, pour leurs précieux conseils et leur disponibilité à toutes les étapes du stage et de la rédaction de ce mémoire.

Je remercie Ysanne, Morgane et Marjolaine pour l'ambiance de travail propice au bon déroulement de ce stage.

Je remercie tout particulièrement les personnes rencontrées en Corrèze, en particulier les agriculteurs et les institutionnels qui m'ont accordé un entretien, pour leur accueil bienveillant et leur disponibilité. Ce travail n'aurait pas pu voir le jour sans leur coopération.

Enfin, merci à Marc et Magali pour le soutien dans la dernière ligne droite.

Myrtille SCHLUR

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CC MC : Communauté de Communes Midi Corrèzien

CC XVD : Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne

CIVAM : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

DDT (M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPCI-FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (à fiscalité propre)

ICTAE : Initiative Collective en faveur de la Transition Agorécologique

PAC : Politique Agricole Commune

PBS : Production Brute Standard

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PRA : Petite Région Agricole

SAU : Surface Agricole Utilisée

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

TCAM : Taux de croissance annuel moyen

UE : Union Européenne

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
SOMMAIRE.....	7
INTRODUCTION	8
PARTIE 1 : LES DYNAMIQUES DE TRANSITION AGROECOLOGIQUE EN SUD CORREZE.....	16
PARTIE 2 : MODES DE RENCONTRE DES AGRICULTEURS AVEC LES ACTEURS LOCAUX DES POLITIQUES AGRICOLES	44
CONCLUSION	68
BIBLIOGRAPHIE.....	71
SITOGRAPHIE	72
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	73
TABLE DES ANNEXES	76
ANNEXES	77
TABLE DES MATIERES.....	90
RESUME.....	92
MOTS-CLES	92

INTRODUCTION

Le système agricole actuel correspond à un modèle qui se caractérise, notamment par un marché mondialisé et une forte spécialisation de l'agriculture et une utilisation massive d'intrants. Largement dominant, ce modèle est à la fois victime et acteur des changements globaux (érosion de la biodiversité, changements climatiques, préservation des ressources en eau notamment) et il est aujourd'hui remis en cause en raison de ces impacts sociaux et environnementaux. Face à ces critiques, des courants porteurs de modèles alternatifs ont émergé pour remettre en cause le modèle hégémonique issu de la seconde révolution agricole. La fonction alimentaire de l'agriculture n'est ainsi plus le seul objet de l'action publique, les enjeux environnementaux prenant une place croissante dans le discours public émanant de la société civile et, plus récemment, des acteurs publics.

Depuis le XIX^e siècle, l'intervention publique s'est accrue dans les sociétés occidentales contemporaines, opérant un transfert de la prise en charge de problèmes sociaux du privé vers le public (Dubois, 2009). L'agriculture ne fait pas exception, la Politique Agricole Commune (PAC) est même un des piliers historiques de l'action publique de l'Union Européenne.

Cette publicisation des questions agricoles est marquée depuis les années 1980 par un processus d'écologisation (Deverre & Sainte Marie, 2008; Mormont, 2009) et de reconnaissance de la multifonctionnalité. En France, ce tournant s'opère par des lois successives jusqu'à la Loi pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, promulguée en 2014 et portée par le ministre Stéphane Le Foll. Cette loi se positionne en faveur d'une approche agroécologique qui consiste à « *développer des systèmes agricoles répondant à la triple performance économique, environnementale et sociale en privilégiant l'autonomie des exploitations agricoles en augmentant leur rentabilité économique et en réduisant la consommation d'intrants* » (LAAAF, 2014).

Les principaux acteurs locaux de la politique agricole française sont les services déconcentrés de l'Etat (DRAAF et DDTM). Néanmoins, lors des actes successifs de décentralisation ont eu pour objectif, notamment, de prendre en compte les caractéristiques internes des territoires pour les adapter aux contextes et aux problématiques locales (Douillet, 2003; Moquay, 2009). Les collectivités territoriales se sont donc petit à petit saisies des questions agricoles par le biais de compétences indirectes (économie, environnement et aménagement du territoire notamment).

Myrtille SCHLUR

Les établissements de coopération intercommunale¹, ont connu une montée en puissance de leurs compétences, en particulier les EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP) et Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), principaux acteurs porteurs des projets alimentaires territoriaux (en dehors des départements). Ces acteurs disposent d'entrées thématiques variées et d'une palette d'instruments diversifiée pour agir sur l'alimentation et l'écologisation des systèmes agricoles (Schlur, 2022). Ils se constituent donc en véritables acteurs de la politique publique agricole locale.

Cependant, l'action publique agricole locale ne se limite pas aux actions portées par les acteurs publics. Elle peut se définir comme « *l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux. Ces relations, plus ou moins institutionnalisées, s'établissent entre des acteurs aux statuts et positions diversifiées qu'on ne peut réduire a priori aux seuls « pouvoirs publics » : représentants de groupes d'intérêt, journalistes, entrepreneurs privés ou usagers y côtoient ministères, organisations internationales, fonctionnaires ou responsables politiques* » (Dubois, 2009). L'intrication des différents acteurs concerne également l'échelon local. Les processus de décentralisation ont « *entraîné une redistribution du pouvoir territorial au profit des élus et fonctionnaires territoriaux, et des acteurs de la société civile (souvent mobilisés sous les formes d'associations écologistes et/ou de défense des usagers du service public) et marchande (délégataires, chambres consulaires, agriculteurs)* » (Caillaud, 2015). Si le statut des acteurs ne suffit pas pour définir l'action publique agricole locale, l'analyse de leurs interactions est essentielle pour en comprendre les modalités de déploiement sur le terrain.

Sur le terrain, on peut observer deux dynamiques parallèles. L'une, est portée par acteurs de la société civile (associations, structures para-agricoles, syndicats agricoles, agriculteurs individuels ou structurés en collectifs informels) qui mènent par eux-mêmes des initiatives qui peuvent ensuite être capitalisées et reprises par les acteurs publics. L'autre, est marquée par des

¹ Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont créés lorsque des communes se regroupent pour mettre en œuvre un projet commun. Leurs compétences leur sont octroyées par la loi ou déléguées par les communes qui les composent. Il existe deux catégories d'EPCI : les EPCI sans fiscalité propre (syndicats intercommunaux et Pôles d'Equilibre Territorial et Rural par exemple) sont créés pour une durée ou une action déterminée et leurs moyens dépendent des contributions des communes membres ; les EPCI à fiscalité propre (Communautés de Communes, C. d'Agglomération, C. Urbaines, Métropoles) disposent de recettes fiscales directes en sus des contributions des communes membres. L'adhésion à un EPCI-FP est obligatoire pour les communes depuis la loi NOTRe entrée en vigueur en 2015 (Verpeaux *et al.*, 2018).

Myrtille SCHLUR

acteurs publics (Etat et services déconcentrés, collectivités territoriales et établissements publics) qui veulent impulser un certain modèle et qui mobilisent différents outils pour porter des actions (sous différentes formes) allant dans le sens du projet qu'ils souhaitent porter.

L'action publique agricole local est donc considérée dans ce mémoire comme l'ensemble des actions portées par les acteurs publics locaux (collectivités territoriales et EPCI) et les acteurs locaux de la société civile et qui concerne de façon directe ou indirecte les questions agricoles du territoire concerné. Le statut des acteurs publics et de la société civile n'est pas aussi manichéen, ils sont souvent entremêlés, peuvent porter plusieurs casquettes dans leurs réseaux de sensibilisation ou bien se rencontrer autour du déploiement de leurs actions. Cependant, la catégorisation des acteurs est nécessaire pour analyser l'action publique au prisme des jeux d'acteurs.

Dans un contexte marqué par une montée de la prise en charge des questions agricoles par les collectivités territoriales et par une multiplication des initiatives alternatives portées par la sphère agricole, la question de l'articulation entre l'action publique et les initiatives locales constitue un enjeu montant dans les territoires. C'est ce à quoi nous souhaitons nous intéresser dans ce mémoire en regardant dans quelle mesure les dynamiques des acteurs agricoles et des politiques agricoles locales se rencontrent autour de la transition agroécologique.

Nous posons l'hypothèse qu'il existe différents degrés de rencontre entre les acteurs publics et les acteurs de la société civile. Il semblerait que les acteurs peinent à se rencontrer malgré quelques tentatives présentes sur le territoire. Les degrés d'interconnaissance semblent variables à la défaveur des sphères alternatives, notamment en raison d'un manque de positionnement et d'un manque de communication de la part des intercommunalités.

Le degré d'interconnaissance ne suffit pas à caractériser la rencontre entre acteurs. Nous posons donc l'hypothèse que les modalités de rencontre sont multiples et forment autant de combinaisons pouvant expliquer la façon dont les acteurs se rencontrent autour des questions agricoles. Les arènes de discussion conditionnent la façon dont se déploie le dialogue en fonction de leurs caractéristiques (lieux, organisateur, personnes présentes, historique). La structuration des réseaux d'engagement et interpersonnels conditionnent également les modes de rencontre. Ces réseaux peuvent être strictement politiques, professionnels ou personnels mais le plus

Myrtille SCHLUR

souvent, les types de réseaux s'entremêlent permettant des rencontres entre acteurs en dehors de leur statut d'affichage (en tant qu'élus associatifs, représentants syndicaux ou dans l'exercice d'un mandat local par exemple). Ces relations prennent des formes variées, « coprésence, cohabitation, complémentarités, synergies, coévolutions, hybridations et/ou confrontations, concurrences, marginalisations et exclusions » (Gasselin *et al.*, 2021). Mais ces qualificatifs peuvent également évoluer selon le critère d'analyse. En effet, en sus des moyens matériels, les objets de discussion forment aussi une modalité de rencontre. En fonction des thématiques (alimentation, pratiques agricoles, environnement, tourisme...) et les types d'instruments (documents de planification, logistique, aide financière) les acteurs peuvent voir leur positionnement et leurs modes de rencontre évoluer.

Dans le cadre du projet de recherche TAETERR-NA, un travail de caractérisation de l'engagement des territoires dans la transition agroécologie a été effectué à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Afin de saisir les contours de cet engagement, deux approches ont été combinées en caractérisant à la fois l'engagement des agriculteurs grâce à un recensement des initiatives collectives en faveur de la agroécologiques (ICTAE), mais également en caractérisant l'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine en faveur de la transition agroécologique par la consultation des sites internet (Schlur, 2022). Le croisement de ces travaux a permis de mettre en évidence les disparités de dynamiques territoriales de la transition agroécologique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

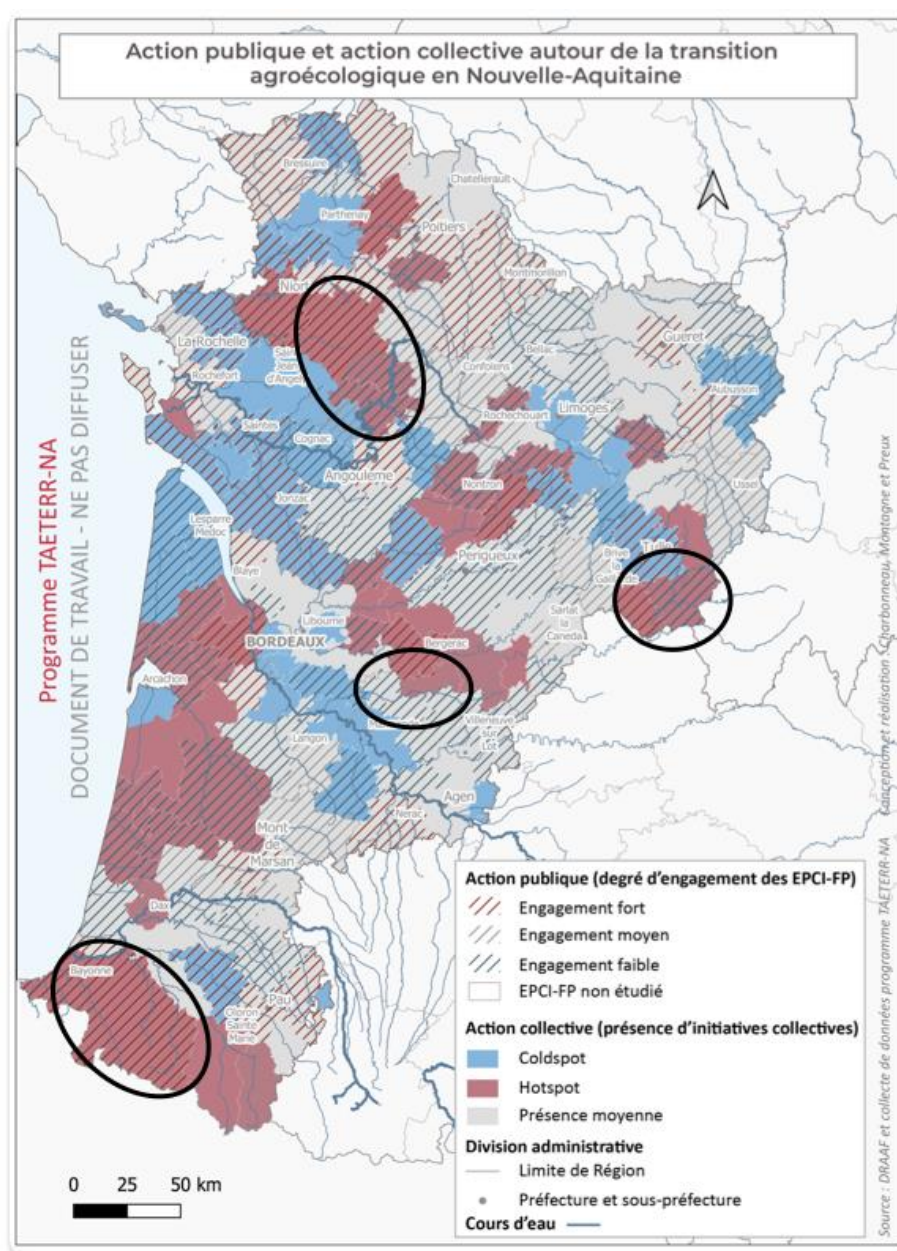
Pour la poursuite du programme de recherche, les terrains d'étude ont été sélectionnés parmi les EPCI-FP engagés dans la transition agroécologique et marqués par la présence de nombreuses initiatives collectives. Parmi ces territoires fortement engagés, les préfetures et sous-préfetures (majoritairement des communautés urbaines et communautés d'agglomération), les territoires viticoles et les intercommunalités accueillant moins de 100 exploitations² ont été laissées de côté. À l'exception du Pays basque, terrain choisi en amont, les

² Les chercheurs du programme ont en effet considéré que les territoires marqués par la présence d'une ville grande ou moyenne (préfetures et sous-préfetures) ou spécialisés dans la viticulture présentaient des spécificités territoriales qui rendaient difficile la comparaison avec les autres intercommunalités rurales. De la même façon, les espaces accueillant peu d'exploitations ont été laissés de côté, considérant que les dynamiques de transition observées étaient difficilement analysables au regard du faible nombre de fermes.

Myrtille SCHLUR

3 autres zones d'étude ont été choisies parmi les EPCI-FP rurales, fortement engagées dans la TAE et voisinant une EPCI-FP moins engagée, de façon à pouvoir comparer les dynamiques politiques dans des contextes territoriaux plutôt proches. En définitive, le programme compare donc 4 terrains (Carte 1) :

- Poitou-Charentes : la CC Cœur de Charente (Charente) et la CC Mellois en Poitou (Deux-Sèvres)
- Périgord : la CC Pays de Lauzun (Lot-et-Garonne) et la CC Portes Sud Périgord (Dordogne)
- Limousin : la CC Midi Corrèzien et la CC Xaintrie Val' Dordogne (Corrèze).



Carte 1 : Action publique et action collective autour de la transition agroécologique en Nouvelle-Aquitaine

Myrtille SCHLUR

Ce travail porte plus particulièrement sur le terrain Limousin. Dans cette ancienne région, le Sud de la Corrèze se démarque en effet par l'engagement de ses agriculteurs et la présence d'une intercommunalité, la CC Midi Corrèzien, plutôt engagées en faveur de la transition agroécologique. L'intercommunalité étant entourée à l'Ouest par la CA de Brive et au Nord par la CA de Tulle, c'est la CC Xaintrie Val' Dordogne, dont l'engagement en faveur de la transition agroécologique semble plus faible, qui a été sélectionnée pour approfondir les premiers résultats par des entretiens auprès des acteurs publics locaux et des agriculteurs.

Sur ce terrain d'étude, l'examen des hypothèses a reposé sur une démarche en deux étapes. Le besoin de comprendre le contexte territorial nous a amené dans un premier temps à mener un diagnostic territorial de façon à caractériser le contexte socio-économique, topographique et politique et à bien saisir les dynamiques et acteurs de la société civile, en particulier les agriculteurs, et des acteurs publics locaux. Dans un deuxième temps, les points de vue des deux sphères ont été confrontés pour identifier les modes de rencontre, points de convergences et divergences. Cette démarche a été mise en place par la réalisation d'un diagnostic de territoire puis d'entretiens semi-directifs auprès de trois acteurs institutionnels publics et de la société civile (deux animatrice CIVAM Limousin et le chargé de mission agriculture et alimentation du PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne) et auprès de dix agriculteurs identifiés pour leur engagement syndical, associatif et politique local (Figure 1). L'échantillon d'agriculteur est exclusivement composé de personnes engagées afin qu'elles soient capables de produire un discours sur l'action publique locale. En outre, étant contactés principalement grâce au « bouche à oreille » et aux rencontres sur le terrain, les effets de réseaux peuvent être intensifiés.

Figure 1 : Tableau de présentation des agriculteurs interrogés en entretien semi-directif

	Description de la ferme	Réseaux et engagements	Parcours
A1 Date : 6 juin 2023 Durée : 2h28	Bovin viande circuit long (anciennement production de volaille en vente-directe en plus) Label AB	Président CIVAM Nouvelle-Aquitaine	Reprise de la ferme familiale Enfance à Toulouse, études agricoles à Neuvic (BTA)
A2 Date : 6 juin 2023 Durée : 1h07	Chanvre agricole et CBD (anciennement élevage bovin races Limousines et Black Angus). Forte activité touristique, parcours d'accrobranche, sentier de biodiversité, gîtes à la ferme. Transformation et vente de produits dérivés du chanvre à la ferme.	CIVAM (Association Lo Sanabao, filière chanvre en Limousin) Ancien conseiller municipal de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel	Reprise de la ferme familiale BTA Diplôme d'accrobranche

ANALYSE DES JEUX D'ACTEURS LOCAUX DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE : LE CAS DE DEUX INTERCOMMUNALITES DE SUD CORREZE

Myrtille SCHLUR

A3 Date : 6 juin 2023 Durée : 2h15	Viticulture AB sans irrigation et sans mécanisation (40 ares) Transformation chez un ami et vente à la ferme.	Appartient à un groupe 30 000 Elu régional à la Confédération Paysanne en Limousin Administrateur Agrobio19, formateur en viticulture bio et parrainage de jeunes installés	Originaire des Ardennes (enfance, formation et expérience professionnelle) Ancien double-actif (jusqu'en mars 2023) ouvrier viticole, notamment en Suisse.
A4 Date : 7 juin 2023 Durée : 4h05 (entretiens en voiture et au restaurant cumulés)	Polyculture (plantes médicinales, légumes, petits fruits, arboriculture) polyélevage (porcs, poules pondeuses, lapins). Transformation à la ferme de tous les produits et commercialisation en vente-directe à la ferme et sur les marchés (une faible partie en magasin de producteurs).	Trésorière de la Confédération Paysanne Limousin ADEAR (accueil de stagiaires en école paysanne) CIVAM (elle membre, son mari ancien responsable régional)	Master (probablement en économie gestion) Originaire de la région Lyonnaise, employée d'entreprises. Départ pour la Corrèze en 2006 pour s'installer à la campagne. Projet de ferme ultérieur à l'installation en Corrèze.
A5 Date : 7 juin 2023 Durée : 52 minutes	Elevage bovin AB	Elu régional Confédération Paysanne Limousin	Retraité reconnu par plusieurs agriculteurs rencontrés comme un représentant actif des causes agricoles par le biais de plusieurs engagements. A priori, il est un acteur historique de la Confédération Paysanne Limousin.
A6 Date : 30 juin 2023 Durée : 1h09	Viticulture AB	Président Interbio Nouvelle-Aquitaine Président de la cave coopérative viticole 1001 pierres (Brancheilles) Conseiller municipal de Brancheilles	BTA production animale BTS technico-commercial Mandat au bureau national des JA en 2006
A7 Date : 28 juin 2023 Durée : 1h34	Elevage bovin : 50 vaches limousines allaitantes, naisseur-engraisseur. Pommes en conventionnel. Vente-directe (depuis le Covid pour l'élevage).	Maire de Reygade, élu à la commission PAT du PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne Conseiller Prud'hommal (membre FNSEA)	Ancien employé d'une coopérative agricole dans le Cantal.
A8 Date : 30 juin 2023 Durée : 1h09	Elevage bovin viande, maraîchage, noyers. Ouverture d'un magasin fermier à Meyssac avec un collègue agriculteur. Vendent exclusivement des produits de leurs fermes, transformés par leurs soins. Sur le troupeau de 30 vaches, une dizaine sont vendues au magasin de producteurs, le reste part en circuit-long. Gîtes à la ferme.	Ancien conseiller municipal de Meyssac en CC MC, canton de Meyssac	Reprise de la ferme familiale après un BTA.
A9 Date : 30 juin 2023 Durée : 1h09	Elevage bovin : 50 mères limousines, principalement du broutard et depuis 2022, premières vèlées en veau de lait sous la mère. Commercialisation en circuit-long.	Maire de Beynat, en CCMC, canton de Beynat Membre FNSEA	Ancien double-actif (de 2012 à 2017), cuisinier en restauration collective dans un EHPAD.
A10 Date : 30 juin 2023 Durée : 2h28	Agriculture vivrière (maraîchage, élevage ovin, éco-pâturage) projet de création d'une forêt-jardin.	CIVAM (membre du groupe SAEL, Systèmes Agroécologiques en Limousin).	Ingénieur agricole spécialisé en élevage, ancien technicien de Chambre d'Agriculture et associations de développement agricole.

Myrtille SCHLUR

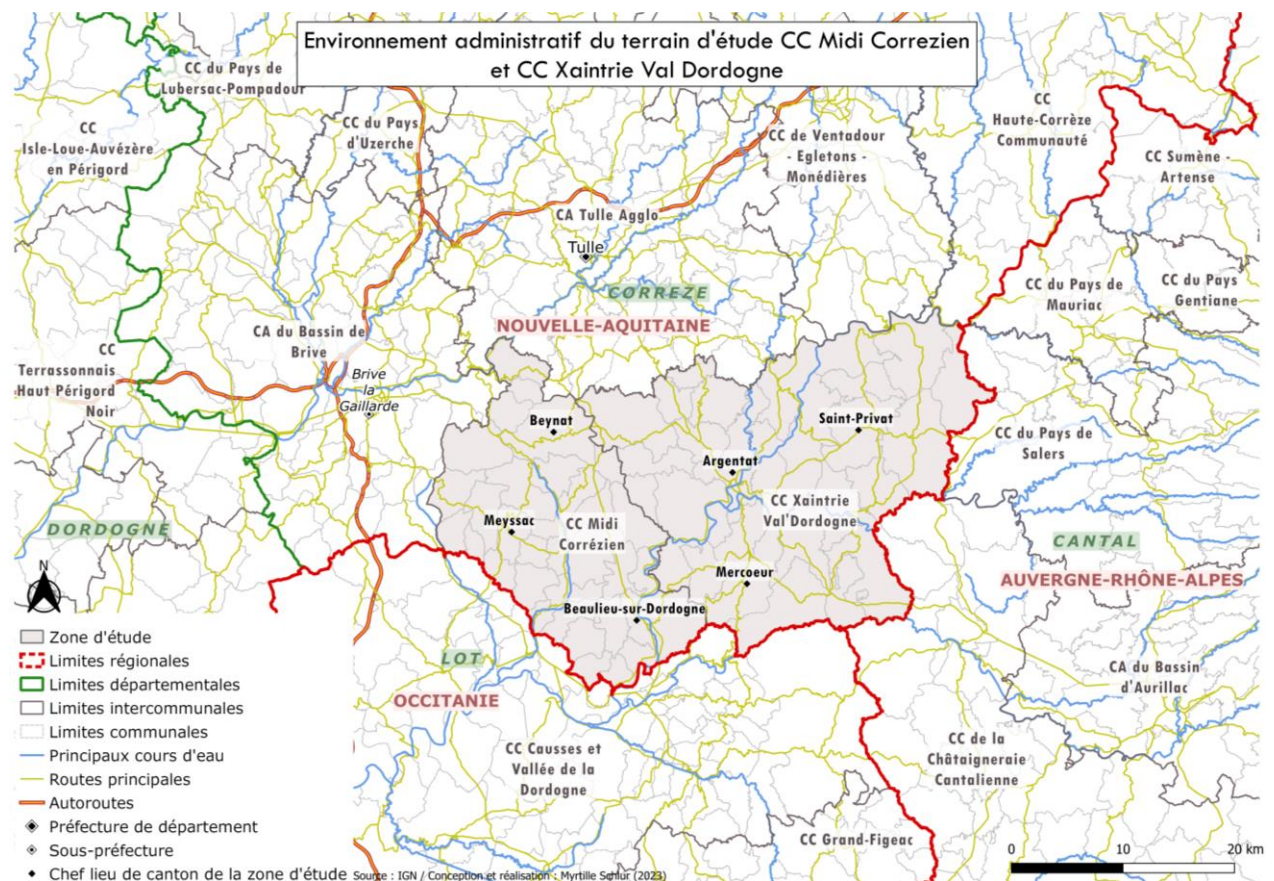
Ainsi, dans la première partie, les dynamiques de transition agroécologiques en Sud Corrèze ont été caractérisées. Le déploiement de l'action publique d'une part et les modes d'action de la société civile d'autre part, dans les deux cas, au niveau local. Ces deux dynamiques ont été ensuite mises en discussion en deuxième partie pour révéler les points de rencontre par le degré d'interconnaissance des acteurs, leurs positionnements respectifs ainsi que leurs attentes.

PARTIE 1 : LES DYNAMIQUES DE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE EN SUD CORREZE

Le terrain d'étude est composé de deux EPCI-FP : la CC Midi Corrèzien et la CC Xaintrie Val' Dordogne. L'objectif de cette partie est donc de caractériser le fonctionnement et les dynamiques agricoles de ce territoire afin de mieux comprendre le contexte et d'identifier les principaux enjeux et acteurs de ces questions.

1. Un territoire rural préservé et ouvert entre ville et montagne

La CC Midi Corrèzien et la CC Xaintrie Val' Dordogne sont situées au Sud du département de la Corrèze et sont entourées à l'Est par le Massif Central et au Nord et à l'Ouest des agglomérations de Brive-la-Gaillarde et de Tulle (Carte 2). Le territoire est donc influencé par les paysages et climats de montagne d'un côté et l'attractivité de pôles urbains de moyenne taille de l'autre. Cette situation d'interface en fait un territoire à l'aspect rural mais communiquant beaucoup avec l'extérieur.



Carte 2 : Environnement administratif du terrain d'étude CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val' Dordogne

Myrtille SCHLUR

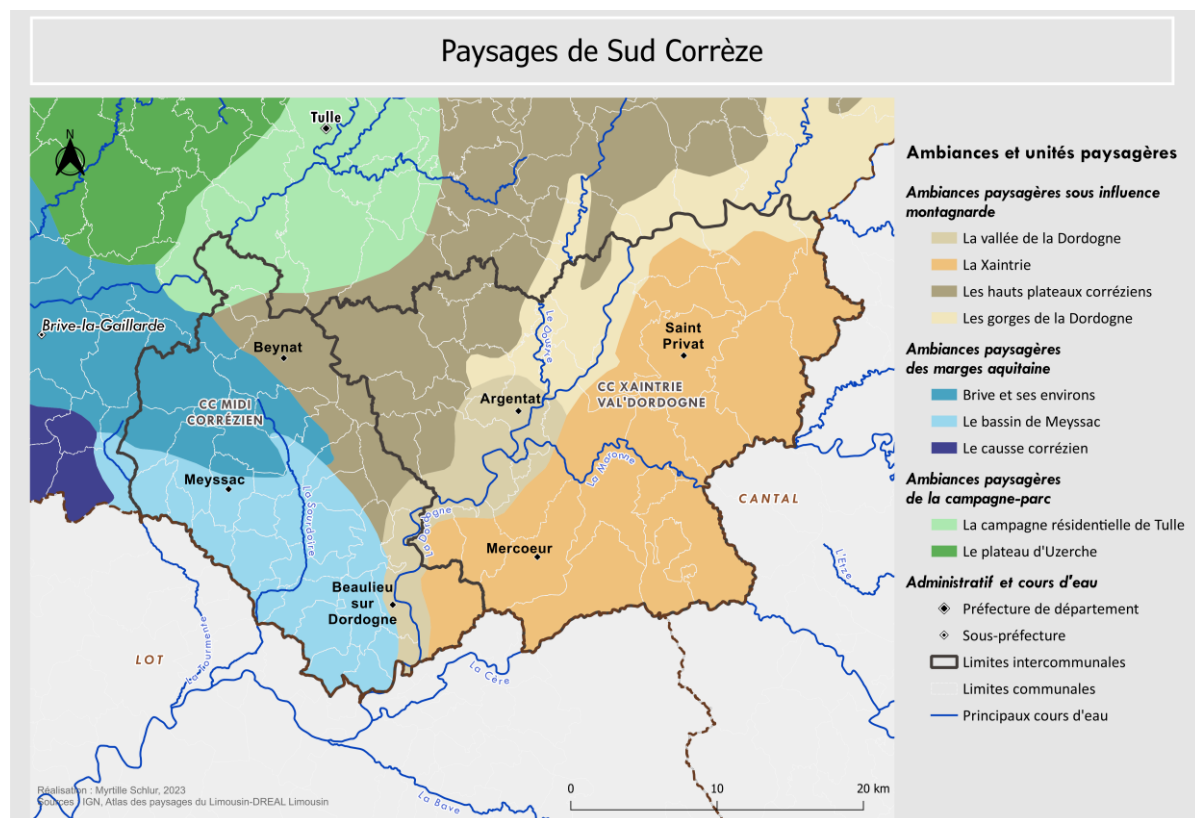
Cette ouverture est accentuée par la localisation du territoire au carrefour de trois régions administratives : la Nouvelle-Aquitaine à laquelle il appartient, l'Occitanie au Sud avec le département limitrophe du Lot et l'Auvergne-Rhône-Alpes à l'Est avec la présence du département du Cantal. La vallée de la Dordogne traverse le territoire du Nord au Sud, offrant un axe de structuration central, une ouverture vers le Nord et le Sud et favorisant une certaine attractivité touristique déterminante pour l'activité économique locale.

1.1. Des paysages agricoles préservés

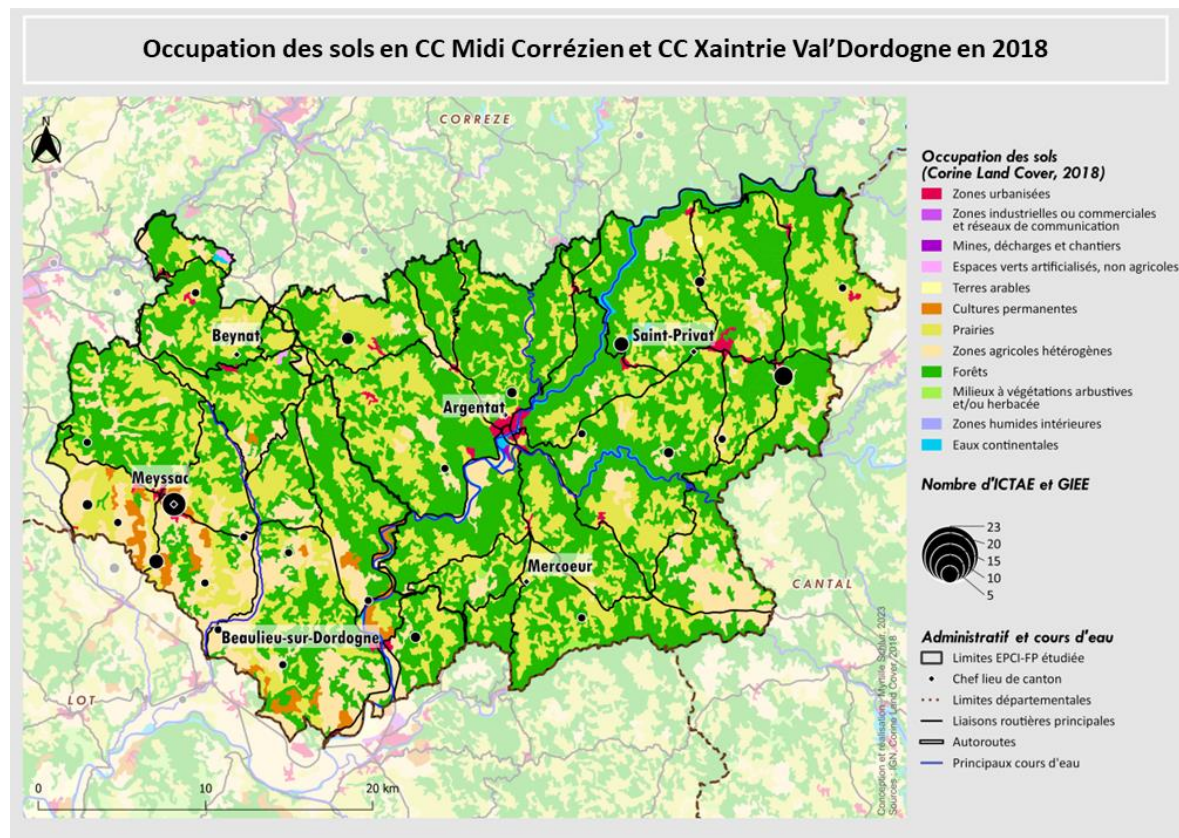
Selon l'atlas des paysages édité par l'ancienne région Limousin (2006), les territoires de la CC Xaintrie Val' Dordogne et de la CC Midi Corrèzien peuvent être découpés en 6 unités paysagères regroupées en trois ambiances paysagères : l'ambiance paysagère sous influence montagnarde, qui s'étend sur l'ensemble de la CC XVD et une bande à l'Est de la CC MC ; l'ambiance paysagère des marges aquitaines occupe la majeure partie du territoire de la CC MC ; et l'ambiance paysagère de la campagne-parc (Carte 3, p.18) qui ne concerne qu'une commune au Nord de la CCMC.

L'ensemble du territoire se caractérise par une occupation du sol (Carte 4) forestière, en particulier aux abords de la Dordogne et de ses affluents, et agricoles avec une forte présence de prairies sur la partie Est du territoire. Dans la partie marquée par l'ambiance paysagère des marges aquitaines, près du département du Lot, de terres arables et les cultures permanentes sont de plus en plus présentes. L'urbanisation reste très limitée avec seulement quatre pôles identifiables : Saint-Privat, Argentat-sur-Dordogne, Beaulieu-sur-Dordogne et Meyssac (Carte 4, p.18). Néanmoins, le territoire est encadré au Nord par l'agglomération de Tulle, au Nord-Ouest par l'agglomération de Brive-la-Gaillarde et au Sud par le pôle de Briars-sur-Cère.

Myrtille SCHLUR



Carte 3 : Paysages du Sud Corrèze



Carte 4 : Occupation des sols en CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val' Dordogne en 2018

Myrtille SCHLUR

Les paysages du Sud Est de la Corrèze se caractérisent par une ambiance montagnarde, liée au relief et à la végétation de hêtres et de résineux, bien que l'altitude soit comprise entre 500 et 800m (VALADAS *et al.*, 2006). Cette ambiance paysagère se compose des hauts plateaux corrèziens, de la vallée de la Dordogne (deux unités paysagères) et de la Xaintrie, plus grande unité paysagère du territoire étudié.

Le Sud des hauts plateaux corrèziens, dans interfluve entre les vallées de la Corrèze et de la Dordogne, entre 500 et 600m d'altitude, est un espace très plat et boisé, planté principalement de pin sylvestre et de châtaigniers au cœur desquels s'insèrent les prairies agricoles (Photo 1). Un des principaux enjeu paysager de ces plateaux est le maintien d'un équilibre entre forêt et espaces agricoles (VALADAS *et al.*, 2006).



Photo 1 : Prise de vue au lieu-dit Le Raz, sur la commune de Ménoire, au Sud du haut plateau corrèzien (prise de vue : Myrtille Schlur, 6 juin 2023)

Les paysages de la Dordogne provoquent une rupture paysagère nette avec les hauts plateaux. Les gorges de la Dordogne particulièrement profondes, en pentes ombragées et boisées constituent un paysage impressionnant. La vallée de la Dordogne (Photo 2), qui s'étend

Myrtille SCHLUR

d'Argentat-sur-Dordogne à Beaulieu-sur-Dordogne s'ouvre vers l'Aquitaine et le Quercy. Elle constitue le premier secteur de la Dordogne habitée et agricole. Les paysages agricoles et les petits villages en font un secteur attractif pour les touristes (VALADAS *et al.*, 2006).



Photo 2 : La Dordogne à l'entrée Sud du village de Beaulieu-sur-Dordogne (prise de vue : Myrtille SCHLUR, 5 juin 2023)

Enfin, la Xaintrie constitue la dernière unité paysagère d'ambiance montagnarde avec des reliefs qui dépassent les 600 m d'altitude, elle occupe la majeure partie du territoire de la CC XVD. Ce paysage où la forêt reste très présente, s'ouvre sur les pâturages et quelques champs cultivés en céréales. A l'approche de l'Auvergne, les fermes implantées en hauteur des courbes arborent des toitures à écaille de lauzes (Photo 3). La Maronne traverse cet espace d'Est en Ouest pour se jeter dans la Dordogne en creusant une vallée profonde aux pentes boisées, offrant un cadre imposant aux Tours de Merle et de Carbonnières (Photo 4) (VALADAS *et al.*, 2006).

Myrtille SCHLUR



Photo 3 : Ferme de Xaintrie au toit de lauzes, entre Neuville et Argentat-sur-Dordogne (prise de vue : Myrtille SCHLUR, 6 juin 2023)



Photo 4 : Les Tours de Merle, monument historique de Xaintrie en surplomb de la Maronne, commune de Saint-Geniez-Ô-Merle (prise de vue : Myrtille SCHLUR, 28 juin 2023)

Myrtille SCHLUR

Les paysages des marges aquitaines à l'Est de la CC MC se distinguent par la présence de deux unités paysagères bien distinctes. Le bassin de Brive se caractérise par un relief accidenté dessiné par des gorges étroites et une occupation des sols diversifiée marqués tant par l'agriculture (élevage, culture, fruits, légumes, fruits...) que par l'urbanisation. Le Bassin de Meyssac (Photo 5), présentant quant à lui des paysages moins accidentés, et considéré comme un bassin agricole grâce à ses terres marneuses fertiles. Les petites parcelles de noyers, céréales ou autres fruitiers structurent le paysage (VALADAS *et al.*, 2006).

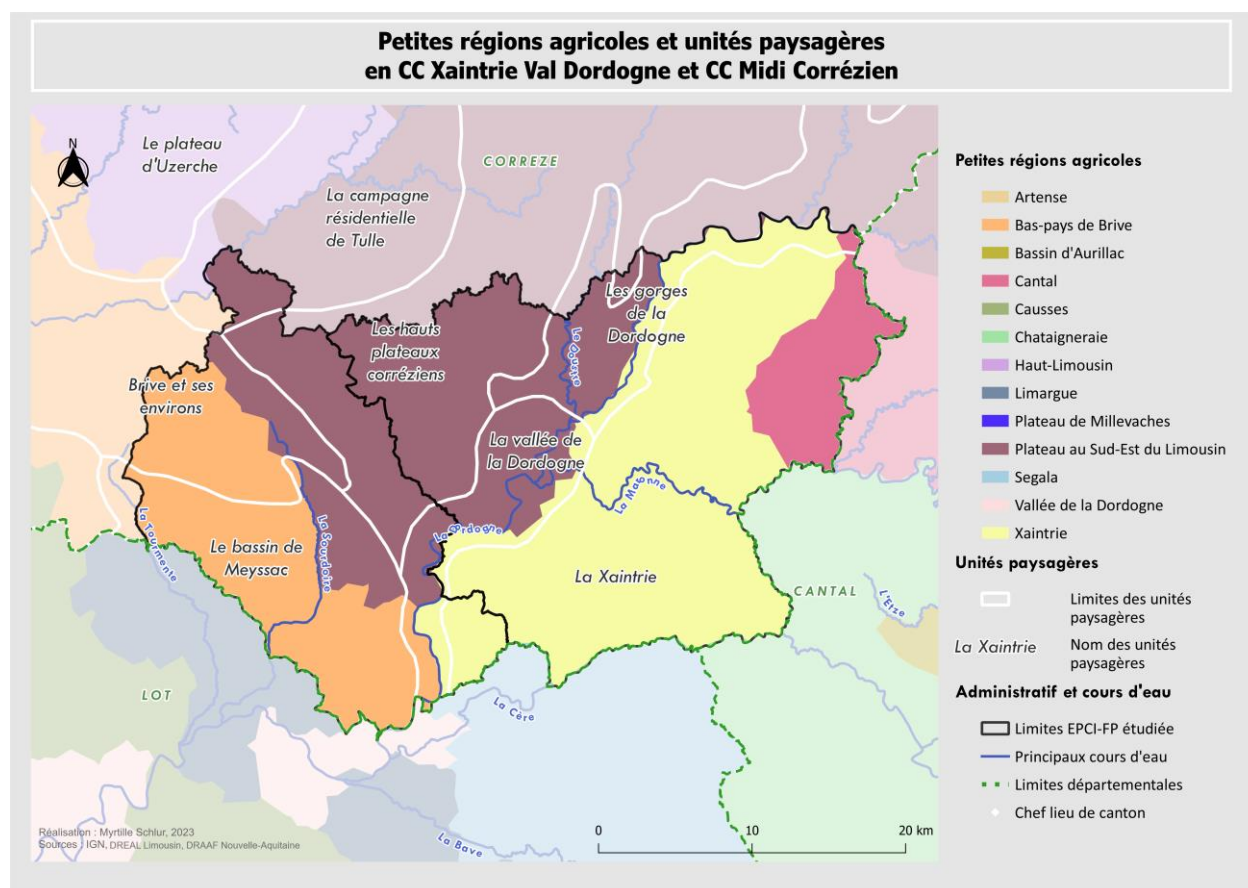


Photo 5 : Vue sur le Sud du Bassin de Meyssac depuis le village de Tudeils (prise de vue : Myrtille Schlur, 6 juin 2023)

Le poids des motifs paysagers agricoles est important dans la lecture des paysages de Sud Corrèze, en témoigne le découpage des petites régions agricoles (PRA) qui suit une logique comparable. Les hauts plateaux corrèziens et les paysages de la Dordogne appartiennent ainsi à la petite région agricole des « Plateaux au Sud Est du Limousin » qui forme un triangle entre Beaulieu-sur-Dordogne, Argentat-sur-Dordogne et Beynat ; la Xaintrie est intégrée à la petite région agricole homonyme ; et les Bassins de Brive et de Meyssac forment le Bas-Pays de Brive (Carte 5, p.23). Les trois principales petites régions agricoles du territoire identifiées dans les années 1940 sont encore

Myrtille SCHLUR

identifiables à l'heure actuelle. La Xaintrie est cependant traversée par la Maronne qui marque une rupture entre les dynamiques du Nord et du Sud de la petite région agricole.

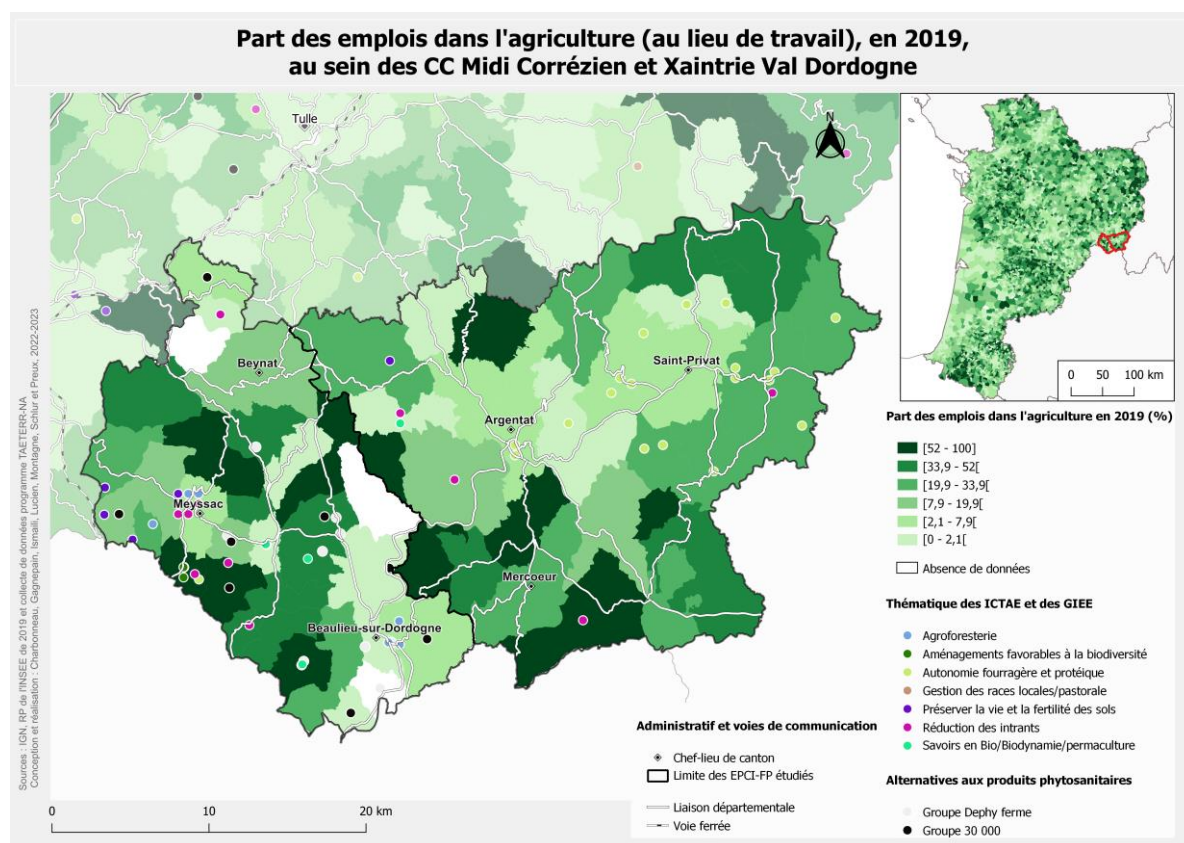


Carte 5 : Petites régions agricoles et unités paysagères en CC Xaintrie Val' Dordogne et CC Midi Corrèzien

L'agriculture joue un rôle important dans le tissu économique du territoire, la part de l'emploi dans l'agriculture au lieu de travail est supérieur à la moyenne départementale (5.3%) et régionale (4.8%)³ dans la plupart des communes dont 10 dépassent les 50% (Carte 6, p.24).

L'ensemble du territoire est spécialisé en élevage, mais le Nord de la Xaintrie est organisé autour de l'élevage bovin mixte, le Nord de la CC Midi Corrèzien et Sud de la Xaintrie sont plutôt tournés vers les bovins viande, tandis que le reste du territoire est plus diversifié. Argentat et Beynat et le Sud de la CC Midi Corrèzien accueillent ainsi beaucoup de polyculture- polyélevage ce qui témoigne d'une forme de conservation des structures paysannes traditionnelles du Sud de la Corrèze (Carte 7).

³ En ligne : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-emplois-dans-lagriculture>

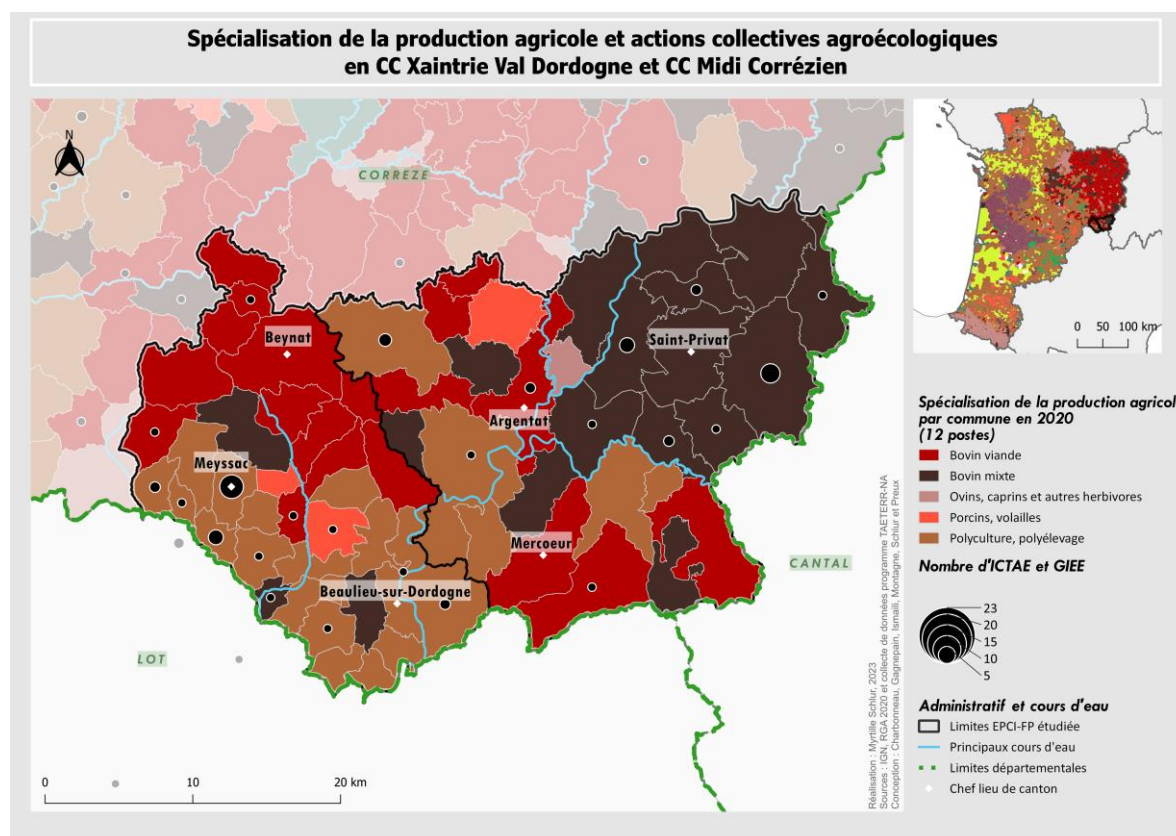


Carte 6 : Part des emplois dans l'agriculture en 2019 en CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val Dordogne

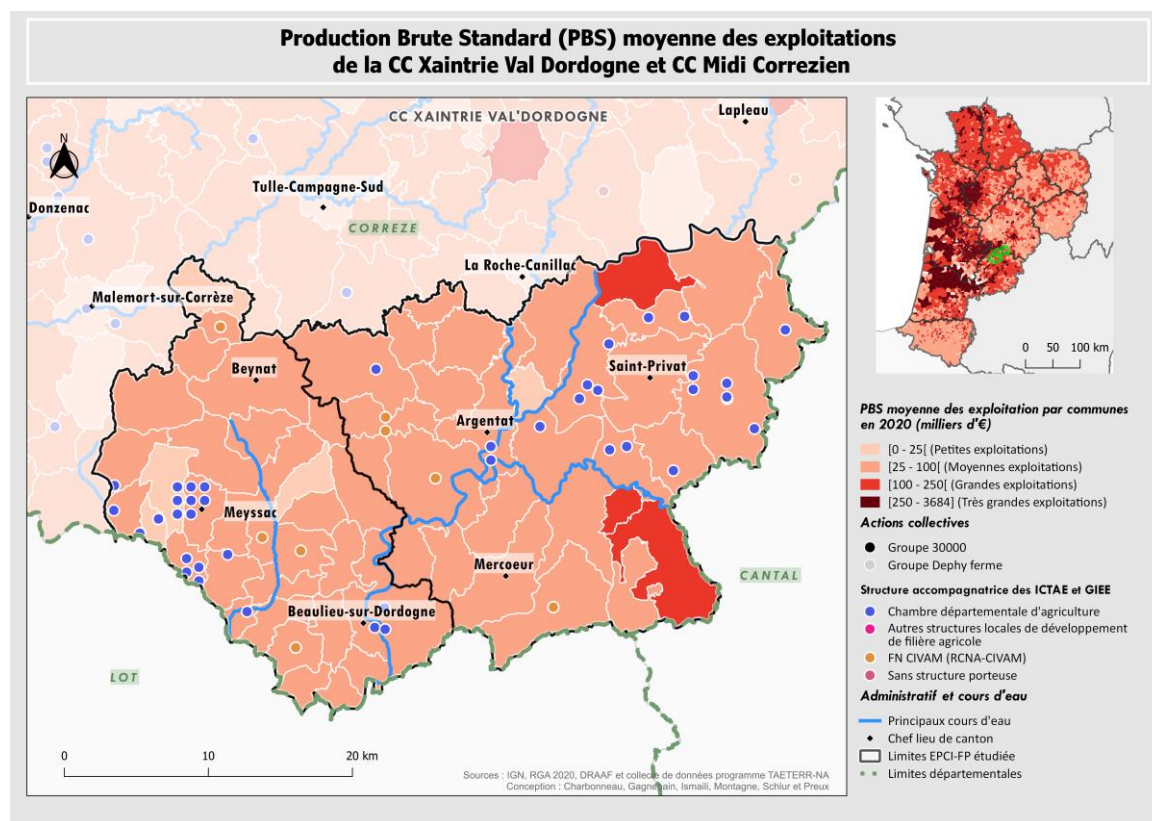
A l'exception de deux communes, la production standard brute PBS des exploitations est inférieure à 100 000€ (Carte 8, p.25), un chiffre comparable à la moyenne départementale (73.6 milliers d'€) et inférieur à la moyenne régionale (156.2 milliers d'€)⁴. Cette PBS est très homogène sur l'ensemble du territoire à l'exception de trois communes à l'est. En matière de surface agricole utilisée (SAU), la majeure partie des exploitations ont une SAU moyenne comprise entre 20 et 60 hectares. L'Est de la Xaintrie se démarque par des exploitations plus grandes, avec une SAU moyenne comprise entre 60 et 80 hectares (Carte 9, p.26). Les exploitations de Sud Corrèze sont donc plus petites que la moyenne régionale, confortant l'idée du maintien d'un tissu de petites fermes familiales diversifiées avec une forte présence de la commercialisation en circuit-courts, plus importante en CC Midi Corrèzien qu'en CC Xaintrie Val Dordogne, ce qui s'explique par la description du système agricole (Carte 10).

⁴ En ligne : https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#c=indicator&i=stru_2020_1.saumoy20&t=A02&view=map14

Myrtille SCHLUR

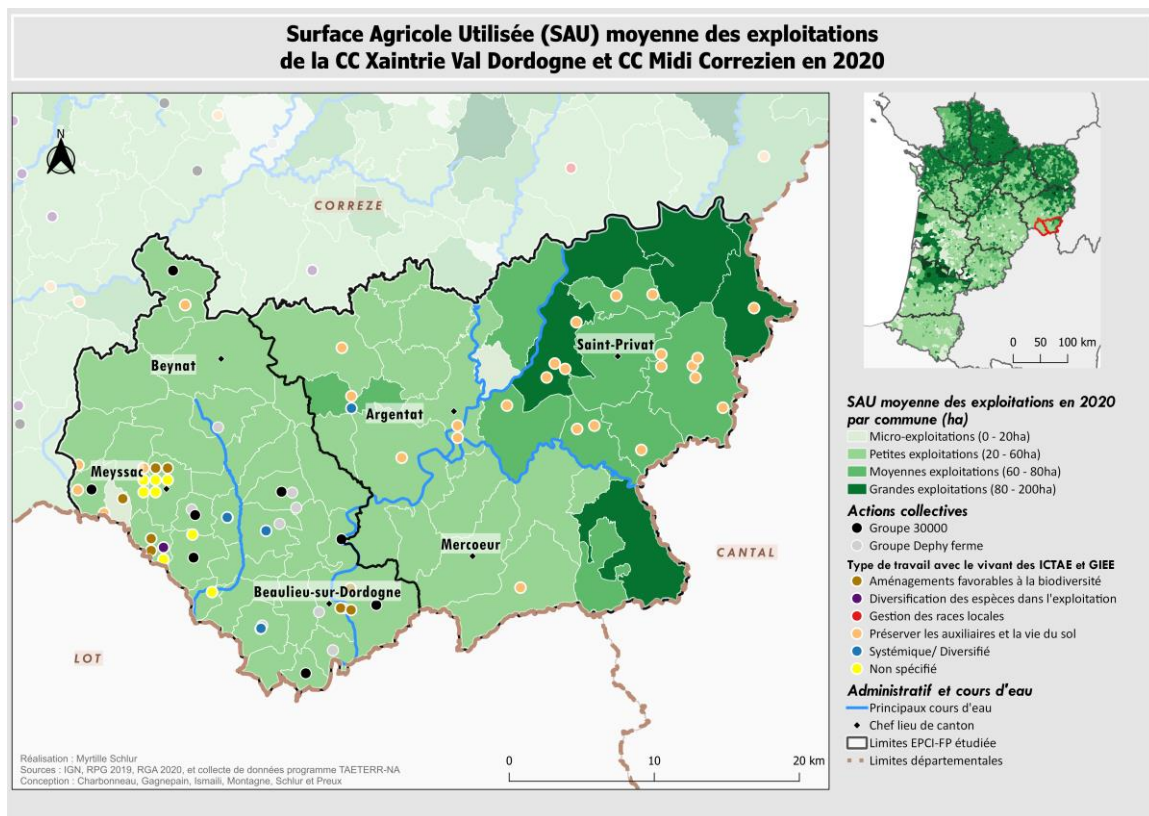


Carte 7 : Spécialisation de la production agricole en CC Xaintrie Val'Dordogne et CC Midi Corrèzien

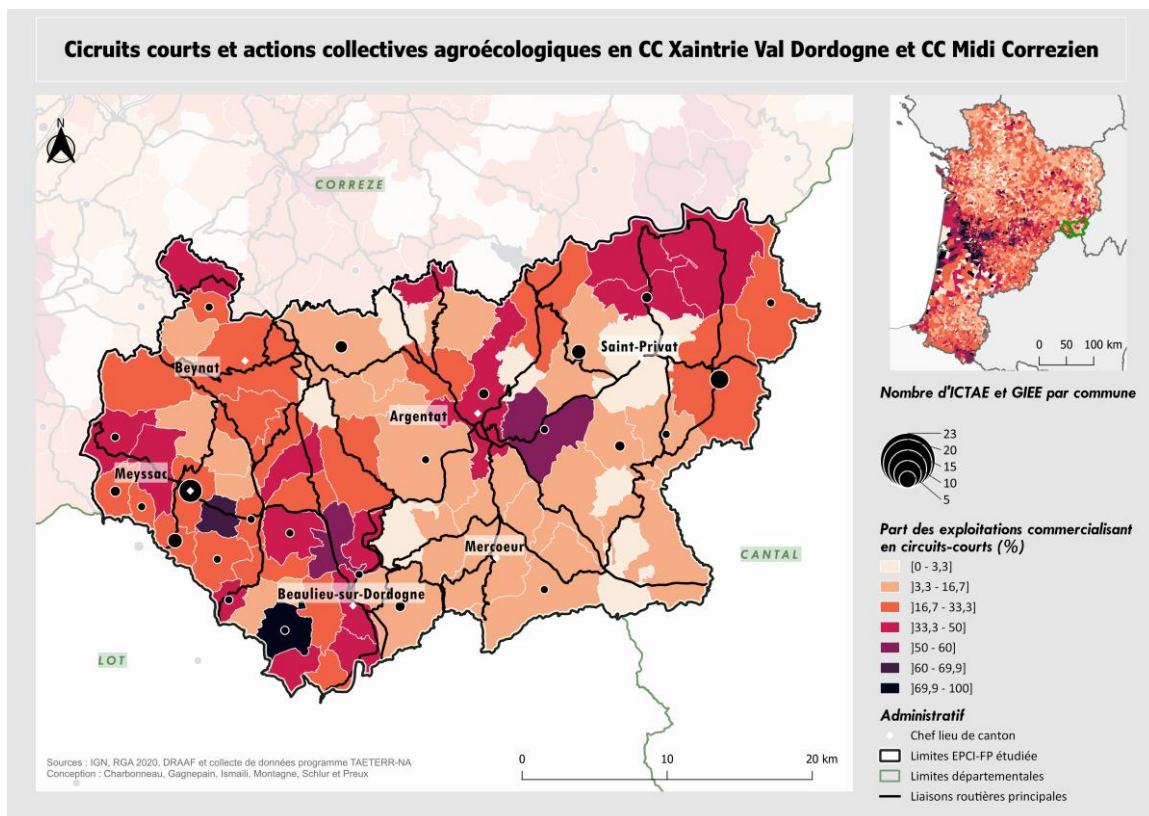


Carte 8 : Production Standard Brute moyenne des exploitations en CC Xaintrie Val'Dordogne et CC Midi Corrèzien

Myrtille SCHLUR



Carte 9: Surface agricole utilisée moyenne des exploitations des CC Midi Corrézien et CC Xaintrie Val 'Dordogne



Carte 10 : Circuits-courts et actions collectives agroécologiques en CC Xaintrie Val'Dordogne et CC Midi Corrézien

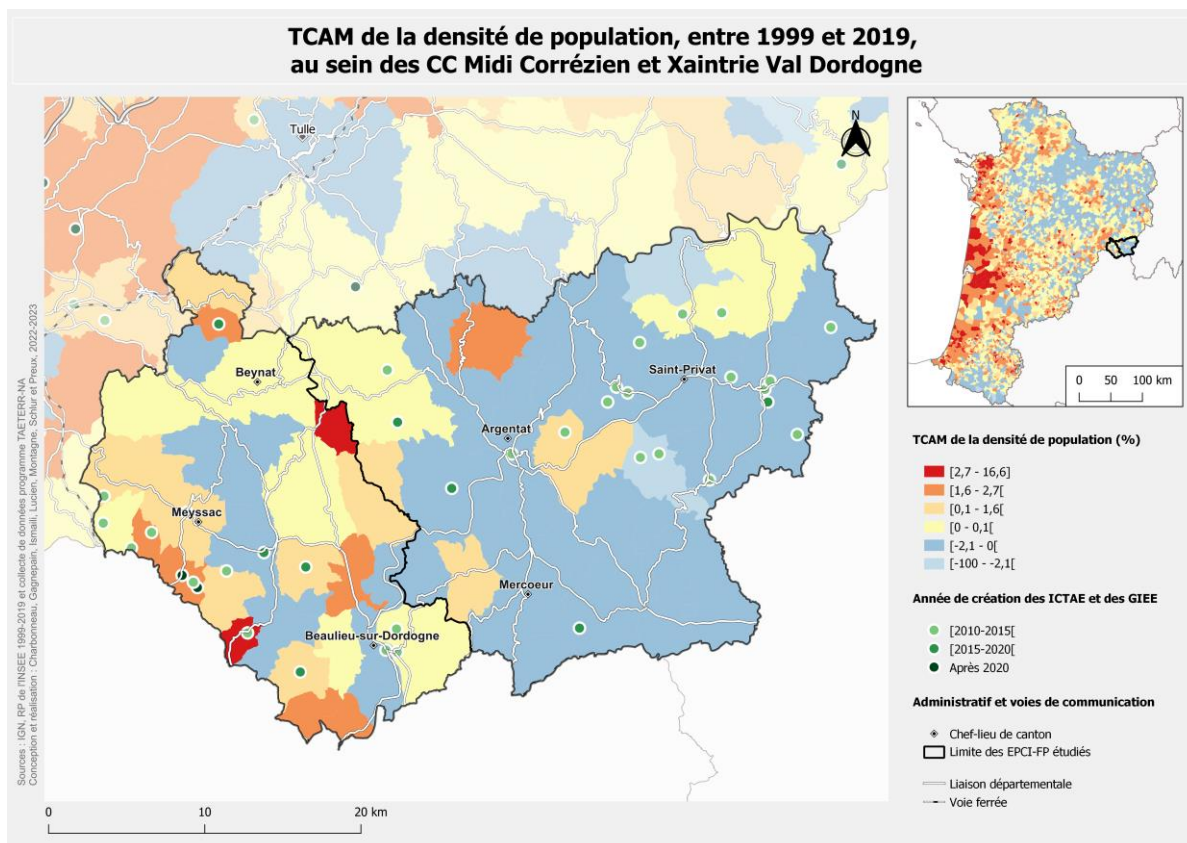
1.2. Une localisation stratégique

Grâce à leurs paysages, les deux intercommunalités sont marquées par une certaine attractivité touristique liée à la présence de la Dordogne et à une volonté politique commune de mise en valeur du patrimoine bâti de ce territoire. En effet, les villages de Turenne, Curemonte et Beaulieu-sur-Dordogne et Collonges-la-Rouge sont labellisés « Plus Beaux Villages de France ». C'est d'ailleurs le maire de cette dernière commune qui a été à l'initiative de la création du label⁵.

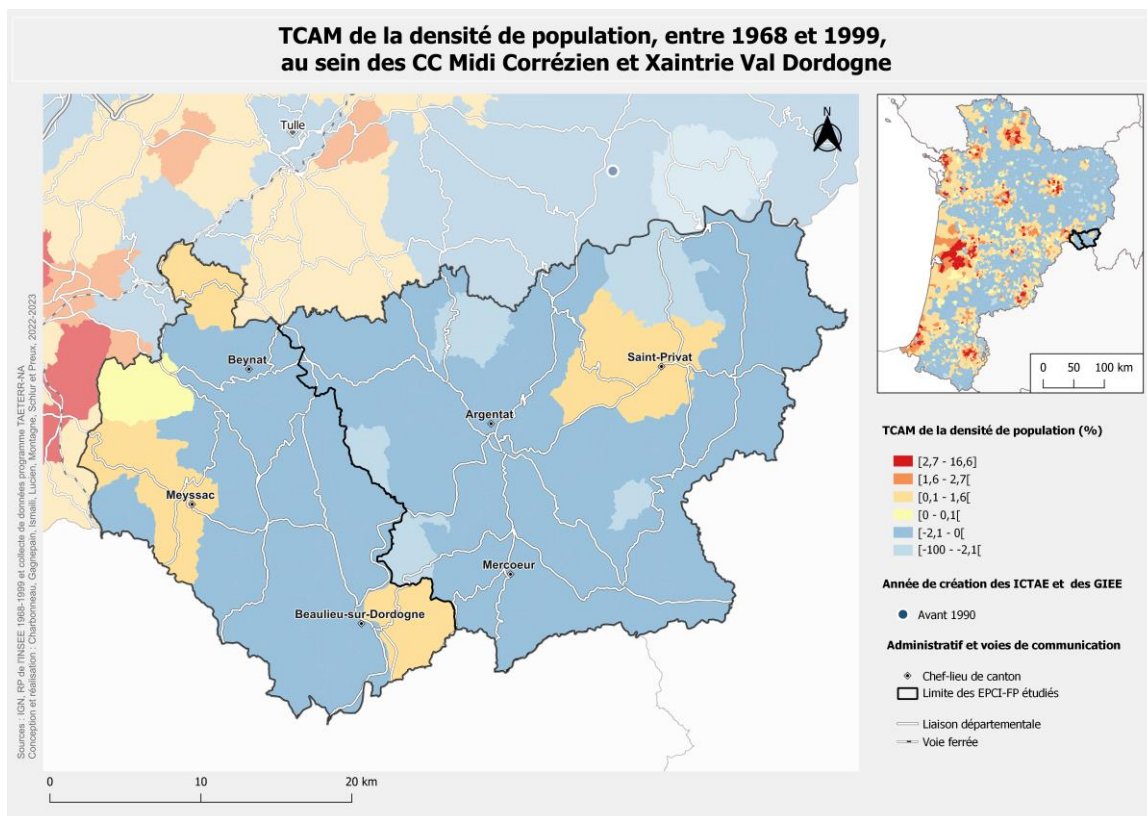
Les CC MC et CC XVD partagent donc une volonté politique touristique commune qui se traduit par la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) en charge de la gestion de la politique touristique et des fonds européens LEADER. C'est également cette échelle qui a été choisie par les élus pour conduire leur politique agricole que nous présentons plus loin. Les services de l'État avaient également identifié cette échelle d'action publique puisque le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de 2015 prévoyait la fusion des 2 intercommunalités pour atteindre le seuil des 5000 habitants (Préfet de la Corrèze, 2016). Cependant, les communes ont émis un avis défavorable en raison des « niveaux d'intégration hétérogène entre les 2 groupes de PCI actuels Est et Ouest » (Commune de Meyssac, 2016).

En effet, si les territoires sont comparables en matière d'agriculture et de paysages, les dynamiques de population sont très différentes et suivent les limites intercommunales. Les densités de population (Carte 13, p.29) sont ainsi bien plus faibles en Xaintrie (entre 0 et 19 habitants par km²) que dans le Midi Corrèzien (entre 19 et 41 habitants par km²) qui présente un taux de croissance annuelle moyen de population bien plus élevée que les communes de la CC Xaintrie Val' Dordogne (Carte 11). En revanche, cette croissance est relativement récente, entre 1968 et 1999 les taux de croissance annuel moyen des 2 intercommunalités étaient plutôt similaires (Carte 12, p.28).

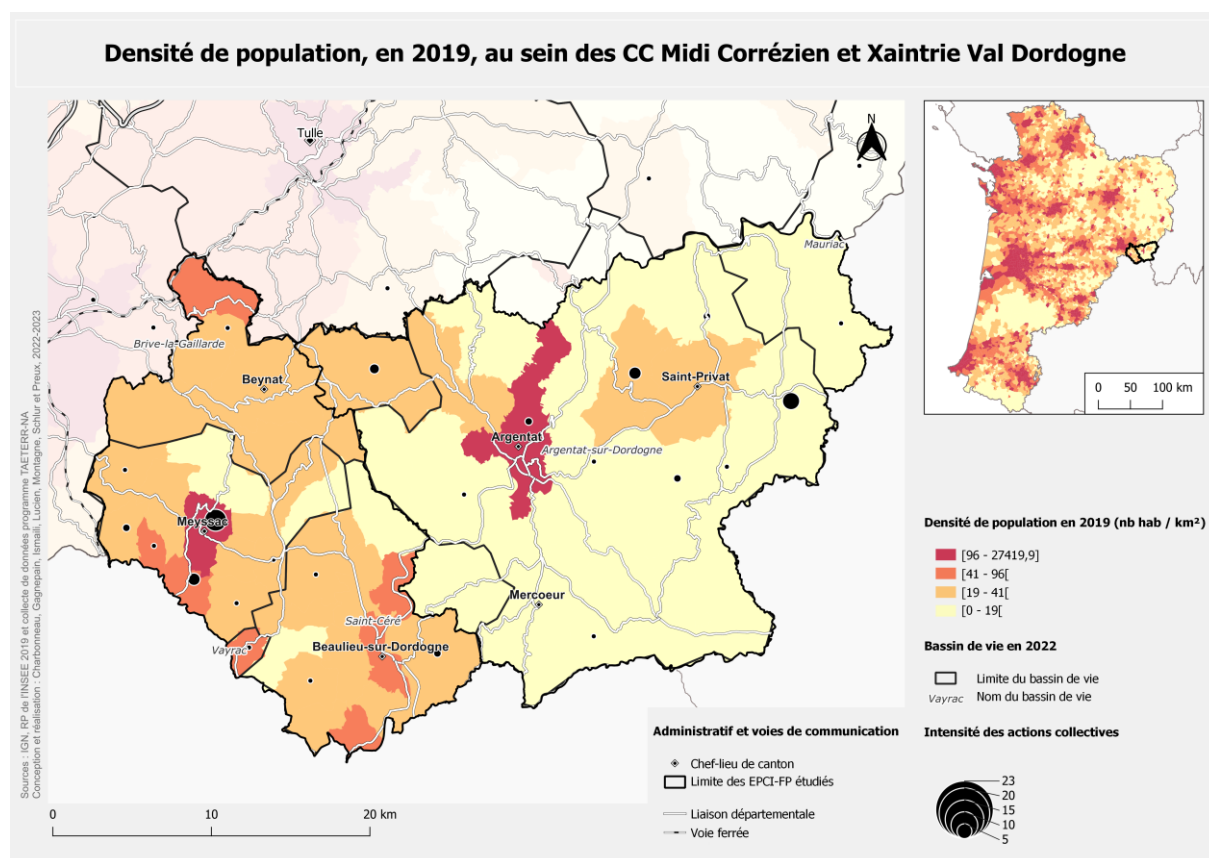
⁵ En ligne : <https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/le-label/qui-sommes-nous/>



Carte 11 : Taux de croissance annuel moyen de population entre 1999 et 2019 en CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne



Carte 12 : Taux de croissance annuel moyen de population entre 1968 et 1999 en CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne

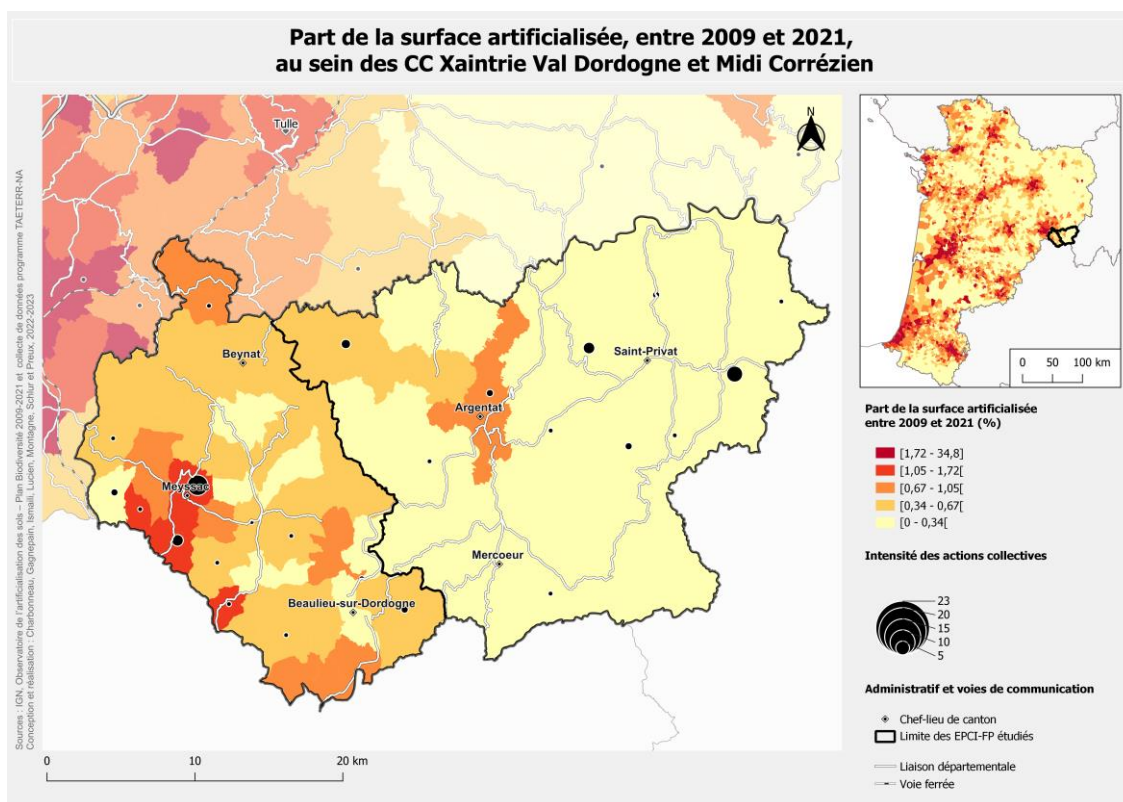


Carte 13 : Densité de population en 2019 en CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne

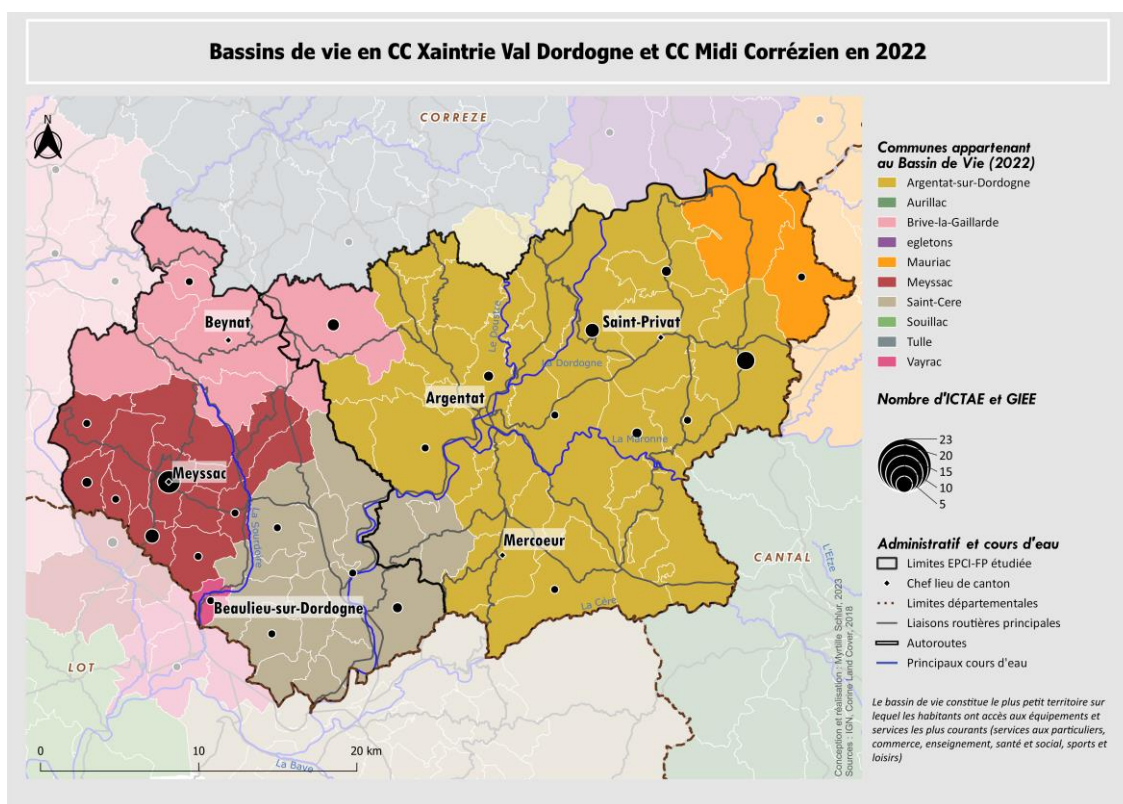
La part de surface artificialisée confirme ce constat. Les communes de la CC Xaintrie Val' Dordogne ont ainsi majoritairement connu une augmentation comprise entre 0 et 3 et 0,34% tandis que celles de la CC Midi Corrèzien ont connu une augmentation comprise entre 0,34 et 0,67%. Cette intercommunalité connaît donc une plus forte pression foncière (Carte 14, p.30).

La lecture de la carte des bassins de vie en 2022 (Carte 15, p.30) montre que la population de la CC Midi Corrèzien est tournée vers des pôles extérieurs à l'intercommunalité : vers Brive-la-Gaillarde au Nord, vers Saint-Céré, dans le lot, au Sud. Les 3 bassins de vie correspondent, dans l'ensemble, aux anciens découpages intercommunaux antérieurs à la CC Midi Corrèzien (la CC du canton de Beynat, la CC Sud Corrèzien-Beaulieu et la CC Village de Midi Corrèzien-Meyssac) ce qui peut expliquer, en partie, les difficultés de reconnaissance de légitimité de la CC Midi Corrèzien dont nous parlerons plus tard.

Myrtille SCHLUR



Carte 14 : Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2021 au sein des CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne



Carte 15 : Bassins de vie en CC Xaintrie Val'Dordogne et CC Midi Corrèzien en 2022

2. Etat des lieux des actions en faveur de la TAE sur le territoire

Au sein de ce territoire fortement marqué par l'agriculture, plusieurs initiatives tentant de faire évoluer les systèmes agricoles sont identifiables. Comme mentionné en introduction ces actions locales en faveur de la transition agroécologique peuvent être portées par deux principaux types d'acteurs : les acteurs publics (collectivités locales et établissements publics) et la société civile (tous les autres acteurs). Pour identifier ces acteurs et actions à l'échelle locale, la première étape a consisté à reprendre les résultats du projet de recherche TAETERR-NA ayant permis de caractériser l'engagement des intercommunalités (SCHLUR, 2022) et de recenser les initiatives collectives de la transition agroécologique (ICTAE)⁶. Les résultats étant émis à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, un travail d'approfondissement a été nécessaire.

Dans un premier temps, les sites internet des intercommunalités⁷ ont été à nouveau consultés pour mettre à jour les informations et approfondir les éléments déjà identifiés (lecture des documents disponibles⁸ et consultation des sites connexes le cas échéant⁹). Cette étape a permis de mieux caractériser les discours et d'identifier les actions mises en avant. Elle a ensuite été reproduite pour les sites internet de tous les acteurs publics identifiés¹⁰ ainsi que pour les acteurs de la société civile¹¹. La caractérisation des actions de la société civile par cette méthode a été plus difficile étant donné que certaines associations disposent de moins de moyens que les acteurs publics pour mettre en place un véritable plan de communication. La plupart du temps, les acteurs visibles sur internet sont des structures qui dépassent l'échelle locale ce qui rend difficile la collecte d'informations précises.

Ces observations préalables ont donc été complétées par des entretiens semi-directifs auprès d'acteurs ciblés. Pour identifier les actions publiques, le chargé de mission agriculture du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne a été interrogé de façon à comprendre l'organisation de la structure, son rôle au sein de cette dernière la place de l'agriculture dans les deux

⁶ Travail réalisé en partie par Claire Gagnepain, stagiaire du programme de recherche en 2022.

⁷ Liste complète des sites consultés en sitographie Annexe 1 : Liste des documents consultés pour caractériser l'action publique agricole locale

⁸ Annexe 1 : Liste des documents consultés pour caractériser l'action publique agricole locale

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

Myrtille SCHLUR

intercommunalités étudiées, la façon dont elles interviennent sur ces questions, et les relations entretenues avec les autres acteurs locaux¹². Seul personnel identifié en charge des questions

12 GRILLE D'ENTRETIEN EN

Annexe 1 : Liste des documents consultés pour caractériser l'action publique agricole locale

Documents consultés :

- Atlas des paysages

Paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux, DREAL Limousin - Université de Limoges - Région Limousin, VALADAS, B., CROUEZVIALLE, R. & PETIT, D., (2006).

- GIEE

Fiche GIEE Autonomie alimentaire des exploitations en Xaintrie

- PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Plaquette de description du PAT, PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Annuaire des agriculteurs, PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Communiqué de presse Diffusion de vidéos valorisant le métier d'agriculteur, PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, 2020

Cahier des charges, Evaluation du programme LEADER 2014-2020 sur le territoire du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne, 2021, VAILLANT Fanny, Master 2 Ingénierie du développement économique territorial, Université de Bordeaux

- PLUi et SCoT Midi Corrèzien

Pré-diagnostic agricole foncier et prospectif préalable au PLUi, CC Midi Corrèzien 2019

Diaporama de présentation du PADD du SCoT Sud Corrèze, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, 2010

Diaporama de présentation du DOO du SCoT Sud Corrèze, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, 2010

Diaporama de présentation du SCoT Sud Corrèze en vue de son approbation par le Comité Syndical, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, 2012

Diaporama de présentation de l'Etat des lieux-diagnostic volet « eau » SCoT Sud Corrèze, Agence de l'Eau Adour, Garonne, 2011

- SCoT et PLUi Xaintrie Val' Dordogne

Myrtille SCHLUR

agricoles au niveau local, il a été considéré comme l'unique interlocuteur capable de présenter les actions de sa propre structure et de caractériser les actions des autres institutions identifiées. Un entretien a également été réalisé avec un ancien élu local et départemental responsable des questions agricoles, ce qui a permis d'obtenir des informations sur l'historique de ces politiques publiques.

En ce qui concerne les actions de la société civile, le CIVAM Limousin a été identifié comme un acteur important des ICTAE du territoire. Deux animatrices de groupes identifiés au préalable ont été interrogées sur le périmètre d'action de leurs structures, les actions qu'elles mènent sur

« Du refuge à la constellation, neuf clés de lecture pour saisir le territoire de Xaintrie Val' Dordogne », Diagnostic SCoT et PLUi, Cittanova

Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et logistique, projet de SCoT et PLUi, Cittanova

Document d'Orientation et d'objectifs, projet de SCoT et PLUi, Cittanova

Réponse de la collectivité à l'enquête publique, projet de SCoT et PLUi, Cittanova

Synthèse, résumé non-technique, projet de SCoT et PLUi, Cittanova

- Syndicats des eaux

Une actualisation de l'inventaire zones humides sur les bassins versants de la Tourmente et de la Sourdoire (partie Corrézienne), CC Causses et Vallée de la Dordogne, CC Midi Corrézien, Agence de l'eau Adour-Garonne, ADASEA, 2019

Contrat Pluriannuel de Milieux Aquatiques sur le territoire des bassins versants des rivières Tourmente et Sourdoire pour la période 2016-2020, Etat initial et identification des enjeux, Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne, CC Sud Corrézien, CC Villages du Midi Corrézien

Rapport d'activité 2020, Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval, 2021

Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant du Doustre 2023-2027, Etats des lieux et enjeux, Tulle Agglo, CC Xaintrie Val' Dordogne, CC Ventadour Egletons Monédières

Gestion des milieux aquatiques, Bilan d'activité 2019, CC Midi Corrézien, DRONEAU Samuel, 2020

Compte-rendu et débats du Conseil communautaire informel, séance du 28 octobre 2021, Saint-Martin-la-Méanne, CC Xaintrie Val' Dordogne, 2021

- Général

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal de Meyssac, 30 novembre 2016

Myrtille SCHLUR

les territoires évalués d'une part, sur leur connaissance et leurs relations avec les acteurs publics locaux d'autre part¹³. En outre, des entretiens ont été menés auprès de 10 agriculteurs résidant dans les intercommunalités étudiées, identifiés pour leur engagement en tant qu'acteur public (mandat électoral en collectivité) ou en tant qu'acteur de la société civile (engagement associatif, syndical ou en structures professionnelle notamment). L'objectif principal de ces entretiens était d'évaluer leur degré de connaissance des actions publiques locales et leur positionnement vis-à-vis de celles-ci. Pour mieux comprendre les parcours et les positionnements, les entretiens traitaient également de la présentation de leur exploitation, de leur parcours, de leur rapport aux pratiques environnementales et de leurs engagements¹⁴. Ces entretiens ont donc également permis d'affiner la connaissance des actions publiques et actions de la société civile en faveur de la transition agroécologique présentes sur le territoire. Enfin, une observation participante a été réalisée lors d'une rencontre entre les élus de la Confédération Paysanne du Limousin et les élus de l'ADEAR Limousin au sujet de la coordination de leurs actions.

2.1. Un mille-feuille territorial autour des questions agricoles

Les recherches en ligne et les entretiens menés auprès des acteurs publics et des animatrices CIVAM ont permis d'aboutir à un schéma (Figure 2) des acteurs et actions publiques sur les questions agricoles présents sur le territoire de la CC Midi Corrèzien et de la CC Xaintrie Val' Dordogne. Ce schéma a ensuite été présenté aux agriculteurs lors des entretiens lorsque les conditions le permettaient. Aucune modification significative n'a été apportée au schéma au fur et à mesure des entretiens et l'on peut considérer qu'il transcrit de façon relativement exhaustive les politiques publiques locales en matière agricole.

Sur le schéma, deux types d'acteurs sont représentés du fait de leur engagement sur les questions agricoles : les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération

¹³ Grille d'entretien en Annexe 3

¹⁴ Grille d'entretien en Annexe 4

Myrtille SCHLUR

intercommunale (EPCI). Les collectivités territoriales sont le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Corrèze et les communes. Les EPCI sont de deux types : les EPCI à fiscalité propre, rendus obligatoires par la loi NOTRe en 2017, ont absorbé une partie des compétences des communes et des départements. Ils sont parfois considérés comme des collectivités locales mais n'en ont pas la légitimité et le statut juridique ; les EPCI sans fiscalité propre sont des établissements publics créés sur la volonté des communes ou EPCI-FP à qui on confie la gestion d'une politique publique (ici, la gestion des questions liées à l'eau, le tourisme ou l'agriculture). C'est la coordination de ces acteurs et de leurs actions qui définit la politique publique locale en matière d'agriculture. Ces acteurs se structurent autour de quatre principaux champs d'action :

- Le financement : le Conseil Régional et le Conseil Départemental ;
- Le foncier : CC Midi Corrèzien, CC Xaintrie Val' Dordogne, Syndicat Mixte du Bassin de Brive et communes ;
- L'eau : Syndicats des Eaux, Ententes de Bassin ;
- La logistique et l'alimentation : PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne, communes.

Pour des raisons de lecture, les communes n'ont pas été représentées sur le schéma. En matière d'agriculture et en fonction de la volonté politique du conseil municipal, elles peuvent néanmoins jouer un rôle comparable à celui des EPCI-FP, en particulier sur les questions foncières, la restauration collective et les marchés de plein vent. Le Conseil Régional n'apparaît pas non plus sur le schéma, son statut d'acteur local restant discutable étant donné la taille de la collectivité. Ses actions seront tout de même présentées car elles ont souvent été citées par les différents acteurs interrogés.

2.1.1. Les acteurs du financement

Les principaux leviers d'action du Conseil Régional et du Conseil Départemental sont les financements. Ils peuvent prendre plusieurs formes et s'adresser à différents acteurs sur des thématiques variées.

Le Conseil Départemental propose un soutien aux associations de développement agricole sous forme de subvention. C'est le cas du CIVAM Limousin qui a reçu une subvention pour la structuration d'une filière chanvre en Limousin, portée par l'association « Lo Sanabao », et dont

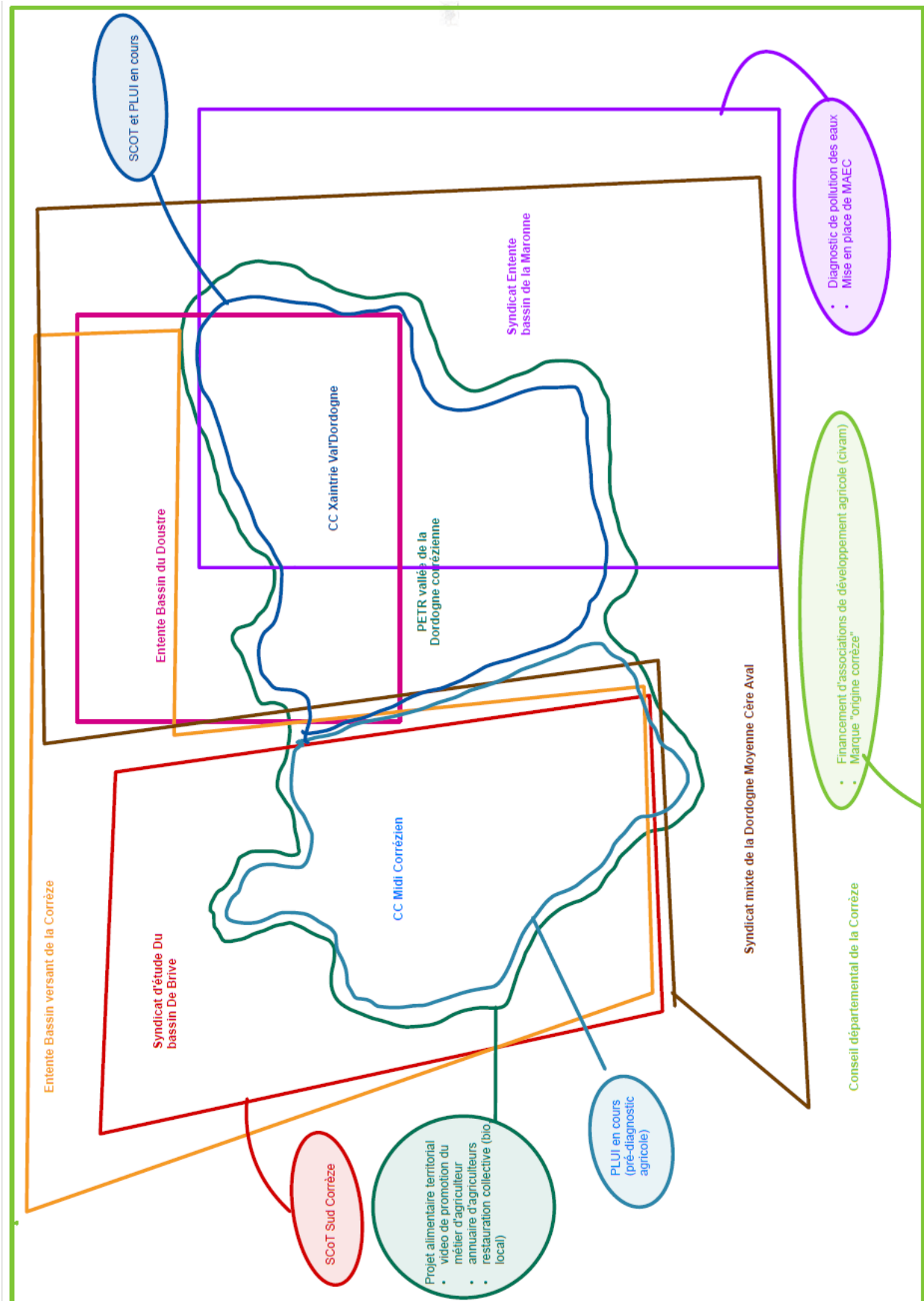
Myrtille SCHLUR

plusieurs agriculteurs concernés se trouvent en Corrèze. Il s'est également positionné en faveur du développement des énergies renouvelables sur le territoire départemental. A ce titre, de nombreux agriculteurs bénéficient de subventions pour la mise en place de panneaux photovoltaïques (sous forme d'agrivoltaïsme ou non) sur leurs terrains ou bâtiments.

Le Conseil Régional se positionne également comme financeur. En effet, il s'agit de l'organe politique en charge de la gestion des fonds européens de la PAC, ce qui en fait un interlocuteur privilégié pour les agriculteurs, mais il propose également des appels à projet pour financer l'installation de jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations, en particulier par le financement de construction ou rénovation de bâtiments agricoles. Ces deux organes ne proposent pas uniquement des actions de financement. Le Conseil Régional est un acteur essentiel dans l'élaboration d'une ligne de conduite en matière d'économie et donc d'agriculture. A ce titre, il s'est engagé dans plusieurs travaux et feuilles de routes en lien avec les questions agricoles et environnementales avec des projets comme NeoTerra et Aclimaterra. Le Conseil Départemental, quant à lui, se positionne plutôt en faveur de l'identité territoriale et à ce titre a créé une marque territoriale « Origine Corrèze » pour valoriser les produits du département au local mais aussi aux niveaux national et européen. Cette marque ne concerne pas uniquement les produits agricoles mais de nombreux agriculteurs adhèrent à cette démarche.

Myrtille SCHLUR

Figure 2 : Schéma de l'action publique locale en matière d'agriculture sur les CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne



Myrtille SCHLUR

2.1.2. Les acteurs du foncier

Sur le territoire étudié, la seule entrée directe des EPCI-FP sur les questions agricoles est la thématique du foncier. Les deux intercommunalités sont en cours de rédaction d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). La CC Midi Corrèzien évoque même la réalisation d'un pré-diagnostic agricole. Les deux intercommunalités sont également engagées dans la création d'un Schéma Cohérence Territoriale (SCoT), sur la totalité du territoire de la CC Xaintrie Val' Dordogne d'une part, en collaboration avec la CA de Brive pour la CC Midi Corrèzien par le Syndicat d'Entente du Bassin de Brive. La réalisation d'un SCoT commun à la CC MC et la CA de Brive démontre l'ouverture de la CC MC sur l'agglomération voisine.

La préservation du foncier est le premier levier d'action mobilisé pour le maintien de l'activité agricole. Il a aussi pour avantage d'intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité et du maintien des paysages (Bertrand & Duvillard, 2016).

2.1.3. L'eau

La gestion des questions liées à l'eau est partagée par plusieurs syndicats sur le territoire. Sur le schéma ne sont représentées que les structures traitant des questions de l'eau en lien avec les questions agricoles à savoir la compétence GEMAPI, la mise en place de MAEC et la réalisation de diagnostics de pollution des eaux. Il existe également des syndicats en charge de la gestion de l'adduction en eau potable et de l'assainissement.

La question de l'eau est donc portée par des acteurs morcelés qui parfois se superposent. Ceci rend la lecture de leur rôle complexe : les mêmes EPCI appartiennent parfois à deux syndicats ou ententes différents en raison de la cohérence du bassin (par exemple : la CC Xaintrie Val' Dordogne et la CA de Tulle appartiennent toutes les deux à la fois à l'Entente Bassin du Doustre et au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne Cère Aval).

2.1.4. La logistique et l'alimentation

Le PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne est l'acteur clé des questions agricoles sur le terrain d'étude. Son périmètre recouvre les deux intercommunalités étudiées qui lui ont conféré la compétence agricole. Initialement créé pour gérer la politique touristique et les fonds européen LEADER, les élus ont souhaité se saisir des questions agricoles et ont estimé que l'échelle du PETR était plus pertinente que celle des intercommunalités.

Myrtille SCHLUR

Suite à la réalisation d'un diagnostic territorial dans le cadre du renouvellement du contrat 2018-2020 avec la région, ayant révélé des enjeux de renouvellement des agriculteurs sur le territoire, une des premières actions a été la réalisation de vidéos de promotion du métier d'agriculteur, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Corrèze.

Les élus ont ensuite considéré que l'incitation au renouvellement des producteurs devait passer par une étude des filières alimentaires. Le PETR a donc initié un travail de réflexion autour d'un Projet Alimentaire Territorial en 2020 dans la continuité du mouvement initié par le ministère de l'Agriculture et des PAT qui se déploient peu à peu sur le territoire national. Les principaux financements du PAT sont l'Etat, la Région et l'Europe par le biais des fonds LEADER.

Une première étude a été menée sur l'offre et la demande en produits locaux bio sur le territoire. Une première phase de cette étude, consacrée à l'évaluation de la demande des consommateurs a été conduite avec des étudiants de l'université de Clermont-Ferrand. La deuxième phase, conduite par le chargé de mission, a consisté en l'évaluation de l'offre de la part des producteurs sur le territoire faisant ressortir le frein logistique (stockage et livraison) dans un territoire touristique où il existe une offre de production locale en produits reconnus (fraise, noix, etc...) en vente-directe d'un côté et une production de viande et fromages en circuit-long, plutôt en conventionnel de l'autre. Enfin, la troisième phase de diagnostic auprès des acteurs intermédiaires (restaurateurs, transformateurs, distributeurs, métiers de bouche, commerçants...) a été conduite par Interbio Nouvelle-Aquitaine. Cette phase a montré un faible taux de réponse de la part des distributeurs et des artisans, qui semblent peu concernés par la question du local, alors que les restaurations collectives ont manifesté un fort intérêt pour la question. En effet, la loi EGALIM pousse ces acteurs à mettre rapidement en place des améliorations significatives de l'approvisionnement local. L'étude révèle des enjeux de logistique pour ces acteurs également et une forte disparité entre les cantines d'écoles et de collège ou EHPAD qui n'ont pas les mêmes enjeux et modes de fonctionnement dû à la grande différence de nombre de repas à assurer et à des équipements inégaux.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs actions ont été mises en place, notamment l'animation de plusieurs groupes de travail sur l'approvisionnement en restauration collective, la réalisation d'un annuaire des producteurs pour valoriser les productions locales, distribué en format papier, et enfin des réflexions autour de la question logistique.

Myrtille SCHLUR

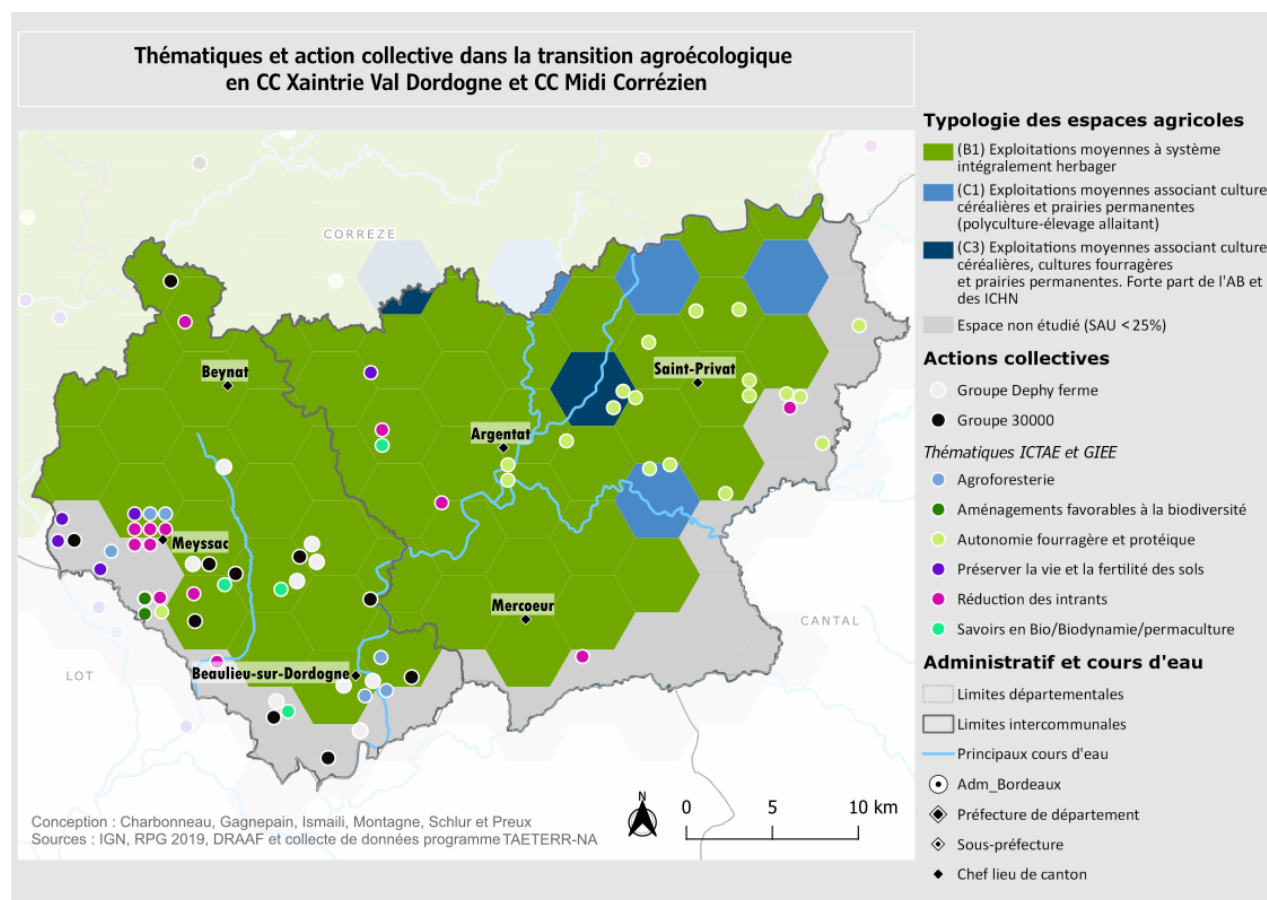
L'ensemble des actions mises en œuvre actuellement et en projet visent à répondre à un triptyque d'enjeux : la valorisation du patrimoine gastronomique et culinaire du territoire, aspect renforcé par la forte présence du tourisme dans le tissu économique ; l'accès à une alimentation locale, en particulier la restauration collective ; l'installation et le renouvellement des agriculteurs.

L'analyse du schéma montre une structuration complexe des acteurs sur les questions agricoles. Il n'existe pas de territoire de projet ou d'unité territoriale offrant une prise en charge systémique des questions agricoles (ni même de projet de territoire en général). Chaque établissement public est spécialisé sur une thématique et/ou un secteur géographique spécifique, si un nouvel enjeu apparaît, une nouvelle structure est créée. Les risques de ce mode d'organisation sont la forte sectorisation de l'action publique, le manque de coordination entre acteurs et les difficultés de lisibilité pour la société civile.

En outre, l'historique de la structure PETR conditionne le mode d'engagement des élus. En effet cette structure est très ancienne (plus de 20 ans) et créée à l'origine pour gérer les fonds européens puis, plus tard la politique touristique, deux thématiques qui font plutôt consensus dans l'opinion publique du territoire. Si les deux intercommunalités sont réputées pour entrer en conflit, presque par principe, le PETR semble constituer en terrain d'entente entre les deux EPCI. Cela laisse à penser que les questions agricoles seront abordées par des thématiques plutôt consensuelles.

2.2. Des acteurs locaux engagés pour l'agriculture et l'environnement

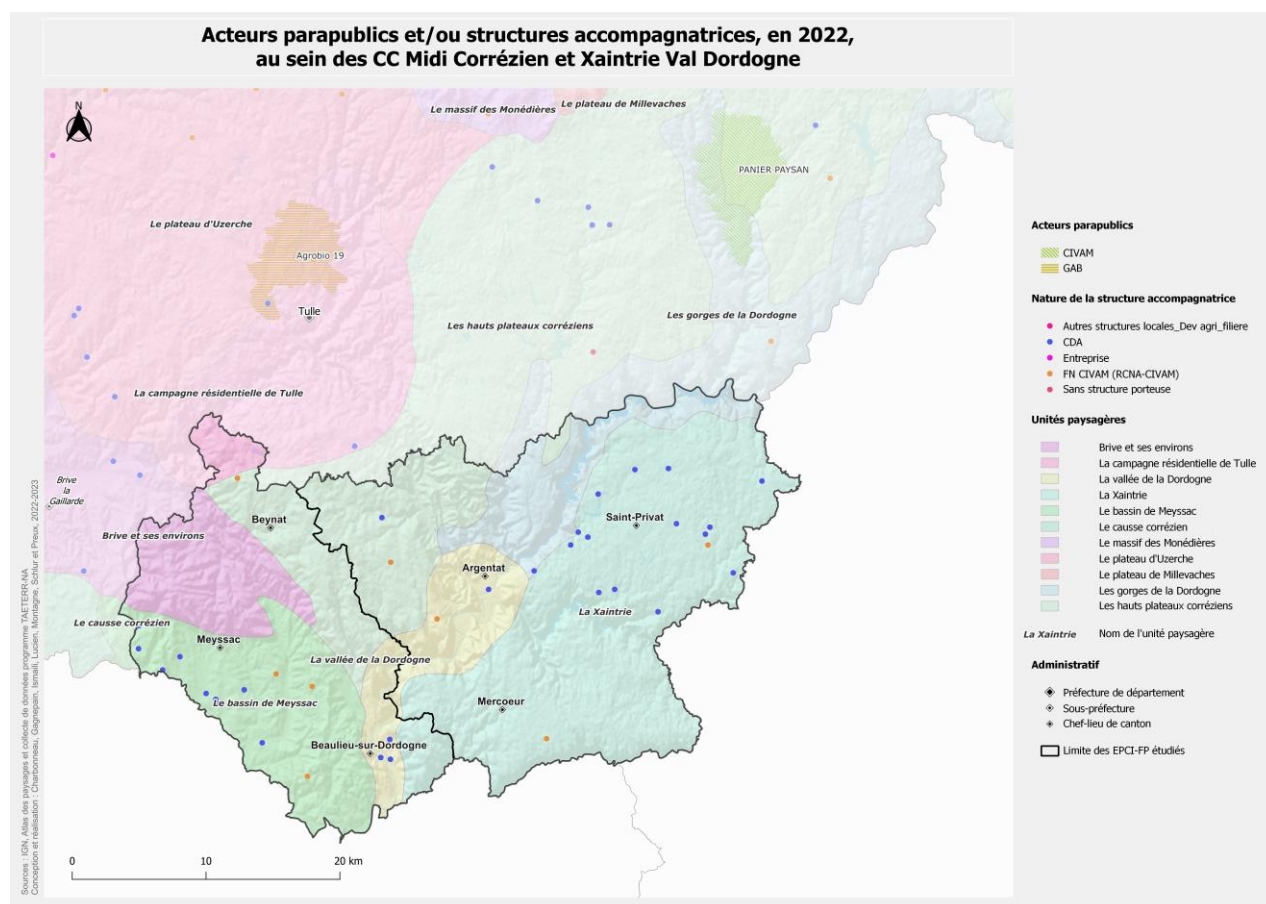
Le recensement des ICTAE effectué dans le cadre du projet TAETERR-NA a permis de cartographier les agriculteurs engagés dans ces initiatives par communes. Sur les CC Midi Corrèzien et Xaintrie Val' Dordogne, 68 agriculteurs engagés dans une ICTAE ou un dispositif DEPHY/30 000 ont été recensés. La moyenne régionale de l'engagement des agriculteurs est de 17 en ICTAE et 14 en GIEE/DEPHY/30 000 par EPCI. Le niveau d'engagement est plus élevé en CC Midi Corrèzien, avec 44 agriculteurs pour 24 en CC Xaintrie Val' Dordogne. Les ICTAE recensées sur le territoire abordent les thématiques de l'agroforesterie, des aménagements favorables à la biodiversité, de l'autonomie fourragère et protéique, de la préservation de la fertilité des sols, de la réduction d'intrants, et les savoirs faire en bio, biodynamie et permaculture (Carte 16).



Carte 16 : Thématiques de l'action collective dans la transition agroécologique en CC Xaintrie Val' Dordogne et CC Midi Corrèzien

Les structures accompagnatrices des ICTAE présentes sur le territoire sont la Chambre d'Agriculture, qui accompagnent également les fermes DEPHY et 30 000, le CIVAM Limousin, avec le groupe « Systèmes Agroécologique en Limousin » (SAEL) et l'association « Lo Sanabao » qui structure la filière chanvre en Limousin (Carte 17).

Outre la présence de structures, la CC Midi Corrèzien et la CC Xaintrie Val' Dordogne accueillent des agriculteurs engagés syndicalement, associativement ou dans les interprofessions, au niveau local mais également au niveau supérieur : le président du CIVAM de Nouvelle-Aquitaine (A1), le président d'Interbio Nouvelle-Aquitaine (A6) et 5 élus à la Confédération Paysanne du Limousin (dont A4, A5 et A3).



Carte 17 : Acteurs para-publics et/ou structures accompagnatrices en 2022 au sein des CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val Dordogne

En sus des mandats de la sphère alternative, les agriculteurs s'engagent également en politique au niveau local. Sur les dix des personnes interrogées, 6 exercent ou ont exercé un mandat municipal, dont 3 maires actuels. Enfin, le président du Conseil Départemental de Corrèze réside également sur le territoire d'étude. En revanche, les acteurs de la sphère alternative ne s'engagent pas dans les mandats locaux, mis à part les acteurs de la bio.

L'engagement des agriculteurs prend donc trois formes principales en Sud Corrèze : la participation à des groupes d'échanges autour des pratiques agricoles, l'engagement dans des structures ou groupes d'intérêt à l'échelle locale et supra-locale, enfin en exerçant un mandat en collectivité locale.

Myrtille SCHLUR

Les deux dynamiques, des acteurs publics et de la société civile existent sur le territoire, cependant, il reste à déterminer comment elles se coordonnent. Pour comprendre la perception des acteurs publics par la société civile, les agriculteurs engagés dans des réseaux militants, politiques ou professionnels sont considérés comme de représentants de la société civile. Ils sont également les principaux concernés par les actions locales sur les questions agricoles. Les entretiens auprès des agriculteurs donnent des informations sur le mode de rencontre des acteurs de la société civile (ici, en particulier les agriculteurs) avec les acteurs publics locaux en charges des questions agricoles.

PARTIE 2 : MODES DE RENCONTRE DES AGRICULTEURS AVEC LES ACTEURS LOCAUX DES POLITIQUES AGRICOLES

Les agriculteurs et les acteurs publics locaux peuvent se rencontrer de multiples façons : les agriculteurs peuvent être bénéficiaires d'actions, ils peuvent être conviés à l'élaboration d'une action publique ou bien simplement informés de son existence. Outre leur rapport direct aux actions, les agriculteurs peuvent rencontrer les acteurs publics locaux par le biais de leurs réseaux de sociabilisation. Pour caractériser le ou les modes de rencontre des agriculteurs avec l'action publique locale en Sud Corrèze, ces deux aspects ont été étudiés.

Pour obtenir ces informations, il a été demandé aux agriculteurs, lors des entretiens, ce qu'ils connaissaient des actions publiques locales¹⁵ et ce qu'ils en pensaient. Il leur a également été présenté le schéma des actions publiques locales (Figure 2, p.37) afin de recueillir leurs impressions et de faciliter la conduite d'entretien en cas de besoin de relances. Les entretiens ont été codés grâce logiciel MAXQDA¹⁶. Les segments de discours ont notamment été codés selon les acteurs et les types d'instruments cités. D'autres codes ont permis de relever leur positionnement et leurs attentes vis-à-vis de l'action publique locale. L'analyse de l'occurrence des codes donne des indications sur le degré de connaissance des actions et acteurs publics locaux en matière d'agriculture. Une partie de l'entretien a également été consacrée à leurs réseaux et la façon dont ils se positionnent vis-à-vis des politiques publiques au prisme de leur(s) engagement(s).

1. L'action publique agricole locale : un espace de rencontres

L'action publique agricole locale est constituée d'un ensemble d'actions portées par une diversité d'acteurs publics et de la société civile. En tant que principaux bénéficiaires de ces actions, le point de vue des agriculteurs est essentiel pour comprendre la réception de cette action

¹⁵ Annexe 4 : Grille d'entretien des agriculteurs

¹⁶

Annexe 5 : Grille de codage MAXQDA

Myrtille SCHLUR

publique. Le degré de connaissance de l'action publique est donc un premier moyen de caractériser le mode de rencontre avec les agriculteurs. Cependant, ce critère ne peut pas définir à lui seul le mode de rencontre des agriculteurs avec l'action publique locale. La structuration de l'action publique agricole locale fournit également des éléments de compréhension des modalités de rencontre.

1.1. Une action publique difficile à définir pour les agriculteurs

On peut évaluer le degré de connaissance de l'action publique par la place qu'elle prend dans le discours et par la précision des informations données par les agriculteurs. Le degré de connaissance de l'action publique passe par la connaissance des acteurs publics d'une part et également par la connaissance des actions menées d'autre part.

1.1.1. La proximité de l'acteur public facilite la connaissance

Lors des entretiens, tous les acteurs publics recensés ont été cités au moins une fois. Cependant, certains ont été plus fréquemment cités que d'autres. Dans le fonctionnement administratif français, trois types d'acteurs publics peuvent être identifiés, les acteurs internationaux comme l'Union-Européenne qui représente 6 % des discours des agriculteurs sur les acteurs publics ; les acteurs publics centralisés que sont l'Etat, le gouvernement, les services déconcentrés de l'Etat (Préfectures, DRAAF, DDT, établissements scolaires, Cour des Comptes...) qui représente 12% des discours des agriculteurs sur les acteurs publics ; les acteurs décentralisés que sont les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale qui représentent 82% du discours des agriculteurs (Figure 3). En termes d'échelle, les agriculteurs sont capables d'identifier les acteurs locaux puisque seulement 13% du discours est consacré à l'UE et à l'Etat au niveau national. Au niveau local, les acteurs les plus cités sont les EPCI-FP (23% des discours), le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne (18% du discours), les communes (16%) du discours. Le département occupe également une part importante avec 13% du discours, suivi de près par la Région qui compte 11% des discours. Les acteurs liés à la question de l'eau sont rarement cités, avec moins de 2% du discours (Figure 4).

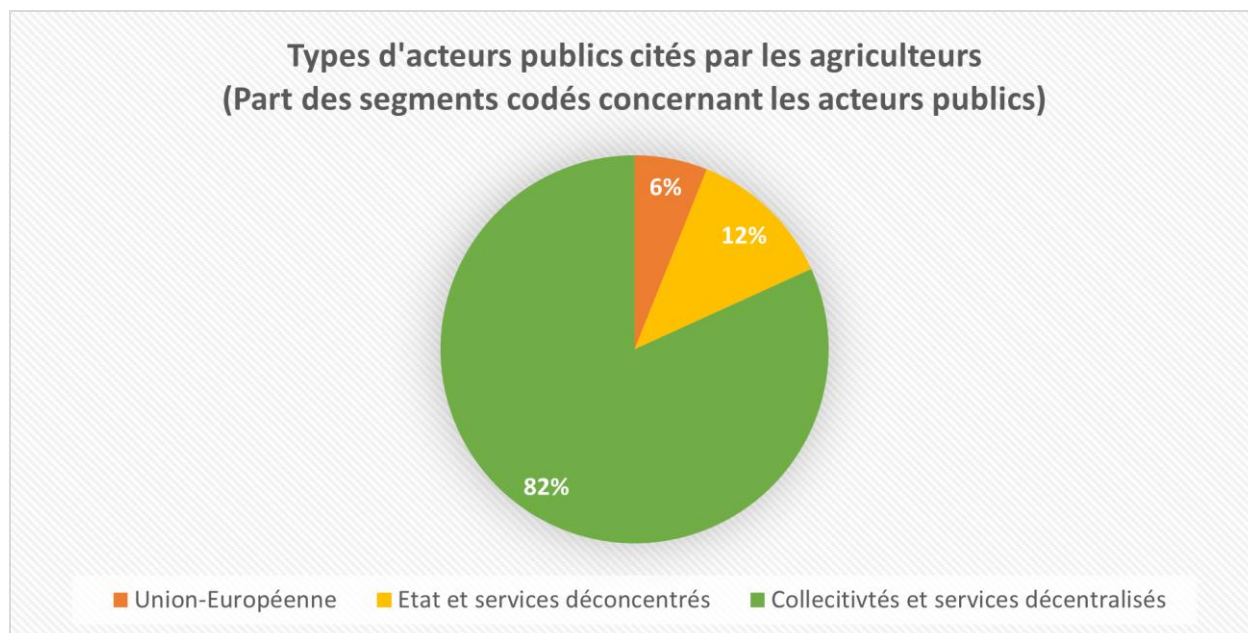


Figure 3 : Types d'acteurs publics cités par les agriculteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)

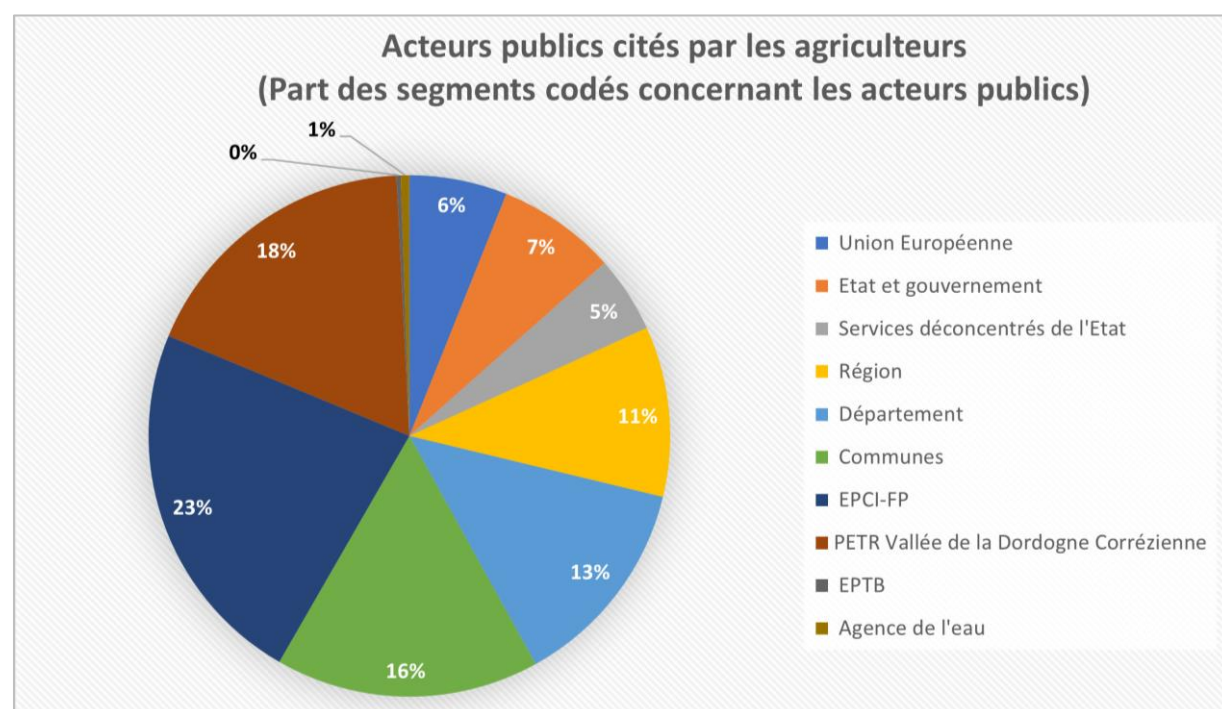


Figure 4 : Acteurs publics cités par les agriculteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)

Myrtille SCHLUR

Le degré de connaissance des acteurs publics n'est pas égal selon les agriculteurs (Figure 5). Tous ne produisent pas la même quantité de discours : A9, A6, A1 et A10 sont ceux qui cumulent le plus de segments sur les acteurs publics avec environ 50 segments chacun tandis que A8 et A5 sont ceux qui en ont le moins avec moins de 20 segments chacun. Ce constat est à nuancer car ce sont également les entretiens les plus courts du corpus. Dans l'ensemble, tous les agriculteurs sont capables de citer une grande variété d'acteurs : A9, A6, A1, A7, A4, A3, A2 et A10 citent au moins sept acteurs public différents au cours de l'entretien. A5 et A8 sont ceux qui en citent le moins avec respectivement six et quatre acteurs publics évoqués. Enfin, tous les acteurs publics ne sont pas cités de façon égale par les agriculteurs : chez A7, A6 et A10, le PETR occupe une place importante dans le discours proportionnellement aux autres acteurs ; chez A4, A3 et A10 il s'agit de la commune ; chez A1, A6 et A9 il s'agit des intercommunalités CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val' Dordogne ; enfin, chez A9, A2, et A1, le département occupe une place significative. En définitive, les agriculteurs qui citent le plus d'acteurs publics exercent des responsabilités professionnelles à l'échelle régionale (A1 et A6) ou ont un niveau d'étude élevé (A10). Enfin, les agriculteurs semblent connaître la plupart des acteurs publics locaux qui agissent sur les questions agricoles, en partie les échelles les plus proches (commune et intercommunalité). Il s'agit d'un reproche de la part de certains agriculteurs qui critiquent l'éloignement des services publics, à l'instar de A9 qui regrette les anciens échelons administratifs qui permettaient, selon lui une politique de proximité :

« Alors nous, on est sur le terrain. C'est vrai que nous, en commune, on est toujours sollicités. Mais très, très, très sollicités. Mais on n'a pas tous les pouvoirs. Et les gens encore reconnaissent la commune. Beaucoup. Mais après, le reste, la communauté de communes, par exemple, qui connaît la communauté de communes ? Personne. Et ça, pour moi, je pense que c'est les politiques qui ont fait du mauvais travail, à une époque, pour, par exemple, la région, aller la porter, faire une grande région, alors qu'on avait des régions abordables, qu'on pouvait être là avec très proche, nous, quand elle était à Limoges. Au jour d'Aujourd'hui, l'installation, les PCAE et tout ça, on arrivait à avoir une politique de proximité. Aujourd'hui, on n'a plus de politique de proximité ». (A9)

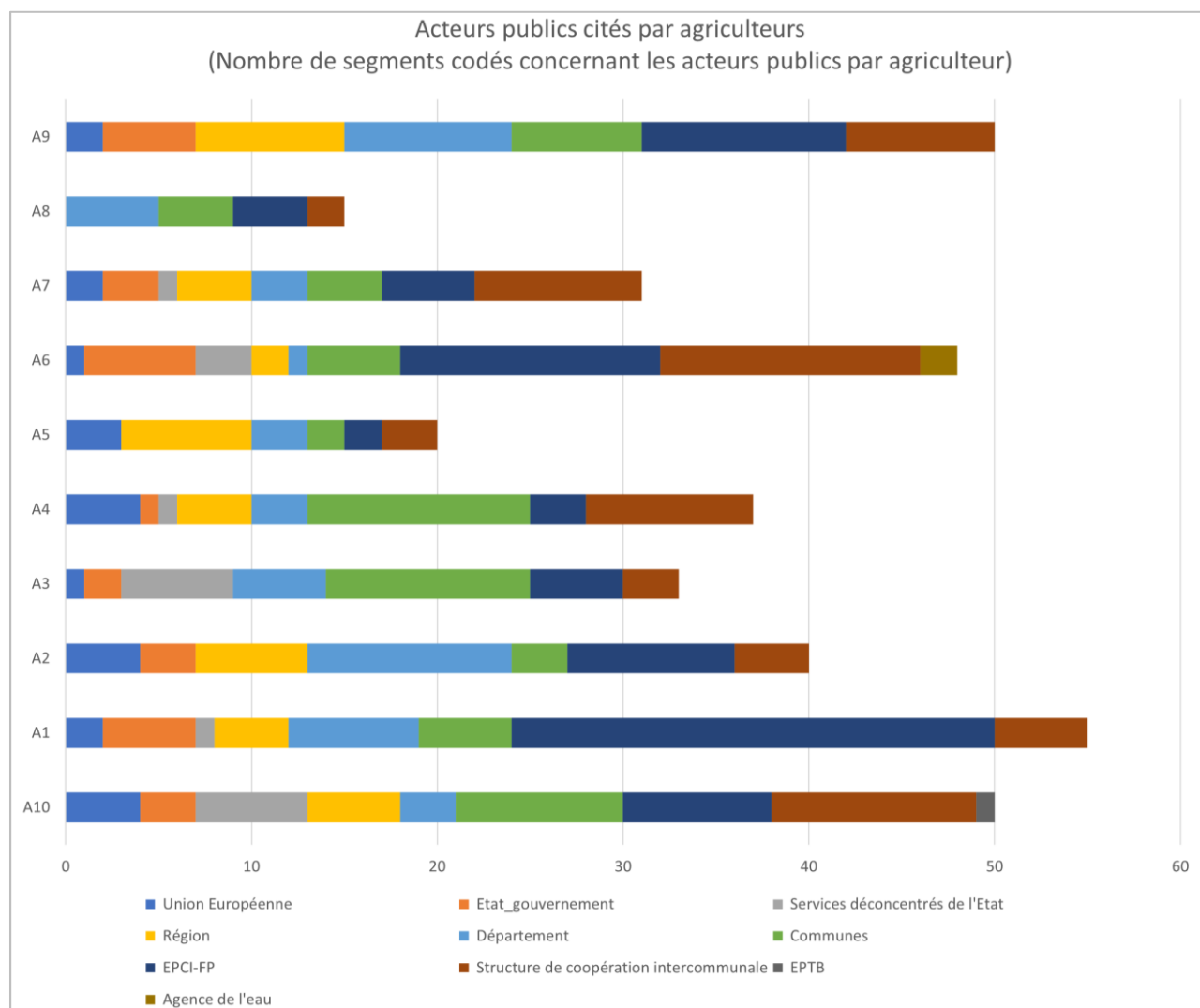


Figure 5 : Acteurs publics cités par agriculteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)

1.1.2. Connaître l'action publique locale par les instruments

Les instruments mobilisés constituent le deuxième aspect de l'action publique locale. Les différentes actions portées par les acteurs publics ont été classées selon des types d'instruments :

- Les actions foncières qui comprennent les documents de planification (SCoT et PLUi) et toute forme d'action liée au foncier ;
- Les documents cadres (feuilles de routes comme les PAT, les PCAET ou toute forme de projet de territoire) ;
- Les actions de communication (événements, annuaires de producteurs locaux, label de promotion territoriale) ;
- Les financements directs (sous forme d'appels à projet, de subventions...)

Myrtille SCHLUR

- La production de connaissances (comprend notamment les diagnostics de territoire) ;
- La réglementation (comprend les lois et les cahiers de charges des labels) ;
- La logistique (toute action concernant la commercialisation et l'approvisionnement local en produits du territoire) ;
- La concertation (toutes formes d'ouverture volontaire des acteurs publics vers la société civile) ;
- L'encadrement et l'ingénierie de la part des acteurs publics.

Le degré de connaissance des types d'instruments mobilisés est variable (Figure 6). Les deux types d'instruments cités le plus fréquemment par rapport aux autres instruments est le financement direct et la logistique (respectivement 25 et 26% des segments relatifs aux types d'instruments). Le type logistique regroupe toutes les actions visant à faciliter l'approvisionnement et la commercialisation des produits agricoles du territoire. Le PAT fait donc partie de ce type d'instrument. Les deux types d'instruments les plus cités sont ensuite les actions de communication (15% des segments) et la réglementation (14%). Les types d'instrument produisant le moins de discours sont l'encadrement et l'ingénierie, la production de connaissance et la concertation (moins de 2% chacun).

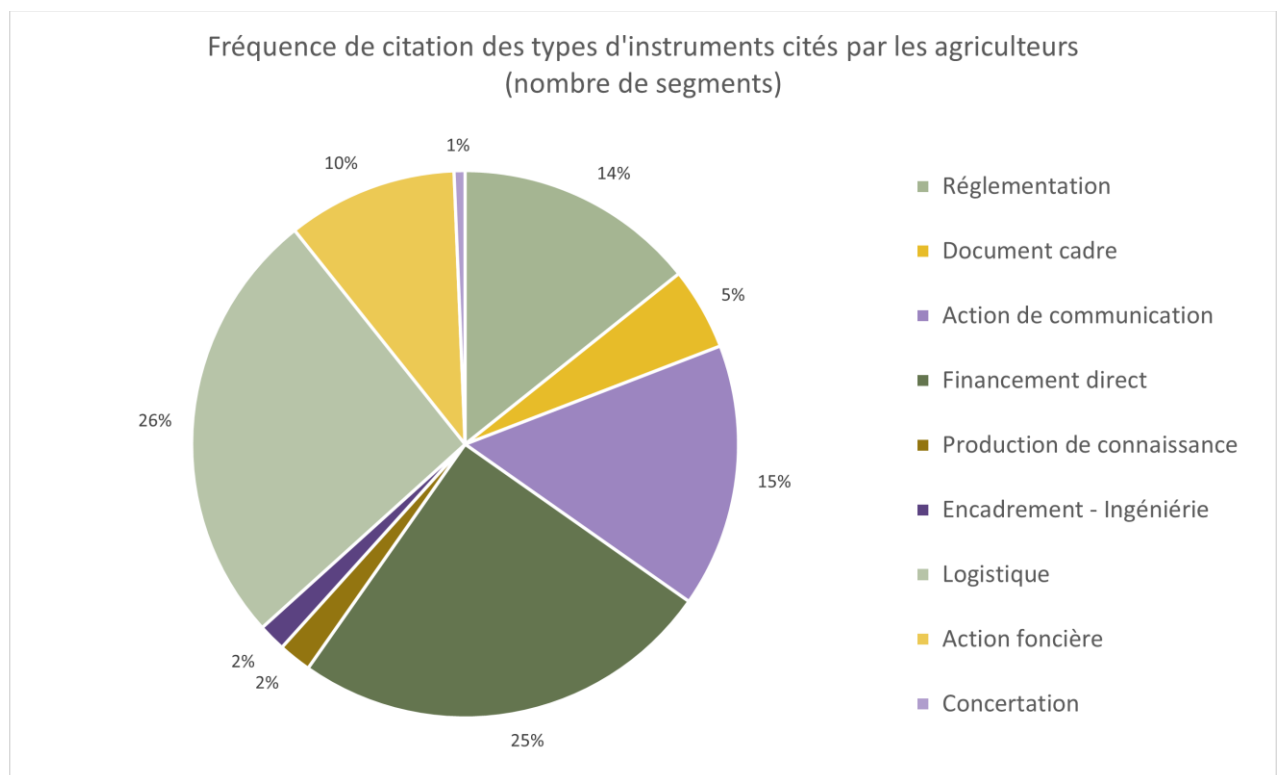


Figure 6 : Fréquence de citations des types d'instruments cités par les agriculteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)

Myrtille SCHLUR

Selon le type d'instrument cité par acteurs, il est possible de qualifier la façon dont est perçue leur rôle par les agriculteurs (Figure 7). Ainsi, l'Union Européenne et la Région sont fortement associées aux instruments de financement direct, par le biais de la PAC et des aides à l'installation notamment. Le PETR (Structure de coopération intercommunale) et les EPCI-FP sont associés à de nombreux types d'instruments, ils semblent donc être perçus comme des acteurs aux modes d'action variés. Ce sont également les acteurs qui comptent le plus de segments associés aux types d'action variés. Ce sont également les acteurs qui comptent le plus de segments associés aux types d'instruments. Ce sont les acteurs les plus locaux (département, EPCI-FP, PETR, communes) qui sont associés aux actions de communication, très fortement associés à l'identité territoriale et au savoir-faire local dans les discours. Enfin, l'action foncière est également associée aux communes, EPCI-FP et PETR ce qui est cohérent avec les compétences de ces structures. La perception des instruments mobilisés par les acteurs publics correspond, dans l'ensemble, au schéma de l'action publique locale présenté en première partie (Figure 2, p.37).

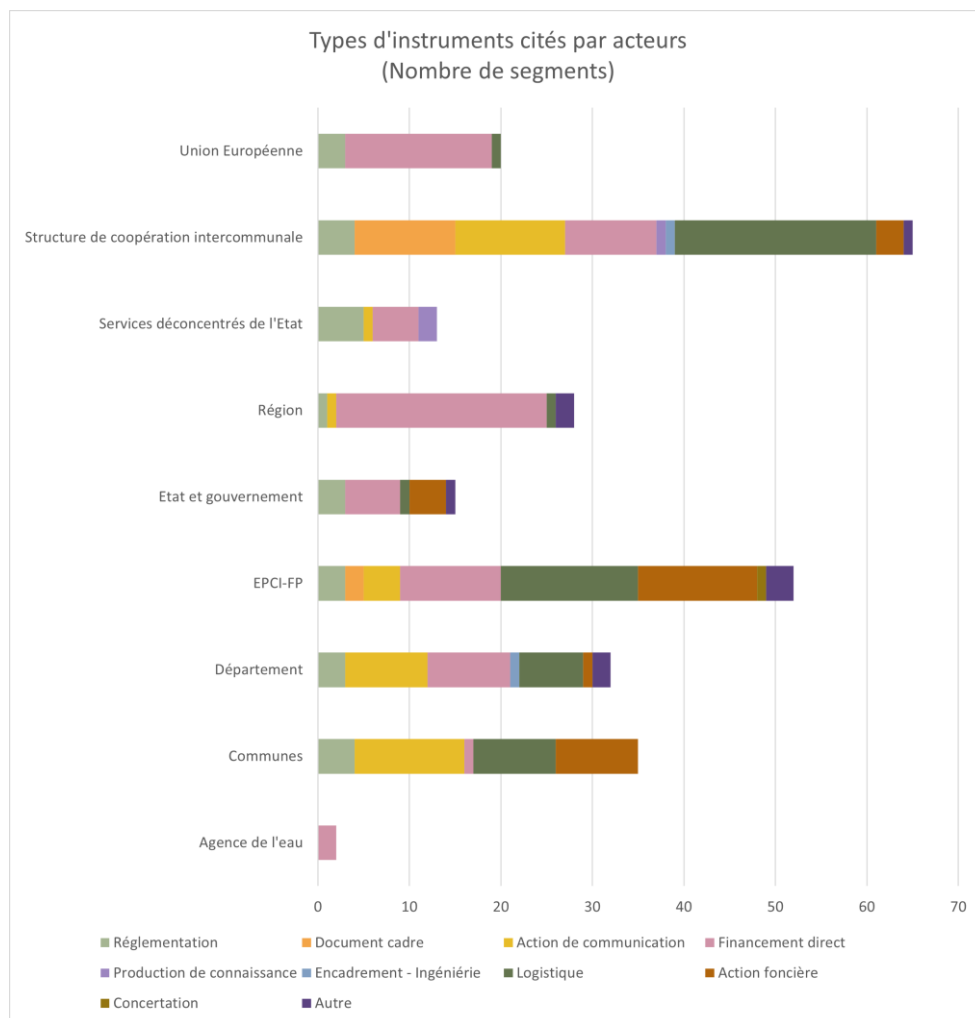


Figure 7 : Types d'instruments cités par acteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)

Myrtille SCHLUR

Les agriculteurs n'accordent pas la même place à tous les instruments dans leurs discours (Figure 8). La logistique et les financements directs occupent une place importante chez l'ensemble des agriculteurs. En revanche, les actions de communication sont plus présentes chez A6, A4, et A3, tous les trois labélisés en agriculture biologique et très dépendants de la vente-directe. La réglementation est plutôt présente chez A6, A1, et A3, tous les trois labélisés en agriculture biologique. Ce discours correspond majoritairement à un positionnement sur le cahier des charges du label. La réglementation est également présente dans le discours de A9, cependant, il s'agit dans ce cas de discours critiques sur les réglementations environnementales.

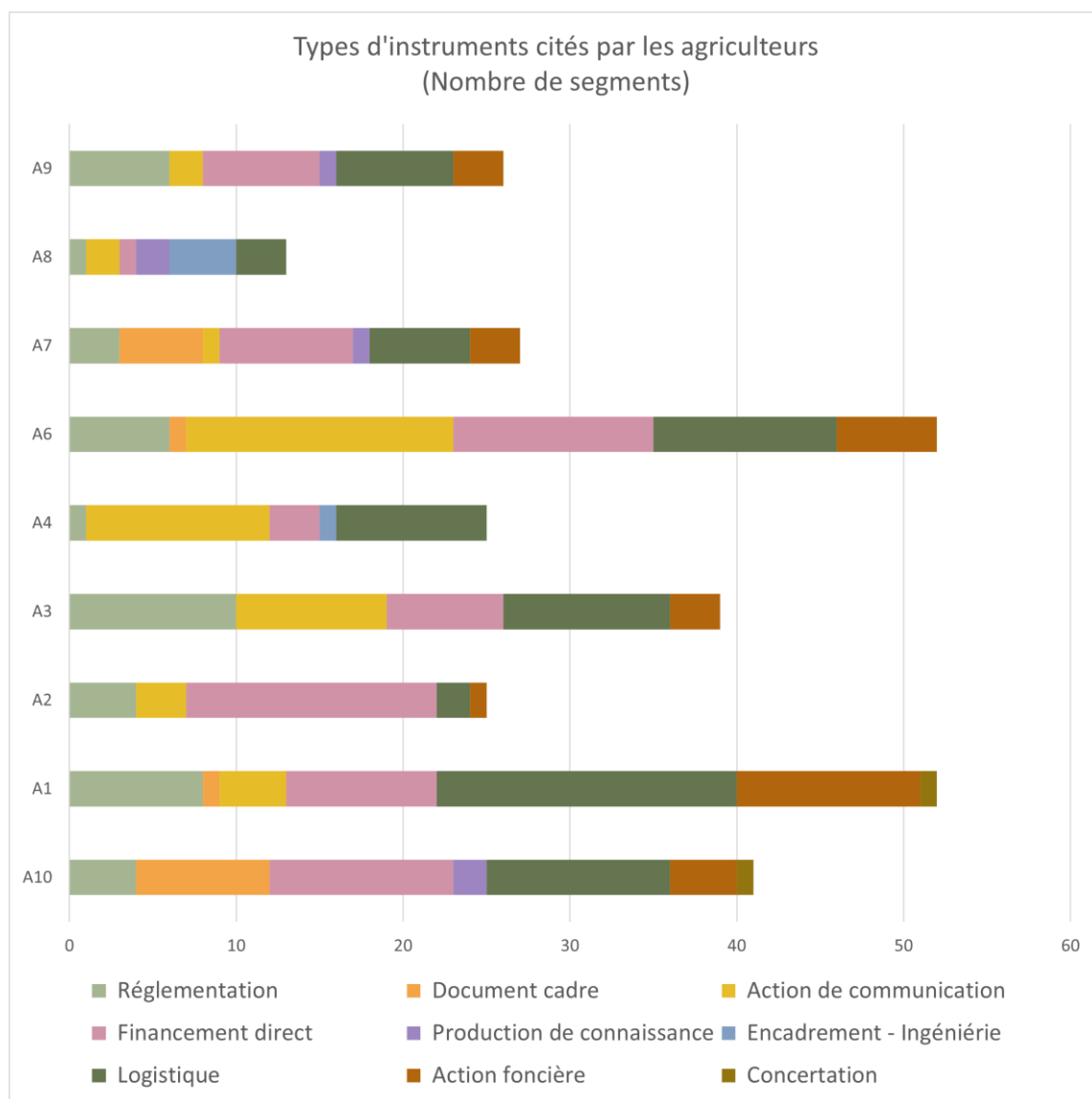


Figure 8 : Types d'instruments cités par les agriculteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)

Myrtille SCHLUR

Enfin, les agriculteurs peuvent avoir un discours sur un type d'outil en général sans faire référence à un outil précis. Ce paramètre donne également une indication sur le degré de connaissance de l'action publique. L'outil le plus cité par les agriculteurs est le PAT (9 agriculteurs produisent un discours à ce sujet) suivi par le PLUi et la Marque « Origine Corrèze » portée par le Département (chacun cités par 6 agriculteurs). L'annuaire des agriculteurs, action déployée dans le cadre du PAT, est cité par 4 agriculteurs. Les agriculteurs citant le plus grand nombre d'actions précises sont des agriculteurs engagés à l'échelle régionale : A1 cite 7 actions précises et A6 n'en cite que trois mais produit un discours très précis sur leur déploiement (Figure 9).

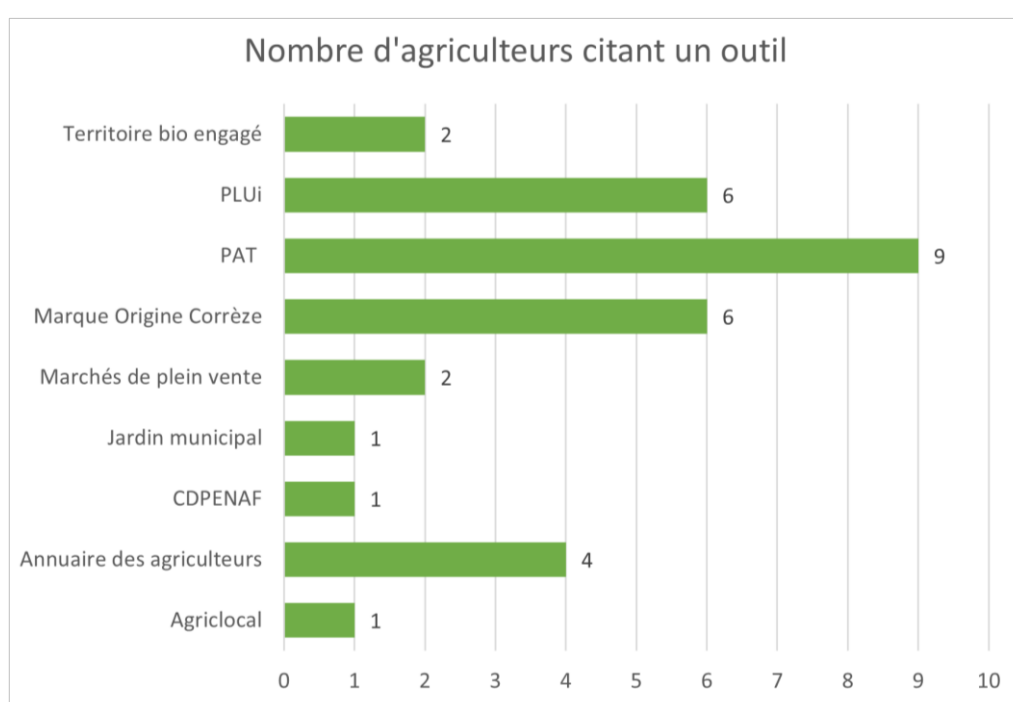


Figure 9 : Nombre d'agriculteurs citant un outil précis (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)

1.2. Le déploiement des actions comme opportunité de rencontre entre acteurs

Le déploiement de l'action publique agricole locale est porté par un ensemble d'acteurs : acteurs publics et acteurs de la société civile. Les actions ainsi portées par les différents acteurs et structures peuvent être le fruit de rencontres entre ces acteurs ou bien conduire les acteurs à se rencontrer autour de ces dernières. Les actions locales en matière d'agriculture peuvent être classées selon leur degré de rencontre entre acteurs publics et société civile que nous allons étudier dans cette partie et selon leur degré de prise en compte des questions environnementales qui sera analysé plus loin.

Myrtille SCHLUR

1.2.1. Le PETR, vers l'ouverture de l'action publique agricole locale

Sur le schéma (Figure 10, p. 54) les actions ont été classées selon la structure porteuse. Les croix marrons concernent les actions portées par la société civile. Ces deux actions ne sont pas les seules du territoire mais ce sont celles ayant été évoquées en entretien par les agriculteurs et pour lesquelles nous avons pu questionner le rapport aux politiques publiques. Les croix noires correspondent à des actions portées par un acteur public (ici la Région, le Département et les CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val' Dordogne). Les croix vertes sont des actions initiées dans le cadre du PAT porté le PETR de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne. Bien que le PETR soit un acteur public, ces actions sont affichées à part car il s'agit de la seule politique publique agricole conduite au niveau local. Cette précision permet également d'analyser la structuration des actions conduites dans le cadre du PAT et d'en caractériser leurs modalités.

Plus une action est proche de l'axe horizontal, plus les acteurs publics et de la société civile se rencontre autour d'elle. Deux actions sont sur cet axe : les vidéos de promotion du métier d'agriculteur à l'initiative du PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne et réalisées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ; le diagnostic « offre-demande » en alimentation bio, à l'initiative du PETR, réalisés par la structure elle-même et en partenariat avec une université et Interbio Nouvelle-Aquitaine. Le recensement des agriculteurs constitue une forme de rencontre entre le PETR et les bénéficiaires de l'action publique, mais ne constituant aucune forme de concertation, le degré de rencontre reste modéré.

Le PETR semble avoir la volonté d'aller à la rencontre de la société civile et de se poser en intermédiaire territorial (Albaladejo, 2017), notamment en conviant les agriculteurs à des réunions de présentation du PAT tout en veillant à ce que les horaires de réunions correspondent au mode de vie de ces acteurs. Cependant, il semblerait que la présence des agriculteurs reste faible, ou au moins en deçà des attentes du porteur de projet :

« Il y a eu des réunions publiques où les agriculteurs pouvaient venir, où ils étaient invités à venir. Des positionnements horaires qui devaient convenir, c'est-à-dire qu'ils ne font pas tout le temps têter des veaux, il leur arrive aussi de regarder le foot à la télé le soir à 20h30, donc... C'était des réunions qui étaient positionnées, je pense, donc, voilà. C'est sûr que si vous faites une réunion aujourd'hui à 15h, il y a des chances que vous n'ayez pas grand monde. Mais... Du mal à faire sortir l'agriculteur, c'est... Mais c'est vrai aussi, l'élan collectif en agriculture est moins important, je suis certain » (A7)

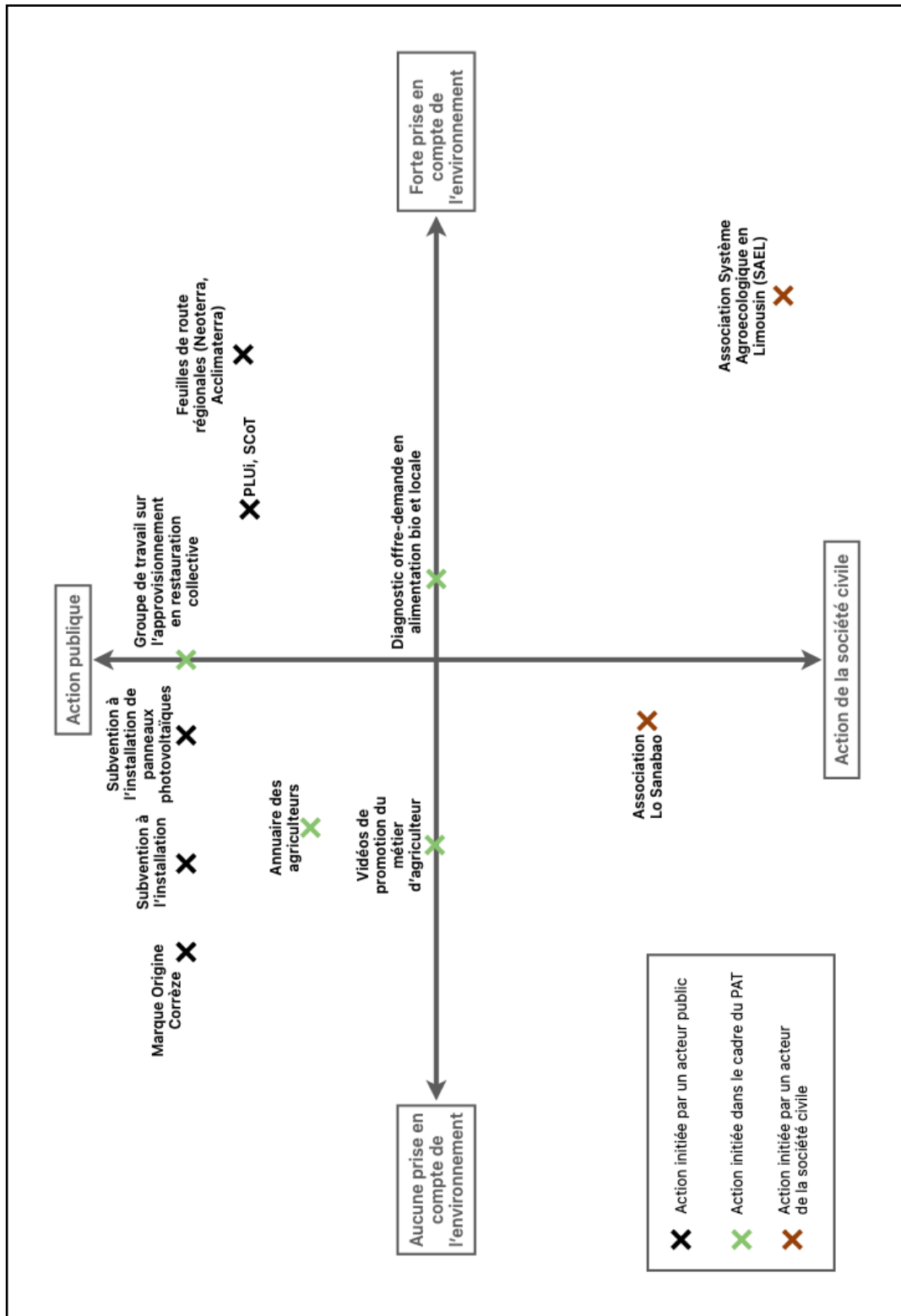


Figure 10 : Schéma de répartition des actions locales en faveur de l'agriculture (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)

Myrtille SCHLUR

Pourtant, la plupart des agriculteurs interrogés dans le cadre de ce mémoire déclare avoir participé aux réunions du PETR, y compris les acteurs de la sphère alternative. Cela montre que les agriculteurs engagés répondent aux sollicitations des acteurs publics.

Malgré cela, il existe des inégalités dans l'interconnaissance entre les acteurs. En effet, le PETR travaille très bien avec la Chambre d'Agriculture et les acteurs de l'agriculture biologique et les connaît. En revanche il n'identifie pas les acteurs du CIVAM et de la Confédération Paysanne : en entretien, le chargé de mission agriculture du PETR déclare ne pas savoir que le président du CIVAM Nouvelle-Aquitaine réside sur le territoire et n'identifie pas les agriculteurs engagés syndicalement.

Les acteurs de la sphère alternative sont conscients de leur manque de notoriété auprès des acteurs publics. Ils se fédèrent donc entre eux, autour de valeurs communes, et se répartissent les combats et arènes de discussion en fonction de leurs spécialités :

« En fait, si tu prends le paysage, du collectif INPACT, c'est un regroupement d'associations dont le CIVAM fait partie, les bio aussi, l'ADEAR, l'AFOG, etc, Terres de Lien,... Pour la faire simple, ce collectif d'associations, tu vas regrouper des gens qui sont sur l'essentiel. Donc, il faut aussi que chacun un petit peu son précarré. Et clairement, les projets alimentaires territoriaux, c'est un petit peu un truc où les bio ont envie d'y aller. Ils ont envie de mordre s'il y a besoin. Donc, ils vont y mettre de l'énergie. Nous en CIVAM, on va plutôt être sur la création de filières locales ». (A1)

Les représentants de la bio, par le biais des GAB (ici, Agrobio 19) ou d'Interbio sont des interlocuteurs privilégiés du PETR dans le cadre de leur volonté d'approvisionner le territoire en alimentation locale et bio.

Le secteur de la bio s'est structuré autour d'associations professionnelles, comme Interbio Nouvelle-Aquitaine, qui jouent un rôle de défense des intérêts politiques des entreprises auprès des acteurs publics (Renou, 2021). Ce faisant, ils obtiennent une forme de légitimité vis-à-vis des acteurs publics par rapport aux autres acteurs de la sphère alternative :

« Les bio ont une double étiquette, l'association de développement et syndicalisme, défense de la bio. De fait, leur constitution est plus appropriée à se bagarrer sur des trucs où il y a de la politique, pour le coup. Quand nous, on assume pas forcément très bien des positionnements politiques au sein de CIVAM, parce qu'on est plus association de développement, groupe d'échange, développement rural. Là, on se cache un peu dans notre petite boîte, c'est pas facile. Faut pas faire trop de politique, trop de syndicalisme, parce que c'est dans nos statuts on doit être asyndical et apolitique ». (A1)

Myrtille SCHLUR

Ils se constituent en véritables spécialistes de l'action locale et adaptent leurs instruments aux compétences et enjeux des collectivités territoriales. Le label « territoire-bio engagé » est un bon exemple d'instrument de la société civile adapté aux compétences et enjeux des communes :

« En fait, territoire bio-engagé c'est un label qu'on a créé nous à Interbio. C'est un label qui a deux entrées, la première c'est une classification surfacique, c'est-à-dire que l'idée de base c'est de mettre en avant par le label les communes qui ont une superficie supérieure à la moyenne régionale. Donc là on était à 7,5%, là on est passé à 15, puisque la moyenne régionale est autour de 10. Donc actuellement, les communes qui ont plus de 15% de leur surface agricole, communale, en bio sont labellisées territoire bio-engagé. S'ils le demandent. Là c'est l'axe surface sur lequel les communes n'ont aucun levier, puisque ce n'est pas elles qui incitent. Par contre, on estime qu'à partir du moment où la commune demande la labellisation, elle va, sur les leviers qu'elle peut avoir, sur les PLU, sur les repreneurs, etc., essayer de pérenniser cette labellisation pour ne pas la perdre lors des mutations.

Le deuxième axe sur lequel elles ont beaucoup plus de levier, c'est l'entrée cantine. Où là on est sur la partie, soit restau co, soit établissement style cuisine centrale, etc., qu'on appelle établissement bio-engagé. Où là, pareil, on met en avant les entreprises qui sont au-delà de la loi EGALIM et de la moyenne régionale. Donc aujourd'hui, on est à 22%. Donc les cuisines qui sont au-dessus de 22% sont une étoile. Et après, on a plusieurs critères jusqu'à trois étoiles. Voilà. Donc, le seul territoire qu'on labellise et qu'on a sur ma commune, c'est ça. C'est territoire bio-engagé par la surface ». (A6)

Dans l'argumentaire, le président d'Interbio intègre parfaitement les compétences des communes par lesquelles elles peuvent soutenir le développement de la bio : la préservation du foncier agricole, éventuellement sous conditions, et la restauration scolaire. Le label intègre à la fois la dimension productive et la consommation.

1.2.2. Des difficultés de rencontre avec les autres acteurs publics

Les autres actions portées par les acteurs publics peinent à rencontrer la société civile (Figure 10). Les actions du Département (Marque « Origine Corrèze » et subvention à l'installation de panneaux photovoltaïques) sont fréquemment citées par les agriculteurs, elles sont reconnues et beaucoup en bénéficient. Cependant, il n'y a aucune ouverture à la société civile dans leur élaboration. De la même façon, la Région est reconnue et souvent citée par les agriculteurs pour ses actions de financement mais ces actions suivent une logique descendante et n'inclue pas la société civile. Enfin, les feuilles de route, comme Acclimaterra ou Neoterra ne sont cités que par les agriculteurs très engagés ou avec un haut niveau d'études. Ces actions sont certes le fruit d'une

Myrtille SCHLUR

forme de rencontre avec la société civile, en particulier avec le monde de la recherche, cependant, elles intègrent peu les acteurs de l'agriculture et encore moins à l'échelle locale.

En ce qui concerne les PLUi et les SCoT, les intercommunalités ont obligation de porter à connaissance les enjeux par le biais d'une enquête publique. Bien qu'obligatoire, ces enquêtes publiques sont une ouverture sur la société civile. Les élus de la CC Xaintrie Val' Dordogne ont souhaité mettre en place des rencontres avec les administrés suite aux retours de l'enquête publique :

« On a été à l'enquête publique concernant le SCoT. Donc il y avait eu une remontée d'une trentaine de personnes. Et on a souhaité, avec un collègue maire, on avait dit qu'il y avait des personnes qui ont fait des remontées, qui critiquent le SCoT, on aimerait bien les rencontrer. Ce n'est pas une réunion publique, mais pour le coup, c'est rencontrer ceux-là, rencontrer les élus parce que pour le coup on est pas hors-sol, nous, "je ne sais pas, il y a un truc que vous n'avez pas compris. Dites-nous". On est dans le cas typique de ça. C'est-à-dire que tu fais quelque chose, tu as l'impression, toi, parce qu'il y a passé 21 réunions, de le connaître par cœur et de te l'être accaparé. Mais on appelle ça vulgarisation, ben elle est loupée. C'est-à-dire que, pour le commun des mortels, je suis désolé de vous dire c'est imbuvable. Et dans le SCoT, le questionnaire, c'était ça. C'est-à-dire que c'était des personnes qui disaient, attendez, votre truc, ça fait je ne sais pas combien de pages, c'est imbuvable. Oui, c'est vrai. C'est un document administratif, de planification. C'est sûr que moi, tu me le présenterais sans être élu, déjà la page 5, tu t'ennuies » A7

Malgré la volonté des élus, la complexité des documents de planification et du langage juridique rends difficile la rencontre entre les acteurs publics et la société civile. Les élus eux-mêmes rencontrent des difficultés à se saisir de ces instruments alors même qu'ils les côtoient et y consacrent de temps de travail. Eux-mêmes comprennent donc les difficultés que peuvent rencontrer les néophytes de l'action publique face à ces documents. Ces difficultés compliquent la mise en œuvre d'une concertation, nécessaire pour que les différents partis se retrouvent autour d'un projet commun, en particulier sur les questions de préservation du foncier agricole (Barthès & Bertrand, 2016).

Enfin, une action de la société civile témoigne d'une rencontre avec les acteurs publics : l'association de structuration de la filière chanvre en Limousin, « Lo Sanabao », a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze. La rencontre peut donc prendre plusieurs formes : la collaboration pour la réalisation de l'action, la consultation ou l'information à destination des autres parties ou encore le financement des actions.

2. La rencontre opérée par le biais des réseaux interpersonnels

Les rencontres entre acteurs publics et acteurs de la société civile ne se cantonnent pas aux moments et lieux d'élaboration des actions. L'analyse des réseaux de sociabilisation des agriculteurs communique des informations sur les rencontres formelles ou informelles entre acteurs. Le schéma des réseaux des agriculteurs interrogés (Figure 11) a été construit sur la base de leurs propres discours et sur la façon dont ils sont décrits dans les discours d'autres agriculteurs. Les agriculteurs sont associés à un réseau s'ils en font actuellement partie ou s'ils en ont fait partie dans le passé puisqu'on considère le passage par ces réseaux comme une expérience de sociabilisation capable d'influencer leur perception actuelle de l'action publique agricole locale.

Trois types de réseaux peuvent être identifiés : les syndicats (FNSEA et Confédération Paysanne), les associations professionnelles (CIVAM, ADEAR, Agrobio 19 et Interbio) et les mandats locaux (maire et conseiller communal). Les réseaux syndicaux et professionnels peuvent être observés selon leur positionnement par rapport au modèle agricole dominant, c'est-à-dire issu de la seconde révolution agricole. A ce titre, le syndicat FNSEA se positionne dans la continuité de ce modèle, la Confédération Paysanne, l'ADEAR, le CIVAM, Agrobio 19 et Interbio se positionnent en opposition à ce modèle par une argumentation sur les valeurs et/ou sur les pratiques agricoles. L'ensemble de ces acteurs est qualifié de « sphère alternative ». Cette sphère est donc composée de plusieurs réseaux ce qui rend la compréhension de son fonctionnement difficile.

La Chambre d'Agriculture constitue un réseau de sociabilisation important pour les agriculteurs. Sur l'ensemble des personnes interrogées, quatre agriculteurs m'ont informé faire partie d'un groupe animé par la Chambre (A1, A7, A8 et A3) mais tous les autres ont recours à leurs services. Il s'agit d'un acteur incontournable de la vie de l'agriculteur (de l'installation aux pratiques) dont il ne peut pas se passer, à tel point qu'il peut être assimilé à un acteur public par certains agriculteurs. Par conséquent, ce réseau n'apparaît pas dans le schéma car tous les agriculteurs en feraient partie sans que cela témoigne d'un positionnement de valeurs ou d'un mode d'engagement.

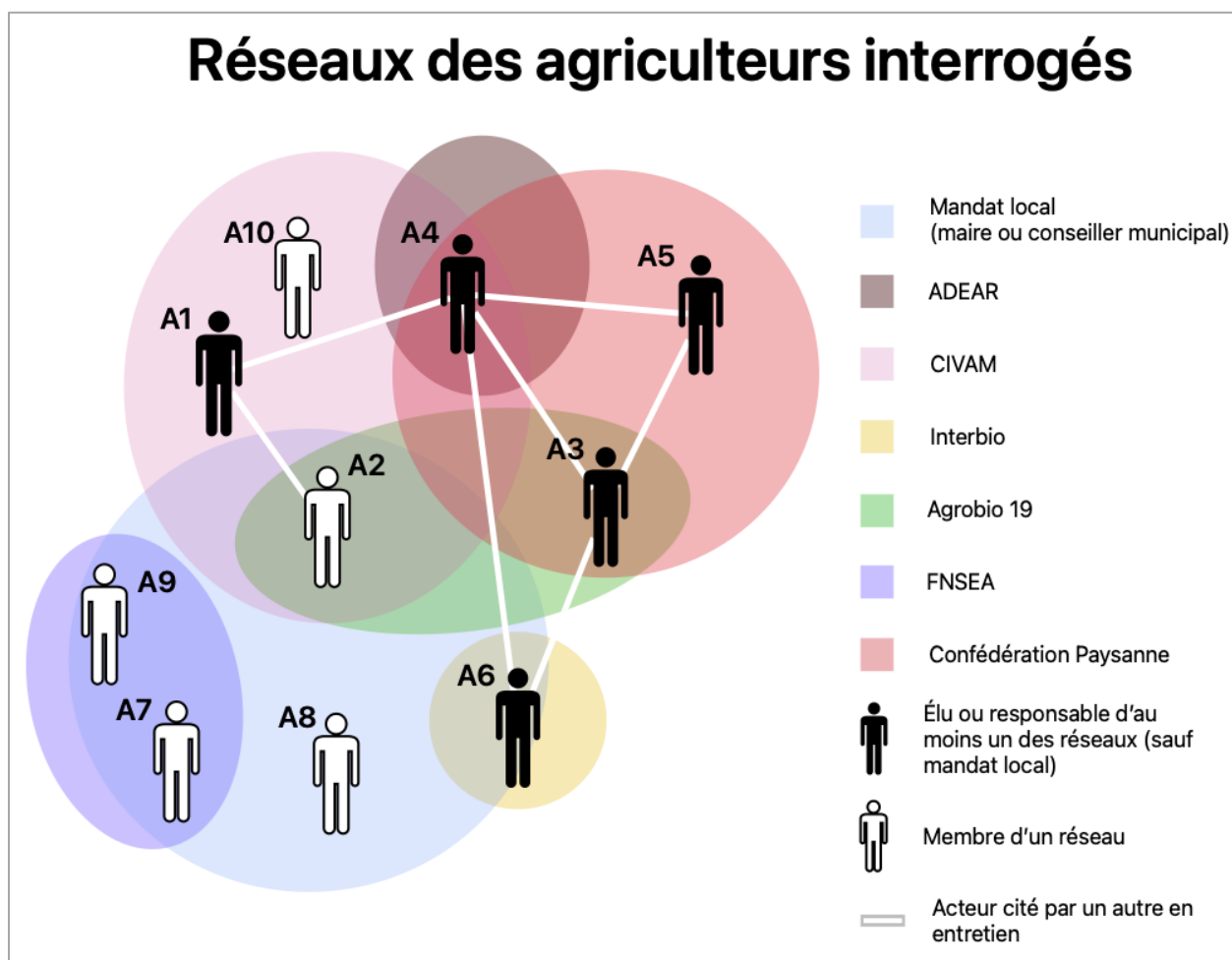


Figure 11 : Schéma des réseaux des agriculteurs interrogés (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)

Les élus locaux n'appartiennent à aucun réseau de la sphère alternative, deux sont membres de la FNSEA. Cependant, à l'instar des actions publiques décrites précédemment, le seul acteur de la sphère alternative engagé dans un mandat local appartient au réseau Interbio. Le réseau de l'agriculture biologique rencontre donc la sphère de l'action publique dans les arènes des collectivités locales grâce à ce cumul de mandats. Les agriculteurs interrogés appartenant aux réseaux de la Confédération Paysanne et du CIVAM n'exercent pas de mandat électif¹⁷. Ils ne souhaitent pas s'engager en politique locale. Ils justifient ce choix par leur manque de popularité auprès des électeurs :

« Non. Je suis pas populaire. Si je me présente, j'aurai le droit d'une veste doublée pour l'hiver, bien comme il faut. En plus que, bon, je trouve que l'échelle associative... Alors,

¹⁷ A l'exception de A2 mais nous le considérons dans une dynamique comparable étant donné qu'il n'exerce plus de mandat à l'heure actuelle.

Myrtille SCHLUR

certes, on n'a aucun pouvoir. Celui qui veut du pouvoir faut pas qu'il aille dans l'associatif, mais je pense qu'on a déjà beaucoup de choses à faire en tant qu'associatif. Et on n'a pas forcément besoin d'être élu pour ça. Et après, on peut trouver des élus qui vont accompagner et défendre nos projets. Mais c'est quand même assez rarement des élus qui les proposent ». (A1)

Ce positionnement par rapport au mandat électif est également justifié par l'importance de l'engagement associatif pour conduire des actions en adéquation avec leurs valeurs. Pour cet agriculteur, l'engagement associatif est synonyme d'action et l'élu a pour rôle soutenir les actions proposées par les acteurs locaux.

Lorsque les agriculteurs de la sphère alternative envisagent tout de même de s'engager dans un mandat local, ils ont un objectif de veille et de contrôle :

« Aux prochaines élections, comme ma femme est élue municipale, elle ne souhaite plus y retourner et moi j'y serai. Dans un but de veille qu'il ne se passe pas n'importe quoi au niveau des terrains agricoles. Au moins d'avoir un regard sur... Tu parlais du PLU tout à l'heure, tu parlais... Qu'il n'y ait pas un champ de photovoltaïque ou un méga-méthaniseur ». (A3)

Le deuxième aspect de l'analyse des réseaux est l'observation des réseaux interpersonnels. Bien que ces relations soient accentuées par le fait que les agriculteurs ont été contactés grâce au « bouche à oreille », ils semblent représentatifs du mode de fonctionnement relationnel des agriculteurs. En effet, les agriculteurs de la sphère alternatives se connaissent très bien entre eux, même s'ils n'appartiennent pas exactement aux mêmes réseaux. Ils sont capables de produire un discours les uns sur les autres tant sur le parcours professionnel que sur leur positionnement politique ou leur vie personnelle. En revanche, ils ne connaissent pas les agriculteurs qui évoluent dans la sphère plus conventionnelle, ni d'un point de vue professionnel, ni pour leur rôle d'élu local. Ces derniers ont tous été contactés suite à une mise en relation par le chargé de mission agriculture du PETR et n'ont pas produit de discours les uns sur les autres. Lorsqu'ils ont été interrogés sur leurs réseaux, ils confiaient peu échanger sur leurs pratiques :

« Nous, on s'est toujours un peu débrouillés, je me suis toujours un peu débrouillé tout seul, donc je n'aime pas trop aller demander l'aide ». (A8)

Un des agriculteurs interrogés confie même être méfiant vis-à-vis des démarches collectives suite à son expérience professionnelle :

Myrtille SCHLUR

« Non... alors en collectif, par le biais de collectif matériel à l'école CUMA. Mais de collectif... Alors après, par contre, je participe souvent à des... C'est animé par la Chambre d'Agriculture, des collectifs techniques, c'est-à-dire une problématique, hop, on fait une réunion chez un tel pour problématiques enherbement sur les pommiers. Voilà. Mais après, non. Alors collectif, j'étais pendant 15 ans salarié d'une coopérative. J'étais adhérent d'une coopérative. Donc pour le coup, quelque chose de très collectif. C'est-à-dire que tu mets ton pognon pour créer une collectivité par rapport aux vilains privés. Je me rends compte qu'aujourd'hui, une coopérative où il y a 3 000 éleveurs et qui rayonne sur 14 départements, c'est à peu près la même gestion qu'un privé qui s'appelle Bigard ou autre. Non, non, non. Je reste à ma petite échelle. Alors je parle avec mes voisins ? Mais si j'ai un coup de main à donner à mes voisins, oui. Mais après, de démarche collective, non. Non. Je suis un peu prudent avec ça ». (A7)

Ce manque d'interconnaissances entre les deux sphères semble être principalement dû aux méthodes d'échanges sur les pratiques agricoles. Néanmoins, elles témoignent d'un cloisonnement entre les sphères alternatives et les acteurs publics.

Enfin, les rencontres entre les acteurs publics et la société civile peuvent s'opérer au sein du foyer. Parmi les agriculteurs rencontrés, deux ont expliqué que leurs conjointes sont des fonctionnaires territoriales ou bien élues en conseil municipal :

« Un PLU qui détermine les habitations, toutes ces choses-là, quelle est la destination des terrains. Ma compagne étant, du moins, ma femme, étant au conseil municipal, j'ai entendu parler de ces choses-là ». (A3)

Ces échanges sont certes informels mais constituent une acculturation aux enjeux et au fonctionnement des acteurs publics :

« Moi, je suis marié avec une fonctionnaire donc je connais très bien le système ». (A6)

Les modes de rencontre par le biais de réseaux sont multiples. Néanmoins, si la sphère alternative semble avoir l'habitude d'échanger avec les autres agriculteurs, elle ne rencontre pas les agriculteurs proches des acteurs publics, eux-mêmes relèvent se positionnent plutôt en faveur d'une agriculture conventionnelle.

3. Le rapport des agriculteurs aux acteurs publics, un frein au déploiement d'une action publique agricole locale coordonnée

Outre leurs responsabilités et engagements dans les réseaux professionnels, les agriculteurs sont avant tout bénéficiaires de l'action publique locale, parfois acteurs en tant qu'élus dans les collectivités. C'est également à ce titre qu'ils rencontrent les acteurs publics autour des questions agricoles. Cette rencontre révèle une remise en cause de la légitimité et de fonctionnement des acteurs publics. Elle révèle également qu'en évitant de questionner la production agricole, les acteurs publics excluent du dialogue une partie des acteurs de la société civile, y compris les agriculteurs.

3.1. Les enjeux de légitimité et des acteurs publics

La rencontre entre acteurs publics et agriculteurs peut s'évaluer par la perception des structures porteuses d'action. Les agriculteurs ont un regard plutôt critique vis-à-vis des structures publiques locales. Le premier point d'achoppement est le manque de lisibilité de l'action par la superposition de strates administratives :

« Moi, dans l'idéal, déjà, c'est de supprimer des strates. Si on doit garder la communauté de communes, il faut que la communauté de communes prenne plus de compétences. Et essayer de... ce que font le PETR, le rediviser entre les deux. Ça sert à quoi d'aller payer des sommes astronomiques pour faire ce qu'ils font ? Nous, on peut très bien le faire au niveau de la Comcom. Et ça, c'est exactement pareil sur les régions. C'est exactement pareil ». (A9)

L'agriculteur pointe les enjeux organisationnels des structures. En effet, en Sud Corrèze, le choix de gouvernance repose sur la multiplication d'établissements publics pour chaque thématique (tourisme, eau, agriculture) et par territorialisation (bassins versants notamment). L'agriculteur reproche la multiplication d'acteurs, notamment en raison du coût que cela représente. Malgré le discours tenu dans la citation précédente, l'échelon intercommunal n'est pas acquis. Ce même agriculteur produit un discours négatif quant à l'existence de cet échelon :

« J'ai du mal. Moi, je suis vice-président au niveau de la Comcom. Je suis en charge de la voirie. On voit que c'est compliqué aujourd'hui. Je vois qu'on a 34 communes. Donc, ce n'est pas facile à gérer. Moi, ce que je ressens, et je le vois tous les jours quand on est sur le terrain, les gens reconnaissent le maire, la commune, ils reconnaissent. La Comcom, c'est déjà plus loin. Ce n'est pas que le travail ne soit pas fait. Mais on a fait une strate de plus qui, en fonctionnement, est énorme. Et on n'y arrive pas.

Myrtille SCHLUR

Financièrement, on n'y arrivera pas. Parce qu'on n'a pas les moyens de faire avec. Alors, du coup, qu'est-ce qu'on va faire ? On augmentera peut-être un jour les impôts. Et les gens n'en peuvent plus. C'est là le truc. Pour moi, ce n'est pas la bonne solution. Et ça, pour moi, je pense qu'il aurait mieux valu qu'on se regroupe. C'est pareil, c'est un avis personnel. Mais il aurait mieux valu qu'on se regroupe au niveau des communes. Et mutualiser les choses au niveau des communes. Et je pense qu'on aurait fait du meilleur travail que la communauté de communes ». (A9)

L'agriculteur évoque les conséquences de la loi NOTRe qui ont, dans certains territoires, y compris en Sud Corrèze, imposé des découpages territoriaux. La CC Midi Corrèzien est le fruit de la fusion entre trois intercommunalités. Pour l' élu, cette fusion a provoqué l'éloignement de l'institution par rapport à ses administrés. A cette critique est, ici également, associée une argumentation sur le coût financier du cumul de structures.

Enfin, ces échelles forcées entraînent des conséquences sur la prise de décision. Les CC Xaintrie Val' Dordogne et CC Midi Corrèzien devaient être fusionnées dans le schéma départemental de coopération intercommunal édité par la DDT de Corrèze en préfiguration de la loi NOTRe. Cette fusion a été refusée par les acteurs locaux et a laissé des traces dans le mode de travail des institutions :

« Mais on travaille pas. Le problème, c'est qu'on ne travaille pas ensemble. Il y a des rivalités qui font que, depuis que la communauté de communes s'est créée, on devait être tous ensemble. On devait être 64 communes. Au jour d'aujourd'hui, on en a divisé en deux. On ne travaille pas. On peut bien se demander les uns et les autres, mais ils vont voter contre. Même nous on va voter contre. On sent bien qu'il n'y a pas une cohésion totale. Ça sert à quoi ? Je ne sais pas. Là-dessus, on n'est pas bon ». (A9)

Non seulement légitimité des intercommunalités en tant que telle est remise en question, mais leur légitimité en tant qu'acteur sur les questions agricoles ne fait pas l'unanimité. Il s'agit d'un enjeu caractéristique des projets alimentaires territoriaux, construits, dans la majorité des cas sur des périmètres institutionnels (Banzo *et al.*, 2022). Ici le PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne a été choisi pour sa position stratégique entre les CA de Tulle et de Brive qui portaient déjà chacune un PAT. Les CC Midi Corrèzien et Xaintrie Val' Dordogne ne pouvaient pas de tourner vers l'une ou l'autre pour porter une réflexion sur l'alimentation et il a semblé peu pertinent aux élus de construire deux projets distincts. La structure du PETR existait déjà, ce qui a facilité la prise de compétence sur ce sujet. Le territoire du PAT se trouve donc dans la situation où « *Le T est à la fois un point de départ (le territoire), mais aussi un objectif, un horizon des possibles (territorial)* »

Myrtille SCHLUR

(Banzo *et al.*, 2022). Un travail de construction de légitimité du territoire à l'heure actuelle inachevé.

Une lutte de pouvoir sur les questions agricoles s'opère, en particulier avec les Chambres d'Agriculture qui sont reconnues comme acteurs légitimes des questions agricoles :

« Les comcoms, des fois, ils ont ils vont dire "mais l'agriculture, c'est pas nous", sauf qu'ils ont la compétence du développement économique. Donc, c'est elles. Voilà. Et quand une Chambre d'Agriculture dit "l'agriculture, c'est nous, oui, le développement économique, c'est les autres", et il y en a qui sont élus par l'ensemble des habitants, quand d'autres sont élus à l'élection syndicale, uniquement les professionnels concernés. Qui est le plus légitime à s'occuper de l'agriculture ? C'est-à-dire que l'argument, il ne vient pas de moi, c'est ce que m'avait dit un gars de Tulle Agglo. A un moment donné, voilà, c'est la Chambre d'Agriculture qui nous fait des leçons, oui, mais la légitimité à s'occuper du développement économique, développement rural, territorial, tout ce qu'on veut voir, elle est auprès d'une comcom. Elle n'est pas auprès de la Chambre, qui, elle, est commandée par des paysans. Mais l'intérêt des paysans n'est pas toujours celui de l'agriculture, et encore moins celui, des fois, celui des paysans locaux. Voilà ». (A1)

Les agents des intercommunalités eux-mêmes délèguent la question agricole aux Chambres d'Agriculture. Non seulement les Chambres sont des acteurs de la société civile privilégiés, au point que les acteurs publics n'en connaissent souvent pas d'autres, mais elles ont aussi une forte légitimité face aux acteurs publics eux-mêmes. D'après l'agriculteur, cette situation est propre au secteur agricole.

Enfin, l'agriculteur pose la question de la légitimité des acteurs au regard des dirigeants élus. Ici, la légitimité des Chambres, dirigées par les paysans, c'est-à-dire une branche professionnelle, est mise en question face aux enjeux de l'agriculture qui dépassent l'intérêt des producteurs. Il s'agit d'un fort enjeu de la conception d'un projet agri-alimentaire territorial qui « pose la difficulté de la construction d'une vision politique cohérente, difficulté liée d'une part au fait que le système agri-alimentaire n'est pas clos sur lui-même (ni au niveau de la production/commercialisation ni au niveau de la consommation) et d'autre part, au manque de légitimité politique du lien entre les questions agricoles et alimentaires, qui demeurent déconnectées dans les responsabilités et compétences politiques et institutionnelles » (Lamine, 2012). On peut supposer que ces positionnements d'acteurs empêchent par conséquent la rencontre avec les autres acteurs de la société civile et provoque une forte sectorisation des questions agricoles.

3.2. Le positionnement sur le modèle agricole, un tabou qui freine la rencontre

Comme cela a été montré précédemment, les agriculteurs connaissent mieux les acteurs locaux et sont plus à même de produire un discours à leur sujet. C'est la politique menée par la PETR Vallée de la Dordogne dans le cadre du projet alimentaire territorial qui est la mieux connue des agriculteurs, notamment par le biais des réunions publiques mises en place. C'est donc sur cet acteur que se concentrera l'analyse de cette partie.

La feuille de route du PAT porté par le PETR se base sur trois piliers : le maintien de l'activité agricole sur le territoire, la promotion du savoir-faire local gastronomique et de l'identité territoriale et l'approvisionnement bio et local des restaurations collectives du territoire. Ces objectifs ne rencontrent aucune opposition auprès des agriculteurs :

« Vouloir alimenter et avoir la prétention qu'on va mettre dans nos maisons de retraite, dans nos collèges, dans nos primaires, quelque chose qui est produit localement, je trouve que c'est bien parce qu'en plus, c'est un devoir pédagogique. Tu fais manger des pommes de terre ou des tomates, elles n'arrivent pas de Plougastel, elles n'ont pas été produites dans de la laine de roche. Ou alors, si ça a été le cas, l'agriculteur est capable de l'expliquer, de dire ses pratiques et puis le gars, on le connaît, on sait qui c'est. Il est identifié. C'est une exploitation familiale. C'est une des vertus que je trouve au plan d'alimentation territoriale. » (A7)

Cet agriculteur, qui est élu au PETR en charge du PAT, vante la portée pédagogique de l'approvisionnement local de la restauration collective. Il emploie également le registre de la proximité géographique (Dabas *et al.*, 2023) mais également la proximité entre le producteur et le consommateur.

Cependant, la question de l'approvisionnement en restauration collective ne permet pas de prendre en compte tous les agriculteurs du territoire, en particulier les petits producteurs incapables de fournir en volume :

« Donc, il y a eu plusieurs réunions publiques. Donc, après, la difficulté, c'est justement par rapport à nos micro-fermes, c'est que nous, nous ne pouvons pas fournir. Ils auraient voulu qu'on puisse fournir les lycées, nous, les collèges, et les maisons de retraite. Mais avec nos micro-productions sur lesquelles, nous, on peut vivre, on ne peut pas, par contre, nourrir... » (A3).

Cet agriculteur critique le fait que le PAT ne se positionne pas en faveur de l'agriculture paysanne. Pour lui, le fait que le PETR ne travaille que sur l'approvisionnement de la restauration collective en produit locaux exclue les petits producteurs. Il pointe également la différence entre

Myrtille SCHLUR

le fait de vivre de sa production et le fait de nourrir un territoire. La volonté politique portée dans le cadre du PAT se heurte, ici, aux capacités des acteurs du territoire.

Le projet politique du PAT est interprété par les agriculteurs comme un projet en faveur du tourisme sur le territoire, « *c'est une feuille de route agritouristique. Personne ne peut contester. C'est bien* » (A10). L'annuaire des agriculteurs, en particulier, est un outil perçu à des fins touristiques :

« Le fait qu'il y ait des guides comme ça, ça permet... La Corrèze, c'est un département touristique, ça permet d'être connu par les touristes et ça peut leur apporter des clients. L'outil est très joli, je ne sais pas si tu as fait le test. » (A3)

Si l'utilité de l'annuaire est reconnue pour la commercialisation, en revanche, il n'y a aucun critère de production pour y être inscrit à part la localisation de la ferme et la commercialisation en vente-directe. Les acteurs de la sphère alternative s'y opposent notamment en raison du manque d'engagement pour les questions environnementales.

Prise en compte des questions environnementales dans l'action publique agricole de Sud Corrèze (Figure 10, p.54) :

Sur l'ensemble des actions locales identifiées la prise en compte des questions environnementales est plutôt faible. Elle s'opère par une approche sectorielle, c'est-à-dire qu'un instrument ou un acteur va aborder une question environnementale : le Département s'intéresse à la production d'énergie renouvelable par des subventions à l'installation de panneaux photovoltaïques ; les PLUi et SCoT abordent les enjeux de préservation du foncier agricole ; le PAT travaille à l'atténuation de l'impact environnemental de la restauration collective selon deux entrées, à savoir la favorisation des produits issus de l'agriculture biologique et la réduction de la distance physique entre producteur et consommateur. Deux instruments se démarquent par une approche plus englobante des questions environnementales : les feuilles de route régionales et l'association SAEL. Ce sont d'ailleurs les deux seules actions qui abordent les questions de biodiversité. Les autres actions ne prennent pas explicitement en compte les questions environnementales : l'association « Lo Sanabao » est une association de structuration de filière, les pratiques ne conditionnent pas l'adhésion, les actions d'aide à l'installation et au maintien des agriculteurs ont incidence sur la préservation du foncier agricole mais cela ne fait pas partie de leur argumentaire.

Myrtille SCHLUR

En effet, le PÉTR ne se positionne pas sur les questions environnementales dans le PAT, la preuve en est que le diagnostic agricole a été effectué sur l'offre et la demande en alimentation locale et bio. L'aspect productions et pratiques environnementales est absent de la démarche. Le seul aspect productif questionné est le label bio, érigé en référence de production vertueuse. Le PÉTR ne se saisit pas lui-même des questions productives. En revanche, il se positionne en faveur d'une production locale en commercialisation locale :

« Alors, ce qu'il y a, c'est vrai que beaucoup d'acteurs, des élus, surtout des élus producteurs ou des producteurs qui nous disent c'est vrai que sur ce PÉTR on travaille pour une petite partie des producteurs. Parce qu'on travaille pour ceux qui travaillent localement, de proximité et pas pour l'ensemble des producteurs. Je pense à ceux qui sont plus conventionnels. À peu près non on travaille pour 20-25% des producteurs du territoire. Mais bon, à un moment donné, l'agriculture demain va peut-être pas se calculer avec Charal. Ça c'est le choix qui a été fait par les élus et qui semble beaucoup plus logique. Parce que, sinon, nous au local, on peut rien faire. C'est pour ça que justement je pense que depuis des années les élus locaux ne touchaient pas l'agriculture, parce qu'elle était trop nationale ou européenne » (Chargé de mission du PÉTR)

Les acteurs du PÉTR sont conscients de ne pas proposer une action adressée à l'ensemble des agriculteurs du territoire. Ils savent que leur action exclut les agriculteurs mettant en œuvre des pratiques conventionnelles et commercialisent en circuit-long. Si ce choix est révélateur d'un positionnement sur un modèle agricole, le fait de ne pas s'engager sur les questions productives exclut, de fait, les acteurs de la sphère alternative non-défenseurs de la bio. En outre, si le PÉTR ne se positionne pas explicitement sur le type d'agriculture concernée, le choix de ne travailler que sur la restauration collective, à l'heure actuelle, exclut, comme nous l'avons montré, les petits producteurs. En définitive, l'action portée par le PÉTR exclut deux types d'agriculture : les agriculteurs insérés dans des circuits-longs de commercialisation et les petits producteurs locaux, les plus proches d'une démarche agroécologique.

CONCLUSION

La position stratégique du territoire en a fait un espace rural préservé dont la proximité de pôles urbains lui octroie une ouverture sur le monde extérieur. Néanmoins, il s'agit d'un territoire à deux vitesses composé de deux intercommunalités aux dynamiques démographiques bien distinctes : une CC Midi Corrézien ouverte vers l'Aquitaine et le Lot, qui connaît une croissance démographique et sur laquelle se déploie une agriculture diversifiée propice à la commercialisation en vente-directe et bénéficiant de l'attractivité touristique tandis que la CC Xaintrie Val' Dordogne, en piémont du Massif Central est un territoire historiquement peu peuplé et dont le système agricole se fonde principalement sur l'élevage bovin commercialisé en circuit-long. Pourtant, le territoire des deux intercommunalités est le périmètre choisi par ces dernières pour conduire une politique agricole locale par le biais d'un projet alimentaire territorial porté par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne. L'action publique agricole locale ne se limite pas aux actions portées par le PETR, elles se définissent également par les actions des autres acteurs publics locaux sur les questions agricoles, ainsi que les actions portées par la société civile. Les deux dynamiques existent sur le territoire et se rencontrent selon différents degrés d'intensité et une diversité de modalités.

Les agriculteurs savent identifier et produire un discours sur les acteurs publics mais tous n'ont pas le même degré de connaissance. Les agriculteurs les plus engagés sont ceux qui connaissent le mieux les acteurs et les actions. Les agriculteurs engagés dans un mandat local connaissent le mieux les actions publiques au niveau local, principalement parce qu'ils en sont à l'initiative ou participent aux organes de décision. Les autres agriculteurs engagés connaissent également bien les actions publiques locales mais avec moins de détail. En effet, leur connaissance se construit par un discours sur les aspects qui ne correspondent pas aux valeurs qu'ils défendent. Ils connaissent mal les rouages ou le fonctionnement administratif par exemple. Ils produisent des discours sur les effets des actions publiques locales mais connaissent mal les enjeux liés à l'élaboration des actions publiques. D'une manière générale, plus l'acteur public est local, mieux il est connu par les autres acteurs.

Myrtille SCHLUR

On peut distinguer trois champs d'analyse des modalités de rencontre entre acteurs : les réseaux d'engagement professionnels et/ou politiques, le déploiement des actions et le rapport des agriculteurs aux institutions.

Les rencontres dans le cadre du déploiement des actions passe les différentes modalités de la concertation, de la simple réunion d'information à la co-création de l'action publique. Cette rencontre s'opère au bon vouloir des acteurs publics. En Sud Corrèze, le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne et les intercommunalités sont plutôt volontaires pour s'ouvrir sur la société civile. Ils organisent des réunions publiques pour présenter leurs actions et ont la volonté de justifier leurs décisions auprès des administrés. Cette ouverture n'est pas sans difficulté et se confronte à l'hermétisme des documents de politique publique ou bien aux enjeux de positionnement politique. Les autres acteurs ne sont pas dans cette dynamique. Cette posture peut s'expliquer, dans le cas de la région et du département, par le changement d'échelle notamment.

Il existe de nombreux niveaux de rencontre entre les acteurs et ce à l'échelle individuelle également, un même agriculteur pouvant être à la fois élu local, élu professionnel ou syndical, membre d'un groupe, animateur ou formateur ou bénéficiaire d'une action publique. Le cumul de ces expériences conditionne son rapport aux autres acteurs. L'analyse des réseaux a montré un cloisonnement entre la sphère alternative et les élus locaux. Les réseaux alternatifs sont nombreux et interconnectés tandis que les élus locaux sont plus isolés, y compris en ce qui concerne leur profession. Cette observation montre également un faible engagement des agriculteurs des sphères alternatives dans les mandats locaux.

D'une manière générale, les sphères alternatives sont exclues de l'action publique. En tant qu'acteurs, ils ne participent pas à l'élaboration parce qu'ils ne sont pas connus des porteurs de projets. En tant que bénéficiaires, au moins une partie des agriculteurs ne sont pas concernés par les actions à cause du positionnement des acteurs publics sur le modèle agricole. En revanche, les acteurs de la bio sont reconnus par les acteurs publics et pleinement intégré à l'élaboration des politiques publiques.

Le grand absent de l'action publique agricole locale de Sud Corrèze est l'environnement. Peu d'acteurs intègrent la dimension environnementale dans l'argumentaire de leurs actions et quand

Myrtille SCHLUR

ils le font, ce n'est pas une approche sectorielle en abordant un seul aspect environnemental : la contamination de l'eau, la préservation du foncier ou la promotion d'énergies renouvelables principalement. La biodiversité est la grande absente de l'action publique locale bien qu'elle soit présente dans les discours de tous les agriculteurs rencontrés. Il existe un véritable fossé entre les prises de consciences et pratiques individuelles des agriculteurs interrogés et les argumentaires des acteurs publics. Enfin, ni les agriculteurs, ni les acteurs publics ne mobilisent le terme « agroécologie » pour qualifier leurs valeurs ou modes d'action.

BIBLIOGRAPHIE

Albaladejo, C., (2017), Coexistencia en el territorio de diferentes modelos de desarrollo agropecuario: la teoría de los pactos territoriales aplicada al caso argentino, In : Actas del Seminario Internacional Transformaciones Territoriales y la Actividad Agropecuaria: tendencias globales y emergentes locales: (La Plata, 2016), FaHCE, Facultad de Humanidades y Ciencias de la Educación, Universidad Nacional de La Plata, p. 204.

Banzo, M., Corade, N. & Lemarié-Boutry, M., (2022), Que se cache-t-il derrière le T des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ? Une analyse à partir de trois projets néo-aquitains, *Économie rurale*, vol. 382, n°4, p. 95-110.

Barthès, C. & Bertrand, N., (2016), L'échelon intercommunal dans la gouvernance foncière des espaces agricoles, *Economie rurale*, vol. 353354, n°3, p. 65-79.

Bertrand, N. & Duvillard, S., (2016), Intégration des enjeux environnementaux dans la gestion du foncier agricole : introduction, *Sciences Eaux & Territoires*, vol. Numéro 19, n°2, p. 2.

Caillaud, K., (2015), Les logiques contingentes des politiques départementales de sécurisation de l'eau potable, *Géographie, économie, société*, vol. 17, n°3, p. 315-337.

Dabas, C., Charbonneau, M., Thivet, D. & Itçaina, X., (2023), La pluralisation des modèles agricoles au Pays Basque : vers une recomposition du système agri-alimentaires territorial ?

Deverre, C. & Sainte Marie, C. de, (2008), L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ?, *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, vol. 89, n°4, p. 83-104.

Douillet, A.-C., (2003), Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique, *Revue française de science politique*, vol. 53, n°4, p. 583.

Dubois, V., (2009), *L'action publique*, La Découverte, p. 311.

Gasselin, P., Lardon, S., Cerdan, C., Loudiyi, S. & Sautier, D., (2021), *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires*, éditions Quae.

Lamine, C., (2012), « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux, *Terrains & travaux*, vol. n° 20, n°1, p. 139-156.

Moquay, P., (2009), Chapitre 9 - Défis de la territorialisation de l'intervention publique pour les services de l'État, In : *Politiques agricoles et territoires*, Éditions Quæ, Versailles, p. 199-218.

Mormont, M., (2009), Globalisations et écologisations des campagnes, *Études rurales*, n°183, p. 143-160.

Préfet de la Corrèze, (2016), *Schéma départemental de coopération intercommunal*.

Myrtille SCHLUR

Renou, S., (2021), Les associations professionnelles d'entreprises comme acteurs antipolitiques : le cas du secteur bio, *Entreprises et histoire*, vol. 104, n°3, p. 111-128.

Schlur, M., (2022), La transition agroécologique en Nouvelle-Aquitaine : le rôle des intercommunalités. Mémoire de M1 DAST, Université de Pau et des Pays de l'Adour, dir. Marion Charbonneau

VALADAS, B., CROUEZVIALLE, R. & PETIT, D., (2006), Paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux, DREAL Limousin - Université de Limoges - Région Limousin.

Verpeaux, M., Rimbault, C. & Waserman, F., (2018), Les collectivités territoriales et la décentralisation, la Documentation française, Paris.

SITOGRAPHIE

CC Midi Corrèzien : <https://www.midicorrezien.com/> (consulté le 24/04/2023)

CC Xaintrie Val' Dordogne : <https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/> (consulté le 24/04/2023)

Ma vie en Xaintrie : <https://www.ma-vie-en-xaintrie.com/> (consulté le 24/04/2023)

Conseil Départemental de la Corrèze : <https://www.correze.fr/> (consulté le 28/04/2023)

Fiche PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne, Région Nouvelle-Aquitaine :
<https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/les-territoires/vallee-de-la-dordogne-correzienn>
(consulté le 26/04/2023)

Page facebook du PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne :
https://www.facebook.com/profile.php?id=100075750622388&locale=fr_FR
(consulté le 26/04/2023)

Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval : <https://www.smdmca.fr/> (04/05/2023)

CIVAM Limousin : <https://www.civamlimousin.com/> (25/05/2023)

Agrobio 19 : <https://www.agrobio19.com/contenu/> (26/05/2023)

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Cartes

Carte 1 : Action publique et action collective autour de la transition agroécologique en Nouvelle-Aquitaine.....	12
Carte 2 : Environnement administratif du terrain d'étude CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val' Dordogne	16
Carte 3 : Paysages du Sud Corrèze	18
Carte 4 : Occupation des sols en CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val' Dordogne en 2018.....	18
Carte 5 : Petites régions agricoles et unités paysagères en CC Xaintrie Val' Dordogne et CC Midi Corrèzien.....	23
Carte 6 : Part des emplois dans l'agriculture en 2019 en CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne	24
Carte 7 : Spécialisation de la production agricole en CC Xaintrie Val'Dordogne et CC Midi Corrèzien.....	25
Carte 8 : Production Standard Brute moyenne des exploitations en CC Xaintrie Val'Dordogne et CC Midi Corrèzien.....	25
Carte 9: Surface agricole utilisée moyenne des exploitations des CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne	26
Carte 10 : Circuits-courts et actions collectives agroécologiques en CC Xaintrie Val'Dordogne et CC Midi Corrèzien.....	26
Carte 11 : Taux de croissance annuel moyen de population entre 1999 et 2019 en CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne.....	28
Carte 12 : Taux de croissance annuel moyen de population entre 1968 et 1999 en CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne.....	28
Carte 13 : Densité de population en 2019 en CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne	29
Carte 14 : Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2021 au sein des CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne.....	30
Carte 15 : Bassins de vie en CC Xaintrie Val'Dordogne et CC Midi Corrèzien en 2022	30

Myrtille SCHLUR

Carte 16 : Thématiques de l'action collective dans la transition agroécologique en CC Xaintrie Val' Dordogne et CC Midi Corrèzien	41
Carte 17 : Acteurs para-publics et/ou structures accompagnatrices en 2022 au sein des CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val' Dordogne.....	42

2. Figures

Figure 1 : Tableau de présentation des agriculteurs interrogés en entretien semi-directif.....	13
Figure 2 : Schéma de l'action publique locale en matière d'agriculture sur les CC Midi Corrèzien et CC Xaintrie Val'Dordogne.....	37
Figure 3 : Types d'acteurs publics cités par les agriculteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)	46
Figure 4: Acteurs publics cités par les agriculteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023).....	46
Figure 5 : Acteurs publics cités par agriculteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023).....	48
Figure 6 : Fréquence de citations des types d'instruments cités par les agriculteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023).....	49
Figure 7 : Types d'instruments cités par acteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)	50
Figure 8 : Types d'instruments cités par les agriculteurs (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)....	51
Figure 9 : Nombre d'agriculteurs citant un outil précis (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)	52
Figure 10 : Schéma de répartition des actions locales en faveur de l'agriculture (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023).....	54
Figure 11 : Schéma des réseaux des agriculteurs interrogés (réalisation : Myrtille SCHLUR, 2023)	59

3. Photos

Photo 1 : Prise de vue au lieu-dit Le Raz, sur la commune de Ménoire, au Sud du haut plateau corrézien (prise de vue : Myrtille Schlur, 6 juin 2023)	19
Photo 2 : La Dordogne à l'entrée Sud du village de Beaulieu-sur-Dordogne (prise de vue : Myrtille SCHLUR, 5 juin 2023)	20

Myrtille SCHLUR

Photo 3 : Ferme de Xaintrie au toit de lauzes, entre Neuville et Argentat-sur-Dordogne (prise de vue : Myrtille SCHLUR, 6 juin 2023)..... 21

Photo 4 : Les Tours de Merle, monument historique de Xaintrie en surplomb de la Maronne, commune de Saint-Geniez-Ô-Merle (prise de vue : Myrtille SCHLUR, 28 juin 2023) 21

Photo 5 : Vue sur le Sud du Bassin de Meyssac depuis le village de Tudeils (prise de vue : Myrtille Schlur, 6 juin 2023) 22

Myrtille SCHLUR

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des documents consultés pour caractériser l'action publique agricole locale	77
Annexe 2: Grille d'entretien du chargé de mission agriculture du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	79
Annexe 3 : Grille d'entretien des animatrices CIVAM Limousin	82
Annexe 4 : Grille d'entretien des agriculteurs	84
Annexe 5 : Grille de codage MAXQDA.....	86

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des documents consultés pour caractériser l'action publique agricole locale

Documents consultés :

- Atlas des paysages

Paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux, DREAL Limousin - Université de Limoges - Région Limousin, VALADAS, B., CROUEZVIALLE, R. & PETIT, D., (2006).

- GIEE

Fiche GIEE Autonomie alimentaire des exploitations en Xaintrie

- PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Plaquette de description du PAT, PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Annuaire des agriculteurs, PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Communiqué de presse Diffusion de vidéos valorisant le métier d'agriculteur, PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, 2020

Cahier des charges, Evaluation du programme LEADER 2014-2020 sur le territoire du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne, 2021, VAILLANT Fanny, Master 2 Ingénierie du développement économique territorial, Université de Bordeaux

- PLUi et SCoT Midi Corrézien

Pré-diagnostic agricole foncier et prospectif préalable au PLUi, CC Midi Corrézien 2019

Diaporama de présentation du PADD du SCoT Sud Corrèze, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, 2010

Diaporama de présentation du DOO du SCoT Sud Corrèze, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, 2010

Diaporama de présentation du SCoT Sud Corrèze en vue de son approbation par le Comité Syndical, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, 2012

Diaporama de présentation de l'Etat des lieux-diagnostic volet « eau » SCoT Sud Corrèze, Agence de l'Eau Adour, Garonne, 2011

- SCoT et PLUi Xaintrie Val' Dordogne

« Du refuge à la constellation, neuf clés de lecture pour saisir le territoire de Xaintrie Val' Dordogne », Diagnostic SCoT et PLUi, Cittanova

Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et logistique, projet de SCoT et PLUi, Cittanova

Document d'Orientation et d'objectifs, projet de SCoT et PLUi, Cittanova

Réponse de la collectivité à l'enquête publique, projet de SCoT et PLUi, Cittanova

Myrtille SCHLUR

Synthèse, résumé non-technique, projet de SCoT et PLUi, Cittanova

- Syndicats des eaux

Une actualisation de l'inventaire zones humides sur les bassins versants de la Tourmente et de la Sourdoire (partie Corrézienne), CC Causses et Vallée de la Dordogne, CC Midi Corrézien, Agence de l'eau Adour-Garonne, ADASEA, 2019

Contrat Pluriannuel de Milieux Aquatiques sur le territoire des bassins versants des rivières Tourmente et Sourdoire pour la période 2016-2020, Etat initial et identification des enjeux, Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne, CC Sud Corrézien, CC Villages du Midi Corrézien

Rapport d'activité 2020, Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval, 2021

Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant du Doustre 2023-2027, Etats des lieux et enjeux, Tulle Agglo, CC Xaintrie Val' Dordogne, CC Ventadour Egletons Monédières

Gestion des milieux aquatiques, Bilan d'activité 2019, CC Midi Corrézien, DRONEAU Samuel, 2020

Compte-rendu et débats du Conseil communautaire informel, séance du 28 octobre 2021, Saint-Martin-la-Méanne, CC Xaintrie Val' Dordogne, 2021

- Général

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal de Meyssac, 30 novembre 2016

Annexe 2: Grille d'entretien du chargé de mission agriculture du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Grille d'entretien PETR – 05/06/2023

Le projet TAETERR-NA (Ancrer la transition Agroécologique en Nouvelle-Aquitaine) vise à comprendre ce qui, au niveau des territoires, permettrait de développer ET/OU de défavoriser la mise en place de systèmes agricoles basés sur la biodiversité.

Un grand travail de recherche a déjà été mené en 2022 afin d'identifier les systèmes agricoles régionaux à une échelle communale et les groupes d'agriculteurs qui mettent en place des pratiques de TAE et enfin d'analyser l'engagement des intercommunalités de NA dans la TAE. Ces analyses fondamentales nous ont permis de sélectionner les intercommunalités que nous étudierons : nous avons donc un terrain d'étude ici, sur les CC Midi Corrézien et la CC Xaintrie Val'Dordogne, un autre au Pays Basque, un en Sud Deux-Sèvres et Nord Charente et enfin le dernier dans le Sud Périgord et Nord du Lot-et-Garonne.

Dans mon stage, je m'intéresse particulièrement à ce terrain-ci. Mon objectif c'est de comprendre comment les agriculteurs s'approprient les politiques publiques locales et se sentent concernées par celles-ci et plus généralement par l'agroécologie. Pour pouvoir les interroger, j'ai donc besoin de connaître précisément l'action des collectivités locales, c'est la raison de ma présence ici.

Actions recensées pour le PETR :

Projet Alimentaire Territorial :

- Recensement des agriculteurs en vente directe
- Vidéos de promotion du métier d'agriculteur
- Travail avec la restauration collective (bio/local)

Donner liste ICNAB

Projet du territoire?
leader
Prog 2018-2020
Etude agro ParisTech

Première partie : présentation de la structure et du rôle de l'enquête

Pourriez-vous me présenter le PETR ?	Date de création Rapide historique Missions
Pourriez-vous m'expliquer comment a été décidé le périmètre du PETR ?	
Pourriez-vous m'expliquer pourquoi ces missions en particulier ?	
Pourriez-vous me décrire votre poste et vos missions ?	
Pourriez-vous m'expliquer concrètement la place du PETR dans le paysage politique local, notamment en matière d'agriculture ?	Peut-on considérer que le PETR porte ses missions en lieu et place des intercommunalités ? Pour quelles raisons les élus ont fait ce choix ?

Deuxième partie : la place de l'agriculture dans les CC MC et XVD

Pourriez-vous nous expliquer quelle est la place de l'agriculture dans la politique menée par le PETR ?	Organisation des services Ressources humaines Commissions (fonctionnement politique) Investissement des élus / soutien politique Lien avec les services intercommunaux (services urbanisme et environnement notamment)
Quels sont, selon-vous, les enjeux prioritaires en matière agricole pour les élus ? et Pourquoi sont-ils considérés comme prioritaires ?	Par quelles entrées abordez-vous les questions agricoles ? Quelles sont vos principales thématiques pour aborder les questions agricoles ?

Myrtille SCHLUR

Comment qualifieriez-vous la politiques agricole menée par le PETR ?

Le PETR souhaite-t-il œuvrer au développement d'un type d'agriculture en particulier ?

Si oui, pourquoi ? et lequel ?

Comment cette place et ces enjeux ont-ils évolués dans le temps depuis la création de l'intercommunalité ?

Cette place a-t-elle été renouvelée à l'aune des changements environnementaux ?

(TAE, biodiversité, gestion de l'eau,...)

Troisième partie : L'intervention de l'agglomération sur l'agriculture et la TAE

Quels sont les principaux champs d'action du PETR en matière agricole ?

Pour vous, quelles sont les 3 actions les plus importantes en termes de politique agricole ?

En termes de TAE ?

Montrer le schéma : On a identifié ces actions qui nous semblent jouer un rôle sur les questions agricoles, qu'en pensez-vous ?

Est-ce représentatif de la politique agricole menée par le PETR ?

Pouvez-vous m'aider à compléter ce schéma avec vos actions ou les actions des autres institutions si vous les connaissez ?

Présente sur le territoire (autres institutions) ?

Maintenez-vous les trois actions citées précédemment ?

Pour chacune des trois actions :

- Pourquoi est-elle importante ?
- Quel est l'objectif de cette action ?

Quels sont les axes de la TAE visés (réduction phyto, fertilisation, semi-direct, IAE, races et semences locales, diversification des cultures, économie circulaire...)

- Pouvez-vous nous décrire cette action : concrètement, en quoi cela consiste ?
- Depuis quand et pour combien de temps ?
- D'où viennent les fonds, quel est le budget alloué ?
- Combien d'agriculteurs sont concernés ?
- Avec qui travaillez-vous autour de ces actions et comment ?

Concertation, lesquelles et sous quelle forme, pour quels attendus, pour quoi solliciter telle ou telle structure ?

En termes de TAE, quelles sont celles qui ont eu du succès auprès des agriculteurs et pourquoi ?

En termes de TAE, quelles sont celles qui ont été un échec auprès des agriculteurs et pourquoi ?

Quels seraient les 3 outils les plus bénéfiques pour les agriculteurs et pourquoi ? (Financement, encadrement/ingénierie, logistique)

Les acteurs avec qui vous travaillez ont-ils évolué ?

Cherchez-vous à travailler en particulier avec certains acteurs ?

Comment se déroulent vos relations avec vos partenaires ?

(Fréquence des rencontres et échanges, médiation, coexistence, conflit ?)

Travaillez-vous avec d'autres instances que la Chambre d'Agriculture ?

De quoi avez-vous besoin lorsque vous sollicitez / si vous deviez solliciter des structures para-agricoles ?

Quelles sont les instances territoriales les plus importantes qui traitent des questions agricoles ?

Frein logistique diversification bioénergie

Quatrième partie : Modèles agricoles territoriaux : cohérence, concurrence

Le périmètre du PETR vous semble-t-il pertinent pour travailler sur la TAE ?

Selon mes recherches l'année dernière, à la lecture des sites internet il semblait que la CC Midi Corézien était plus active que la CC Xaintrie Val Dordogne sur les questions agricoles. Partagez-vous ce constat ?

Avez-vous les mêmes relations avec les élus / les agents des deux intercommunalités ?

Savez-vous la place qui est donnée à l'agriculture dans la politique foncière des intercommunalités et des communes du PETR ? Etes-vous conviés / sollicités dans les réflexions ?

Si oui :

- Lesquelles

Travaillez-vous avec d'autres intercommunalités ?

- Comment et sur quoi travaillez-vous ensemble ? (actions, échanges d'expériences, relations individuelles et/ou collectives)

Si non : pour quelles raisons ?

A l'échelle locale :

- S'il ne cite pas les voisins : partagez-vous une vision commune de l'agriculture avec vos voisins ? si oui, en quoi ? Si non : pourquoi ?

Estimez-vous que certains territoires conduisent des actions proches de vôtres ?

A l'échelle régionale :

A contrario, estimez-vous que d'autres s'en démarquent ?

- Les politiques que vous menez s'inspirent-elles de celles menées par d'autres territoires ?
- De quels autres territoires dans la région vous sentez-vous proches en termes de modèles agricoles ?

Le fait que votre territoire soit au croisement de trois régions et quatre départements a-t-il une incidence

- sur votre travail au quotidien ?

- sur le soutien politique ?

Pensez-vous que nous avons fait le tour ?

Quels agriculteurs me conseillerez-vous de rencontrer pour aborder ces questions ?

Les élus

Annexe 3 : Grille d'entretien des animatrices CIVAM Limousin

Grille d'entretien des structures para agricoles

Première partie : présentation du territoire d'action de la structure

Quel est votre périmètre d'action ?

Quels sont les principaux enjeux de votre territoire d'action ?

Quelles sont les spécificités agricoles dans votre périmètre d'action ?

Deuxième partie : les politiques publiques en matière agricole (divers échelons)

Localement (hors PAC), avez-vous connaissance de politiques publiques portées en matière agricole ?

- A l'échelle communale ? A l'échelle intercommunale ? A l'échelle du PETR ? A l'échelle départementale ? A l'échelle régionale ? A l'échelle européenne (GAL) ?
- Quels sont les acteurs qui portent ces politiques ?
- Sur quelles thématiques ?
- Quelle forme prend cet accompagnement ? (*Ingénierie financière, accompagnement technique, logistique...*)

Selon vous, quel modèle agricole défendent-ils ? (Commune, interco, PETR, département, région, Europe).

Localement (hors PAC), quels sont les projets / actions concrètes des politiques publiques qui vous paraissent les plus importantes en termes de démarches environnementales ? (*Les faire hiérarchiser*) et pourquoi ?

- Et ça marche ? En quoi ça marche ?
- Est-ce que ça va dans le bon sens ?
- Pensez-vous qu'elle répond aux besoins des agriculteurs ? *Réponses attendues : nature des dispositifs, moyens d'y répondre, canaux de communication, adéquation des dispositifs relativement aux besoins...*

A votre avis, qu'est-ce qui freine / encourage l'adhésion des agriculteurs à ces politiques publiques ?

Montrer le schéma des actions / acteurs Qu'en pensez-vous ?

Quels sont les acteurs publics les plus importants pour agir en matière environnementale sur les questions agricoles ?

Avec qui travaillez-vous le plus comme acteurs publics en matière environnementale sur les questions agricoles ?

- La fusion des intercos a-t-elle changé la donne (2017) ?

Qui vous finance le plus ? (Région, appels à projet, etc.) via quels dispositifs ?

Myrtille SCHLUR

Avez-vous été en contact avec ces acteurs, lors de la mise en place d'actions / de projets en lien avec les questions agricoles / environnementales ? (Visites de terrain, concertation s'il y a des labels, support technique / explication des dispositifs ...)

- Comment avez-vous été mis en contact ?
- Avez-vous été sollicité en amont (conception, jury d'AAP), pendant la mise en œuvre de projets ou en aval (évaluation) ?
- Les agriculteurs de votre structure sont-ils également impliqués ? Si oui, dans quelle mesure ?

De quoi auriez-vous besoin comme aide de la part des acteurs publics, notamment de l'interco (financement, projets, logistique) pour vous aider dans l'accompagnement vers le changement des pratiques agricoles ?

Travaillez-vous avec d'autres intercommunalités ?

- Si oui :
 - Lesquelles ? Quelles sont les actions menées qui vous interpellent et que vous aimeriez voir émerger au sein de votre intercommunalité ?
 - Comment et sur quoi travaillez-vous ensemble ? (actions, échanges d'expériences, relations individuelles et / ou collectives)
- Si vous ne travaillez pas avec d'autres intercommunalités :
 - Pour quelles raisons ?

Finalement, le périmètre de l'intercommunalité vous paraît-il pertinent pour agir en matière agricole / de TAE (subsidiarité) ?

Conclusion

Est-ce que vous avez des choses à rajouter ?

Ce n'est pas au cœur de notre sujet, mais, on ne peut pas en faire abstraction. On voit ce qui se passe chez vos voisins, est-ce que ça vient interroger votre territoire et en quoi ?

Et, pourquoi pensez-vous que ça émerge là-bas et pas chez vous ?

Pourriez-vous me donner des contacts d'agriculteurs qui souhaiteraient parler des politiques agricoles locales ?

Annexe 4 : Grille d'entretien des agriculteurs

<p>[Si ces pratiques sont inscrites dans une démarche environnementale]</p>	<p>[Si ces pratiques ne sont pas inscrites dans une démarche environnementale mais qu'y adhèrent]</p>
<p>[Si ces pratiques sont inscrites dans une démarche environnementale]</p>	<p>[Si ces pratiques ne sont pas inscrites dans une démarche environnementale]</p>
<p>○ On entend beaucoup parler du rôle de l'agriculture... Dans quelle mesure l'agriculture a-t-elle un rôle à jouer dans les changements globaux (changements climatiques, diminution de la biodiversité, ressource en eau, valeurs sociales) ?</p> <p>○ Pouvez-vous nous citer trois principales pratiques qui relèvent de pratiques environnementales (changement climatique, ressource en eau, érosion de la biodiversité) ?</p> <p>○ Quelles ont été vos motivations personnelles pour entrer dans une démarche environnementale ?</p> <p>Réponse attendue : impacts / enjeux environnementaux, relations (syndicales, amicales, pro ...), scandales sanitaires et santé des agriculteurs, pression des consommateurs (circuits-courts) ...</p> <p>○ Estimez-vous être allé au bout de votre démarche environnementale ?</p>	<p>○ Pourriez-vous nous citer trois pratiques qui, pour vous, pourraient relever de pratiques environnementales (changement climatique, ressource en eau, érosion de la biodiversité) ?</p> <p>○ On entend beaucoup parler du rôle de l'agriculture... à quel point ? Dans quelle mesure l'agriculture a-t-elle un rôle à jouer dans les changements globaux (changements climatiques, diminution de la biodiversité, ressource en eau, érosion de la biodiversité) ?</p> <p>○ Quelles ont été vos motivations personnelles pour entrer dans une démarche environnementale ?</p> <p>Réponse attendue : impacts / enjeux environnementaux, relations (syndicales, amicales, pro ...), scandales sanitaires et santé des agriculteurs, pression des consommateurs (circuits-courts) ...</p> <p>○ Estimez-vous être allé au bout de votre démarche environnementale ?</p>
<p>Avec qui échangez-vous le plus autour de vos pratiques agricoles ?</p>	<p>□ Échangez-vous avec des conseillers techniques ou avec d'autres agriculteurs ?</p> <p>□ Et sur les pratiques environnementales dont vous m'avez parlé avec qui échangez-vous ? et sur quoi ?</p>
<p>[Freins : valeurs, structure de l'exploitation (taille, structure du parcellaire, nb de personnes / main d'œuvre, endettement, capital, marché...) prise de risques, savoirs, aides financières, ...]</p>	

Première partie : Présentation de l'exploitation et des motivations à entrer dans une démarche environnementale

<p>Pourriez-vous nous présenter votre parcours professionnel ? Comment vous en êtes arrivé là ?</p>	<p>□ parcours (études, installation, reconversion) ?</p> <p>□ Pourquoi avez-vous choisi de devenir agriculteur ?</p> <p>□ fils ou fille d'agriculteur ?</p> <p>□ Et dans quelles conditions (prise, succession, achat) ?</p> <p>□ En quelle année êtes-vous installé-e ?</p> <p>□ Êtes-vous pluri-actif ?</p>
<p>Pouvez-vous nous présenter votre exploitation ?</p> <p>(Information attendues) - superficie (totale), - diversité, - systèmes de production, -parcellaire, - main d'œuvre, - viabilité économique de l'exploitation, / N toujours au regard de la démarche environnementale</p>	<p>□ systèmes de production (que cultivez-vous ? élevage/culture associée, polyculture)</p> <p>□ superficie de votre exploitation</p> <p>□ Est-ce que votre parcellaire est contigu à votre siège (distance au siège) ? Est-il d'un seul tenant ?</p> <p>□ Main d'œuvre (combien de personnes temps plein ? et jusqu'à combien de personnes pouvez-vous être (saisonniers, aidants familiaux, apprentis, bénévoles en AVAP par exemple, woofeurs, ...))</p> <p>□ Êtes-vous engagés dans une démarche de valorisation de vos produits agricoles ? Réponses attendues : labels, transformation à la ferme, etc)</p> <p>□ Diversifiez-vous vos activités sur la ferme : fermes pédagogiques, de l'accueil à la ferme</p> <p>□ Quels sont les circuits de distribution que vous privilégiez et pourquoi ? (circuits-courts, restauration collective, ...)</p>
<p>Votre exploitation est-elle située dans une zone réglementaire et si oui laquelle ? (AAC, ZRE, PNR, NZOCC...)</p>	<p>□ Comment vous en débrouillez-vous ? À quel point cela vous impacte ?</p>
<p>Avez-vous fait évoluer vos pratiques agricoles ?</p>	<p>□ Comment définiriez-vous vos pratiques agricoles (type d'agriculture) ?</p> <p>□ Pourquoi / quel est l'intérêt pour vous d'avoir privilégié ce type d'agriculture plutôt qu'un autre (héritage, passion, ...)</p>
<p>Considérez-vous que vos pratiques s'inscrivent dans une démarche environnementale ? Pour quelles raisons ?</p>	<p>□</p>

11. Estimez-vous que les aides dont vous bénéficiez sont suffisantes ?

- A quel point sont-elles incitatives/contingentes ?
- Comment expliquez-vous que vous n'avez pas eu connaissance de tel autre dispositif (manque de communication de la part de l'intercommunalité, ...) ?
- Qui est-ce qui dans les dispositifs proposés vous paraît inadapté pour faire évoluer vos pratiques/répondre à vos besoins ?
- Comment avez-vous été mis en contact ? Via votre mandat, par votre réseau ...
- Êtes-vous sollicité en amont (concepteur, jury d'AAP), pendant la mise en œuvre ou en aval (évaluation) ?
- Tous les agriculteurs du territoire ont-ils également été contactés ?

Avez-vous été sollicité, lors de la mise en place d'actions / de projets en lien avec les questions agricoles (et environnementales) ?
(Visites de terrain, concertation, support technique / explication des dispositifs ...)

Qu'est-ce qui freine à votre avis l'adhésion des autres agriculteurs à ces politiques publiques ?
 Que manque-t-il à l'heure actuelle ?

Connaissez-vous les élus locaux en charge de l'agriculture ? Qu'en pensez-vous ?

- Avez-vous entendu parler de politiques publiques mises en place ailleurs que vous aimeriez mettre en place chez-vous ?
- Quelles sont les actions menées qui vous interpellent et que vous aimeriez voir émerger au sein de votre intercommunalité ?

Pensez-vous que les actions menées par les collectivités (département, intercommunalités, ...) entrent en concurrence avec les actions des structures para-agricoles (type Agrobio, CIVAM...)

Avec quels acteurs PUBLICS est-il plus facile et difficile de travailler et pourquoi ? Réponses attendues : valeurs divergentes, manque de communication, ...

[S'il fait partie d'un collectif] Quelles sont les relations entretenues entre votre / vos collectifs et votre intercommunalité ?

Evolution et perspectives

Prévoyez-vous des changements de pratiques au sein de votre exploitation ?
 Prévoyez-vous de poursuivre vos actions au sein de ce(s) collectif(s) ? Pourquoi ?

Conclusion

Est-ce qu'on a fait le tour des questions selon vous ?
 Qui nous conseillez-vous de contacter sur notre territoire ?

Deuxième partie : Action collective et engagement(s)

Au cours de ces dernières années, avez-vous été membre d'une organisation agricole ? (CIVAM, associations, FRAB, ...)

- Pour quelles raisons ?
- Avec qui travaillez-vous le plus autour des pratiques environnementales ?

Vous sentez-vous proche d'un syndicat agricole ? (Lequel et pourquoi ?)

Au cours de ces dernières années, avez-vous exercé un mandat d'élu ? (maire, conseiller départemental, député, ...)

- Vos motivations sont-elles / étaient-elles en lien avec votre métier ?
- Travaillez-vous sur les thématiques agricoles ?

Troisième partie : Politiques publiques

Localement (hors PAC), avez-vous connaissance de projets portés ou accompagnés par les communes, l'intercommunalité ou le département en matière agricole ?

- Par quels autres organismes ?
- Sur quelles thématiques ?
- Quelles formes prennent-elles ? (Ingénierie financière, accompagnement technique, logistique...)

Localement (hors PAC), lesquelles vous paraissent les plus importantes (en termes de démarches environnementales) et pourquoi ?
(Les faire hiérarchiser.)

Relancer sur les différents acteurs qui ont été identifiés par eux et par nous en amont.

Et ces actions marchent bien ?

Qu'est-ce qui marche ? (Populairité, thématique, permet aux agriculteurs de construire de réels projets...)

Ces actions vont-elles dans le bon sens ?

Pour vous, quel est le rôle des intercommunalités ?

- Qu'est-ce qu'il devrait être ?
- Est-ce suffisant ?
- C'est le même pour les communes ? Les départements ?

Du Pays de la Vallée de la Dordogne Corrélienne ?

[Montrer un schéma actions / acteurs et annoter le schéma d'après les réponses données.]

De mon côté, voici ce que j'ai pu relever (avec l'aide de l'intercommunalité). Qu'en pensez-vous ?

Avez-vous bénéficié d'accompagnements par les politiques publiques pour la mise en œuvre de pratiques agricoles / environnementales ?

- Si oui : pourriez-vous nous décrire cet accompagnement ?
- Par qui avez-vous eu connaissance de tel dispositif ?
- De quel type (aide financière, accompagnement technique, formations, lieu-test...)?
- Combien de fois et sur quelle durée avez-vous pu en bénéficier ?

Dans quelle mesure les politiques agricoles locales répondent-elles à vos besoins pour faire évoluer vos pratiques (environnementales) ?

- Si oui : Pensez-vous avoir bien été accompagné ?
- Si oui et non : de quoi auriez-vous besoin pour vous saisir des dispositifs existants (ou d'autres pour celui qui en connaît) ? (compréhension des AAP, délai de réponses, ...)

Connaissez-vous la marque "Origine Corrèze" ?
 -> qu'en pensez-vous ?
 -> qu'est-ce que cela vous apporte ?

Annexe 5 : Grille de codage MAXQDA

Codes	Mémo
Acteurs cités	
Communes	
Voisinage / informel	
Familial	
Petits collectifs structurés	
Structures para-agricoles	Chambres, CIVAM, GAB, coopératives, entreprises de négoce... (technicien et commerciaux)
Syndicats	
Union Européenne	
Formation / éducation	
Etat_gouvernement	
Région	
Services déconcentrés de l'Etat	
Département	
EPCI-FP	
Structure de coopération intercommunale	
EPTB	
Agence de l'eau	
Autre	
Rôle des acteurs	
Réseaux	
Thématiques abordées	
Contexte territorial	Lorsqu'ils analysent le territoire et le lient aux dynamiques de transition
Modèle	Discours sur un modèle (soutien ou non) : AB, paysanne, conventionnel, conservation, énergie, précision, labels en général
Qualité de vie de l'agriculteur	Service de remplacement, conditions de travail
Economie de l'exploitation	Qualité de vie, revenus, justice sociale, dépendance aux grands groupes
Santé humaine et animale	
Identité territoriale	
Identité paysanne_agri	
Foncier-consommation de l'espace	
Biodiv (ordinaire et domestique)	
Alimentation	
Commercialisation - filière	
Education - sensibilisation	Sur l'environnement, le métier d'agriculteur ou les deux
Eau	
Système agricole	
Renouvellement des agriculteurs	Installation, vieillissement
Tourisme	

ANALYSE DES JEUX D'ACTEURS LOCAUX DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE : LE CAS DE DEUX INTERCOMMUNALITES DE SUD CORREZE

Myrtille SCHLUR

Développement économique local		
Maintien des paysages		
Maintien du nombre d'agriculteurs	Comprend la notion de maintien de nombreuses petites fermes	
Inégalité entre agriculteurs		
Soutien à l'action collective		
Autonomie		
Gaz à effet de serre		
Résilience/adaptation		
Communication-publicité-visibilité		
Consommateur		
Autre		
Action publique locale agricole		
Attentes vâv des APL		
Argumentation sur les effets	Attention, parfois on est déjà dans l'interprétation	
Réaction au schéma		
	Avant réponse spontanée	
	Avant avant relance	Coder selon que l'argumentation, la citation d'action arrive avant ou après avoir montré le schéma
	Après	
APL passée		
APL agricole et environnementale		
APL actuelle		
Type d'instrument		
Réglementation		
Document cadre	PAT, PLU-I, SCOT, PAT, projets de territoire, chartes...	
Action de communication		
Financement direct		
Production de connaissance		
Encadrement - Ingénierie		
Logistique	Comprend les systèmes de vente : paniers gourmands, magasins de producteurs mis en place par la collectivité Organisation-coordination-chaîne d'approvisionnement : Toute action de réflexion autour des problématiques logistiques	
Action foncière	Comprend les réserves foncières, espaces-test, documents de planification, préemption... / Baux ruraux, espaces test, régie, fermes communales / achat, préemption	
Concertation	Notamment "organisation de réunions" : même s'il ne s'agit pas d'action concrète (1) ce sont les points de rencontres entre acteurs, les moments de concertation (2) certaines réunions n'aboutissent pas sur un projet ou un instrument concret, il ne faut pas les négliger pour autant.	
Action précise citée		
Autre		
Origine Sensibilité Environnement		

ANALYSE DES JEUX D'ACTEURS LOCAUX DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE : LE CAS DE DEUX INTERCOMMUNALITES DE SUD CORREZE

Myrtille SCHLUR

Préoccupation personnelle	
Entourage syndical ou professionnel	
Entourage familial	
Demande des consommateurs	
Autre	
Pratiques environnementales	
Pratiques	
Economie d'eau	
Autonomie Fourragère	
Aménagement de l'espace	
Adaptation (des semences/races) au conditions locales	
Accueil à la ferme	Lucratif ou non
Réduction-absence d'intrants	
Travail du sol	
Commercialisation-transformation	
Valorisation des effluents	
Extensif vs Intensif	Tous les discours clivants ou qui posent cette distinction (élevage et culture)
Diversification	Diversification des cultures et élevages et PAS des activités
Production d'énergie	
Autre	
Pratiques critiquées/non souhaitées	
Pratiques souhaitables mais non appliquées	
Pratiques appliquées depuis longtemps	
Pratiques nouvelles_Changement	
Aucune	
Association agriculture aux changements globaux	Comment les agriculteurs associent le changement climatique à l'agriculture
Réaction à la question	
Agacement	
Accord	
Refus - Dénier	
Autre	
Climatosceptiques	
Positionnement	Question de la grille : - localement avez vous connaissance des projets portés ou accompagnés en matière agricole ?
Indéterminé	
Négatif	
Positif	
Indifférence - désintérêt	N'attend rien des politiques publiques locales, n'a pas le temps de s'y intéresser
Autre	

ANALYSE DES JEUX D'ACTEURS LOCAUX DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE : LE CAS DE DEUX INTERCOMMUNALITES DE SUD CORREZE

Myrtille SCHLUR

Concernement	Vis-à-vis des pp et des changements globaux
Pour les autres	Des autres agriculteurs, des consommateurs, des acteurs publics...
Pour soi	Quand ils se mouillent, et ne s'engagent pas au nom des autres, valeurs, forme de prise de risque
Freins et leviers à la mise en œuvre	
Adaptation de la commande publique	
Approche conseusuelle	
Positionnement sur un modèle agricole	
Portage politique / par un individu	Ne concerne pas que les élus
Pertinence de l'échelle	
Positionnement par rapport aux autres acteurs	Je trouve difficile de distinguer les deux, parfois l'agriculteur est vague et on se retrouve obligé de choisir... Je supprimerais la distinction Ex pour les citations type "c'est pas les politiques qui font"
Collaboration - concertation avec les acteurs du territoire	
Visibilité de l'action	
Temporalité des solutions proposées	
Fonctionnement adm., organisation services, commissions)	Renvoie à l'inertie due à un fonctionnement administratif
Moyens financiers	
Viabilité économique de l'exploitation	
Moyens humains mis en œuvre	Est-ce que cela comprend toutes les notions de répartition des tâches, de temps alloué aux sujet ? Des citations du type "ils en font trop", "ils veulent être partout mais ne peuvent pas" ?
Formation-connaissances	
Approche systémique	
Approche sectorielle	
Technique	
Autre	
Vision de l'agroécologie	Ne coder que si les agriculteurs se positionnent explicitement sur la notion d'agroécologie (le mentionnent)
Terrains	Lorsque l'agriculteur parle d'un autre terrain du programme que celui auquel il appartient
Poitou-Charente	
Périgord	
Limousin	
Pays Basque	
Succès story / parangonnage	Lorsque l'agriculteur cite un exemple de réussite ou d'échec qui ne le concerne pas = évoque un modèle de référence dans son territoire ou non mais dans lequel il n'était pas impliqué.
Attentes hors APL	
Verbatim/syllabus	Toute citation particulièrement bien formulée qui pourrait être citée dans les écrits

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION	8
PARTIE 1 : LES DYNAMIQUES DE TRANSITION AGROECOLOGIQUE EN SUD CORREZE	16
1. UN TERRITOIRE RURAL PRESERVE ET OUVERT ENTRE VILLE ET MONTAGNE	16
1.1. <i>Des paysages agricoles préservés</i>	17
1.2. <i>Une localisation stratégique</i>	27
2. ETAT DES LIEUX DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TAE SUR LE TERRITOIRE.....	31
2.1. <i>Un mille-feuille territorial autour des questions agricoles</i>	34
2.2. <i>Des acteurs locaux engagés pour l'agriculture et l'environnement</i>	40
PARTIE 2 : MODES DE RENCONTRE DES AGRICULTEURS AVEC LES ACTEURS LOCAUX DES POLITIQUES AGRICOLES	44
1. L'ACTION PUBLIQUE AGRICOLE LOCALE : UN ESPACE DE RENCONTRES	44
1.1. <i>Une action publique difficile à définir pour les agriculteurs</i>	45
1.2. <i>Le déploiement des actions comme opportunité de rencontre entre acteurs</i>	52
2. LA RENCONTRE OPEREE PAR LE BIAIS DES RESEAUX INTERPERSONNELS	58
3. LE RAPPORT DES AGRICULTEURS AUX ACTEURS PUBLICS, UN FREIN AU DEPLOIEMENT D'UNE ACTION PUBLIQUE AGRICOLE LOCALE COORDONNEE.....	62
3.1. <i>Les enjeux de légitimité et des acteurs publics</i>	62
3.2. <i>Le positionnement sur le modèle agricole, un tabou qui freine la rencontre</i>	65
CONCLUSION	68
BIBLIOGRAPHIE	71
SITOGRAFIE	72
TABLE DES ILLUSTRATIONS	73
1. CARTES.....	73
2. FIGURES.....	74
3. PHOTOS	74
TABLE DES ANNEXES	76
ANNEXES	77
TABLE DES MATIERES	90
RESUME	92
MOTS-CLES	92



ANALYSE DES JEUX D'ACTEURS LOCAUX DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE : LE CAS DE
DEUX INTERCOMMUNALITES DE SUD CORREZE
MYRTILLE SCHLUR
UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
Département de Géographie-Aménagement
Laboratoire TREE – UMR 6031 – CNRS/UPPA

RESUME :

Les processus de décentralisation de l'action publique ont octroyé des compétences de plus en plus nombreuses aux collectivités territoriales. Bien que les questions agricoles n'en fassent pas partie en tant que telles, les acteurs publics locaux se saisissent du sujet par le biais de thématiques et instruments variés. Cependant les collectivités territoriales ne sont pas les seuls acteurs de l'action publique locale. Les acteurs de la société civile jouent également un rôle dans le déploiement de cette dernière. Ce mémoire analyse les jeux de rencontre entre les différents acteurs du territoire autour des questions agricoles, *a fortiori* en prenant en compte les questions environnementales. Il met en évidence une palette de degré d'interconnaissances et de modalités de rencontres entre ces acteurs qui donnent des clés de lecture de la structuration de l'action publique agricole locale.

MOTS-CLES :

Action publique locale, politique agricole, acteurs, transition agroécologique